



rapports

de la Commission permanente de gestion
et de la Commission permanente des finances

réponses de la Municipalité
aux observations

année 2016



rapports

de la Commission permanente de gestion
et de la Commission permanente des finances

réponses de la Municipalité
aux observations

année 2016

Commission permanente de gestion

Élue le 28 juin 2016

(par ordre d'élection)

Membres : M. Arnaud Bouverat, M^{me} Carine Carvalho Arruda, M^{me} Claude Nicole Grin, M^{me} Gianna Marly, M^{me} Janine Resplendino, M^{me} Karine Roch, M. Yvan Salzmman, M^{me} Florence Bettschart-Narbel, M. Jean-Daniel Henchoz, M. Maurice Calame, M. Jean-Marie Fürbringer, M. Jacques-Étienne Rastorfer, M. Jean-Luc Chollet, M. Pierre Conscience, M. Claude-Alain Voiblet.

Commission permanente des finances

Élue le 28 juin 2016

(par ordre d'élection)

Membres : M^{me} Anne-Françoise Decollogny, M^{me} Séverine Evéquo, M. Romain Felli, M^{me} Sara Gnoni, M. Gianni-John Schneider, M. Vincent Brayer, M. Stéphane Wyssa, M. Manuel Donzé, M. Benoît Gaillard, M. Henri Klunge (dém.), M. Jean-François Cachin, M. Hadrien Buclin, M. Alain Hubler, M. Fabrice Moscheni, M. Henri Ricart, M. Pierre Ethenoz.

Table des matières

Rapport de la Commission permanente de gestion pour l'exercice 2016	5
Table des matières	6
Préambule	8
Direction de la culture et du développement urbain	10
Direction de la sécurité et de l'économie	18
Direction des sports et de la cohésion sociale	31
Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture	41
Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers	45
Direction des finances et de la mobilité	52
Direction des services industriels	67
Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017	73
Rapport de la Commission permanente des finances sur les comptes de la Commune pour l'année 2016	79
Direction de l'administration générale et de la culture	86
Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population	94
Direction du logement et de la sécurité publique	98
Direction des travaux	112
Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale	118
Direction des finances et du patrimoine vert	126
Direction des services industriels	136
Réponses de la Municipalité aux observations formulées par la Commission permanente de gestion (2016 et 2015)	143
Réponses de la Municipalité aux observations formulées par la Commission permanente des finances sur les comptes de la Commune pour l'année 2016	147

RAPPORT

de la Commission permanente de gestion

pour l'exercice 2016

Organisation de la Commission permanente de gestion

Président :	M. Yvan Salzmänn, socialiste
1 ^{er} vice-président :	M. Claude-Alain Voiblet, libéral-conservateur
2 ^e vice-présidente :	M ^{me} Claude Nicole Grin, Les Verts
Secrétaire :	M. Frédéric Tétaz
CULTURE ET DÉVELOPPEMENT URBAIN	M. Maurice Calame, libéral-radical M. Jacques-Étienne Rastorfer, socialiste
SÉCURITÉ ET ÉCONOMIE	M. Arnaud Bouverat, socialiste M ^{me} Janine Resplendino, Ensemble à Gauche
SPORTS ET COHÉSION SOCIALE	M. Pierre Conscience, Ensemble à Gauche M ^{me} Claude Nicole Grin, Les Verts
LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE	M. Jean-Marie Fürbringer, Le Centre M. Claude-Alain Voiblet, libéral-conservateur
ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS	M ^{me} Florence Bettschart-Narbel, libérale-radical M ^{me} Carine Carvalho Arruda, socialiste
FINANCES ET MOBILITÉ	M. Jean-Daniel Henchoz, libéral-radical M ^{me} Karine Roch, Les Verts
SERVICES INDUSTRIELS	M. Jean-Luc Chollet, UDC M ^{me} Gianna Marly, socialiste

Table des matières

Préambule	8
Culture et développement urbain (CD).....	10
Préambule	10
Secrétariat municipal (SMUN)	10
Secrétariat général (SGCD)	11
Service de la culture (CULT)	12
Service bibliothèques et archives de la Ville (BAVL).....	14
Service de l’urbanisme (URB).....	15
3 ^e observation 2015.....	16
Service du contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL)	16
7 ^e observation 2015.....	17
Rencontre avec le syndic	17
Sécurité et économie (SE)	18
Préambule	18
Secrétariat général (SGSE)	18
Corps de police (CP).....	20
Service de protection et de sauvetage Lausanne (SPSL).....	24
Service du contrôle des habitants (CH)	26
Service de la police du commerce (POLCOM)	27
Observation	29
Service de l’eau (EAU).....	29
Sports et cohésion sociale (SCS).....	31
Préambule	31
Secrétariat général (SGSCS).....	31
Service des sports (SPORTS)	33
Service social Lausanne (SSL)	35
Service du travail (ST).....	36
Service des assurances sociales (SAS)	39
Logement, environnement architecture (LEA)	41
Préambule	41
Secrétariat général et cadastre (SGLEA-C)	41
Service du logement et des gérances (SLG)	42
Service d’architecture (ARCH)	43
Service des parcs et domaines (SPADOM)	43
Service d’organisation et d’informatique (SOI)	43
Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ).....	45
Préambule	45
Secrétariat général (SGEJQ).....	45
Service d’accueil de jour de l’enfance (SAJE)	46
Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S).....	47
Service de santé et prévention (SSPR)	48
Service de psychologie scolaire (SPS).....	49
Rencontre avec le directeur d’EJQ	50
Question transverse – Changement de direction et de services	51
Finances et mobilité (FIM)	52
Préambule	52
Secrétariat général (SGFIM).....	52
Service des finances (SFIN)	54

Service du personnel (SPEL).....	55
Service des routes et de la mobilité (RM).....	59
Service de la propreté urbaine (PUR).....	62
Service achat et logistique Ville (SALV).....	63
Ressources humaines.....	65
Synthèse.....	66
Entretien avec la directrice.....	66
Remerciements.....	66
Services industriels (SIL).....	67
Préambule.....	67
Secrétariat général (SGSIL).....	67
Service finances, administration et développement (FASIL).....	67
Service de l'électricité (SEL).....	68
Service du gaz et du chauffage à distance (GAZ-CAD).....	69
Service multimédia (SIMA).....	69
Service commercial (SILCOM).....	70
SI-REN S.A.	70
Annexe.....	71
Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion de juillet 2016 à fin juin 2017 et l'état de ses archives.....	73

Préambule

Question transverse

Dans le cadre de son mandat de contrôle de la gestion 2016 de la Municipalité, au vu de l'entrée en fonction de nouveaux commissaires, qui sont parfois même de nouveaux conseillers communaux, la Commission de gestion (COGES) a choisi de ne pas retenir de question transverse. Cette année dès lors, le préambule a pour but de rapporter quelques remarques qui touchent plusieurs directions.

Observations maintenues

Dans son rapport 2015, la COGES avait refusé les réponses aux observations n^{os} 3 et 7. Elle avait été suivie par le Conseil communal qui, lors de sa séance du 20 septembre 2016, avait maintenu les observations. La COGES se permet de rappeler à la Municipalité la teneur de l'article 112 alinéa 2 du règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) :

« La Municipalité indique, dans son rapport de gestion, la suite donnée aux observations sur la gestion qui ont été maintenues par le Conseil l'année précédente. »

Les observations ne figurant pas dans ledit rapport, ce point de règlement est rappelé par cette remarque plutôt que par une observation, la Commission ayant tenu compte du fait que cet oubli n'est pas récurrent dans les derniers rapports de la Municipalité.

Métamorphose

La COGES a constaté que le projet Métamorphose est piloté par diverses instances. Les commissaires ont relevé que certains chantiers sont pilotés par le bureau rattaché à la Direction culture et développement urbain. Mais d'autres services sont parfois leaders.

Dans certains services, la COGES a cru percevoir un manque de ressources humaines. S'il est compréhensible qu'un aussi vaste projet soit conduit par différentes instances, la Commission n'a pas su identifier la logique qui détermine le leadership, et n'a donc pas pu estimer si les ressources humaines sont suffisantes.

Ce projet en est à ses débuts. La COGES a estimé qu'il était trop tôt pour faire une observation et qu'elle manquait encore d'informations, notamment sur les éléments indiqués précédemment. Elle souligne toutefois qu'elle sera attentive à ce que Métamorphose soit pilotée selon tous les standards que l'on peut attendre d'une gestion de projet d'aussi grande envergure.

Equitas

Le 7 juin 2016, le Conseil communal a adopté le rapport-préavis N° 2016/14 : « *Mise en œuvre du nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux. Réponse au postulat de M^{me} Florence Germond 'Pour une certification d'égalité entre les hommes et les femmes pour la Ville de Lausanne'* » (Equitas). À la suite, une nouvelle grille salariale a été présentée par la Municipalité à l'ensemble des employés de la Ville. Les membres de la COGES se font ici l'écho de certaines craintes à propos de possibles difficultés futures de recrutements. En effet, selon certains avis, la nouvelle grille salariale serait, pour des profils très spécifiques, moins attractive au moment de l'entrée en fonction. Là encore, la COGES suivra cette question les prochaines années.

Suivi de « La Télé »

Le 11 novembre 2014, le Conseil communal avait décidé de « *demander aux représentants de la Ville dans le Conseil d'administration de La Télé de rendre rapport début 2015, puis annuellement, à la*

Commission permanente de gestion sur les activités, la gestion et la stratégie de La Télé » (conclusion n° 1, préavis N° 2014/32¹).

N'ayant pas encore reçu le rapport prévu, la COGES reviendra sur ce sujet dans le rapport sur les réponses aux observations.

Examen du rapport de gestion du Bureau du Conseil communal

En application de l'article 23 du RCCL, il revient à la COGES d'examiner le rapport de gestion du Bureau du Conseil communal.

Depuis quelques années, pour mieux correspondre au temps de son mandat, le Bureau a décidé de faire un rapport sur sa gestion en couvrant l'année de juillet à juin, et non plus par année civile. Son rapport est ainsi publié dans le courant du mois de juin seulement.

Nous précisons dès lors ici que l'examen dont la COGES est chargée se fera à réception du document, et qu'il en sera rendu compte brièvement dans le rapport qui traite de l'examen des réponses aux observations.

¹ *Recapitalisation de La Télé.*

Culture et développement urbain (CD)

Préambule

La sous-commission a visité tous les services. Une rencontre avec le syndic a été organisée après les visites des chefs de service.

Les deux commissaires ont rencontré les chefs de service de la nouvelle organisation mise en place avec la nouvelle Municipalité et tiennent à les remercier pour leur accueil et leur disponibilité. Les services sont les suivants :

- Secrétariat municipal (SMUN),
- Secrétariat général (SGCD),
- Culture (CULT),
- Bibliothèques et archives de la Ville (BAVL),
- Urbanisme (URB),
- Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL).

D'anciens services ont été déplacés : le Service du personnel (SPEL) à la Direction des finances et de la mobilité (FIM) et le Service d'organisation et d'informatique (SOI) à la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture (LEA). Quant au Service du développement de la ville et de la communication (DevCom), divisé en deux, il a été rattaché au Secrétariat général de la Direction de la culture et du développement urbain (SGCD).

Secrétariat municipal (SMUN)

L'année 2016 a été l'année des changements pour le Secrétariat municipal, dus à la réorganisation de l'ensemble des services. La généralisation des secrétaires généraux dans chaque direction a permis de le décharger des tâches administratives et pouvoir ainsi se consacrer au mieux à sa tâche de coordination entre la Municipalité et l'administration communale.

Pour comprendre l'organisation du Secrétariat municipal, il faut savoir que des services ont été supprimés et les tâches ont été intégrées au Secrétariat municipal, comme, par exemple, le Service du protocole et des affaires extérieures ou le Service juridique, qui a été scindé en plusieurs bureaux. Le Conseil juridique et la Commission de police, eux aussi, sont rattachés au Secrétariat municipal.

La tâche du Secrétariat municipal est la gestion de l'administration qui entoure la Municipalité avec des tâches multiples, qui vont de l'organisation des élections et des votations jusqu'aux relations avec le Conseil communal par l'intermédiaire de son secrétaire et de son Bureau.

Par contre, le Secrétariat municipal s'est vu déchargé des tâches administratives en rapport avec le syndic. Ces tâches sont regroupées dans un nouveau service, le Secrétariat général.

Après six mois d'activité, il est difficile de dire si la nouvelle organisation est bonne. Toutefois, nous avons pu constater qu'elle fonctionne, comme par exemple pour les élections qui ont mis en place la Municipalité actuelle.

Élections et votations

Le dépouillement des votes par correspondance des élections communales dans la nuit avant la fin de la fermeture des bureaux de vote a permis de nettement raccourcir les délais de diffusion des résultats finaux.

Service du protocole et des relations extérieures

Ce service, créé le 1^{er} janvier 2014, a été supprimé en juin 2016 en tant que service et les tâches ont été réparties au sein du Secrétariat municipal. Le travail de ce service est très important pour l'image de la Ville et de ses autorités. Diverses importantes manifestations ont été organisées, entre autres la visite du Conseil fédéral le 13 avril 2016.

Rapport-préavis N° 2015/2, bien-être et santé au travail²

Gérées par l'Unité santé et sécurité au travail (USST), 337 situations ont été annoncées, soit des incapacités de travail de plus de 21 jours qui ont fait l'objet d'une instruction médicale et d'un suivi par la médecine du travail.

Les divers bureaux rattachés au Secrétariat municipal n'ont pas pu être visités par la sous-commission par manque de temps. Un suivi plus précis devra se faire l'année prochaine, après plus d'une année d'activité.

Secrétariat général (SGCD)

Le Secrétariat général est un nouveau service créé en 2016 ; il assure la gestion du secrétariat, mais en plus toute une série de bureaux ont été rattachés à ce service. Nous pouvons citer la Comptabilité, la Commission immobilière, le Bureau de développement & projet Métamorphose, le Bureau du développement de la ville et des relations extérieures, l'Union des villes olympiques et le Bureau de la communication, nouveau bureau dont le responsable a été nommé en janvier 2017.

Suivi des décisions et des affaires du Conseil communal

Un document a été établi par le Secrétariat général qui mentionne les interventions du Conseil communal en cours de traitement. Ce document permettra à la COGES de mieux suivre l'avancement des réponses parmi celles de 2015 et 2016 qui devraient sortir. Nous pouvons en citer quelques-unes :

Interpellations et postulats concernant Beaulieu

Il existe une interpellation urgente sur Beaulieu intitulée « Beaulieu : aux Bâlois les bénéfices, aux contribuables lausannois et vaudois les déficits ? De la transparence et de l'anticipation, S.V.P. ! »³, et un postulat sur Beaulieu intitulé « Parce que Beaulieu le vaut bien ! Ou : du maintien de l'activité des halles nord »⁴ (accepté par le Conseil en 2017). Un autre postulat demande « (...) une réaffectation partielle du site de Beaulieu »⁵.

Pour l'instant, des réponses ne sont pas programmées ; il semble toutefois qu'une réponse rapide serait utile.

Interpellation sur les grands équipements sportifs

Une autre interpellation déposée en 2016 demande que les grands équipements sportifs du projet Métamorphose soient suivis au niveau des moyens financiers dépensés et prévus⁶. La réponse est en cours de rédaction en coopération avec le Service des sports et devrait parvenir prochainement au Conseil communal. Il est important de savoir où l'on en est avec ces grands projets sportifs.

² Bien-être au travail et gestion des absences. Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin « Le développement durable, c'est aussi... une administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits de leur administration ».

³ De Gilles Meystre.

⁴ De Jacques Pernet.

⁵ De Philipp Stauber.

⁶ De Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ».

Commission immobilière (CI)

La Commission se charge des transactions immobilières pour la Ville de Lausanne, soit les achats et les ventes de terrains et d'immeubles ainsi que l'établissement des droits de superficie.

La Commission immobilière a rédigé ou participé à la rédaction de trois préavis :

- Préavis N° 2016/7 : Projet de construction de neuf bâtiments répondant au concept de « Société à 2000 watts », comprenant 185 logements, des surfaces d'activités, une crèche de 44 places, un parking souterrain de 114 places et 14 places extérieures, sis chemin de Bérée 28-30-32. Constitution d'un sous-droit de superficie grevant la parcelle N° 7'309, en faveur de la Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. – SILL. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la SILL.
- Préavis N° 2016/40 : Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent en faveur du Centre sportif de Malley S.A. en remplacement du droit de superficie existant pour permettre la construction du nouveau Centre sportif de Malley.
- Préavis N° 2016/57 : Chemin des Sauges 20 à Lausanne. Parcelle n° 2449. Cession à la Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher S.A.

Ces préavis sont réalisés ou en cours de réalisation.

Estimation fiscale

L'augmentation des valeurs fiscales pour 2016 semble être en baisse. En fait, les résultats depuis 2012 ne sont que des résultats intermédiaires. Il semble toutefois que les transactions immobilières sont en baisse mais elles n'annoncent pas encore un début de crise.

Bureau de développement & projet Métamorphose (BDM)

L'ancien Service du développement de la ville et de la communication (DevCom) a été divisé en deux avec, d'un côté, le Bureau de développement & projet Métamorphose et, de l'autre, le Bureau de la communication.

Le bureau a contribué aux développements des projets d'habitation des Plaines-du-Loup, des Prés-de-Vidy, des stades de la Tuilière et de Coubertin et de la rénovation du patrimoine financier. Cela représente 18 projets, totalisant 1837 logements.

Ces deux bureaux sont nouvellement rattachés au Secrétariat général.

Bureau de la communication

Ce bureau, détaché du DevCom, regroupera toutes les activités de communication. Son nouveau chef de bureau a été nommé en janvier 2017.

Service de la culture (CULT)

Depuis le 1^{er} janvier, un nouveau chef de service est entré en fonction. Le service est resté semblable, il n'a pas été remanié, il est composé de quatre parties distinctes :

- l'administration,
- le soutien aux artistes professionnels et aux organismes culturels lausannois,
- le soutien aux institutions de formation musicale non professionnelle,
- les quatre musées communaux.

Musées

Tous les musées lausannois encore ouverts sont en progression. Le Musée historique est fermé car il est encore en transformation et ne rouvrira que cet automne.

Rapport-préavis N° 2015/1 : politique culturelle de la Ville de Lausanne⁷

Ce rapport-préavis, qui fixe la politique culturelle sur cinq ans, permet à la Municipalité de mettre en place des projets importants comme le Pôle muséal⁸ et la transformation du Capitole en collaboration avec la Cinémathèque suisse⁹, deux projets qui font aussi l'objet de préavis.

Fonds des arts plastiques (FAP)

Dans le cadre du rapport-préavis N° 2015/1 cité précédemment, le Fonds des arts plastiques a pu mettre en place son règlement incluant le pour-cent culturel.

Théâtres

Les théâtres sont aussi en progression. Le Théâtre de Vidy a reçu un crédit d'étude pour la rénovation de la salle Charles Apothéloz et une salle de répétition¹⁰.

Danse

La danse reste un art très important pour la Ville de Lausanne. Le nombre des spectacles du Béjart Ballet Lausanne (BBL) a été moindre et de fait il y a une baisse du nombre des spectateurs. Le BBL n'a pas pu se rendre à Bruxelles à cause des attentats.

Les spectacles sont complets ; ne faudrait-il pas trouver une solution pour augmenter le nombre en doublant la troupe du BBL, une à Lausanne et l'autre en tournée ?

Musique

En principe, toutes les musiques lausannoises font partie intégrante de la vie lausannoise, résumées dans le *Rapport de gestion*. Le travail du Service de la culture est considérable. Le rapport municipal est complet et fournit la démonstration d'un travail accompli.

⁷ *Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponses aux : motion de M. Grégoire Junod intitulée « Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne » ; motion de M. Gilles Meystre intitulée « Pour un PALM culturel » ; motion de M. Gilles Meystre intitulée « Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat » ; postulat de M^{me} Claire Attinger intitulé « La fête de l'art contemporain à Lausanne » ; postulat de M^{me} Françoise Longchamp intitulé « Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé » ; postulat de M^{me} Évelyne Knecht intitulé « Un Capitole pour une capitale » ; postulat de M^{me} Évelyne Knecht intitulé « Haut les masques ! Pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées » ; postulat de M^{me} Rebecca Ruiz intitulé « Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans » ; postulat de M^{me} Myriam Tétaz intitulé « Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine » ; postulat de M. Philippe Clivaz intitulé « Bas les masques, la culture est en danger ! » ; postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand intitulé « Accès à la culture : pour un événement fédérateur lausannois » ; interpellation de M^{me} Françoise Longchamp intitulée « Théâtre de Vidy : 50 ans et plus » ; interpellation de M. Yves Adam et consorts intitulée « Quelles perspectives pour les écoles de musique suite à l'entrée en vigueur de la LEM ? » ; pétition du POP jeunesse popistes « Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix ! ».*

⁸ Préavis N° 2011/46 : Musée Cantonal des Beaux-arts – Pôle muséal. Convention sur l'échange foncier. Octroi d'une subvention d'investissement.

⁹ Préavis N° 2015/77 : Cinéma Capitole. Rénovation, assainissement et agrandissement du bâtiment. Demande de crédit d'étude (extension du compte d'attente).

¹⁰ Préavis N° 2016/28 : Théâtre de Vidy-Lausanne. Sécurisation, rénovation et transformation de la cage de scène et de la salle Charles Apothéloz, nouveaux équipements de scène, création d'une salle de répétition. Demande de crédit d'étude (extension du compte d'attente). Demande d'une subvention d'investissement en faveur du remplacement du chapiteau.

Cinéma

Préavis N° 2015/77, cinéma Capitole

Ce préavis devrait permettre d'étudier la rénovation de la salle et de préparer un dossier de plans d'exécution et ainsi obtenir un crédit d'ouvrage. Le projet définitif aurait dû être déposé à l'enquête publique en décembre 2016 et ainsi pouvoir déposer un préavis pour crédit d'ouvrage.

Dans l'ensemble, la gestion du Service de la culture est très bonne. L'aspect financier, pas abordé par notre Commission, devrait être suivi par la Commission des finances, sans oublier de visiter le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne.

Service bibliothèques et archives de la Ville (BAVL)

Le service comprend trois entités :

- les bibliothèques de la Ville,
- le Centre BD de la Ville,
- les archives de la Ville.

Politique du livre

La politique du livre et de la lecture progresse dans notre ville. La participation aux grands événements littéraires ainsi que ceux de la bande dessinée font avancer la lecture ainsi que la littérature et la création littéraire.

Bibliothèques de la Ville

Les cinq bibliothèques de Lausanne :

- la bibliothèque de Chauderon,
- la bibliothèque de la jeunesse à l'avenue d'Echallens,
- la bibliothèque du quartier d'Entre-Bois,
- la bibliothèque du quartier de Montriond,
- la bibliothèque du quartier de la Sallaz.

Ces bibliothèques fonctionnent très bien, au point que les ressources humaines n'arrivent pas à suivre et ceci, par exemple, à cause des absences de longue durée. Il se trouve que des demandes de prolongation des heures d'ouverture sont en cours.

Postulat pour l'étude d'une ouverture des bibliothèques le dimanche¹¹

Ce postulat, déposé en 2015, va recevoir une réponse prochainement ; le problème est toujours le même, soit le nombre de bibliothécaires.

Bibliobus

Cette présence dans les quartiers avec un bus itinérant reste une bonne idée. Pour faire fonctionner le système, il faut un bibliothécaire avec un permis poids lourd. Quand l'unique personne qui fait fonctionner le système est absente, le bibliobus est à l'arrêt, c'est le cas actuellement. Une réflexion doit se faire sur cette prestation.

¹¹ De Pierre-Antoine Hildbrand.

Préavis N° 2012/31, la Maison du livre et du patrimoine¹²

La construction de la Maison du livre et du patrimoine, dont l'ouverture était prévue en 2016, est toujours bloquée à cause des oppositions au plan de quartier voté dans le cadre du rapport-préavis N° 2014/9¹³. Cette réalisation permettrait certainement une amélioration très appréciable de la lecture et de la conservation du livre et du patrimoine.

Archives de la Ville de Lausanne (AVL)

L'équipe des archives prépare activement le déménagement des archives vers la Maison du livre et du patrimoine.

Le choix d'un logiciel pour la mise en ligne d'une bibliothèque numérique permettra depuis 2017 d'accéder à des copies numériques sur nos PC, tablettes et autres téléphones portables.

Préavis N° 2016/6 : Mise en œuvre d'une gouvernance documentaire pour la Ville de Lausanne

Ce préavis, établi en collaboration avec le Service d'organisation et d'informatique, permettra de mettre en place un archivage informatique efficace et pérenne.

Notre visite au Service bibliothèques et archives de la Ville ne nous a pas permis de voir tout le travail de ce très grand service, qui est la réunion de deux anciens services : la Bibliothèque municipale et les Archives communales. La bande dessinée et ce qui l'entoure n'a pas été visitée, ni évoquée.

Service de l'urbanisme (URB)

Le Service de l'urbanisme est à la tête de la planification communale en matière de construction, aujourd'hui rattaché au syndic. Il travaille en collaboration avec des services rattachés à d'autres directions, comme par exemple le Service des routes et de la mobilité, rattaché à la Direction des finances et de la mobilité, ou avec le Service d'architecture et celui des Parcs et domaines, liés à Logement, environnement et architecture. Cette nouvelle manière de fonctionner semble tout à fait intéressante, cela demande toutefois de gérer de manière transversale ce qui nous paraît possible.

Plans partiels d'affectation (PPA)

Quatre nouveaux plans sont en cours de procédure.

Plans approuvés par le Conseil communal

Trois plans ont été approuvés :

- PPA « Tuilière Sud » – Projet Métamorphose¹⁴ ;
- PPA 1 des Plaines-du-Loup dans le cadre du projet Métamorphose¹⁵ ;
- PQ Manor – Saint-Laurent¹⁶.

¹² *Liaison Vigie-Gonin dans le cadre du réseau-t. Constructions coordonnées du pont et de la Maison du Livre et du Patrimoine. Conventions d'échanges fonciers.*

¹³ *Plan de quartier Maison du Livre et du Patrimoine concernant les terrains compris entre la rue des Côtes-de-Montbenon, la rue de la Vigie, l'avenue Jules-Gonin, l'avenue Jean-Jacques-Mercier et la parcelle 628. Abrogation partielle du Plan partiel d'affectation N° 697 du 22 décembre 1999 concernant la Plate-forme du Flon. Réponse à la pétition de M. Guillaume Morand et consorts.*

¹⁴ Préavis N° 2016/19 : Métamorphose. Plan partiel d'affectation « Tuilière Sud » concernant les terrains compris entre la route du Châtelard, la route de Romanel et la limite du périmètre de la modification du plan général d'affectation N° 749. Abrogation du plan partiel d'affectation N° 708 du 15 juillet 2002. Abrogation partielle du plan d'extension N° 598 du 28 novembre 1980. Approbation du projet de création de l'accès routier du plan partiel d'affectation « Tuilière Sud ».

¹⁵ Préavis N° 2016/54 : Métamorphose. Plan partiel d'affectation « Écoquartier des Plaines-du-Loup – étape 1 ». Projet routier lié au PPA. Création des dessertes internes.

¹⁶ Préavis N° 2015/55 : Plan de quartier concernant les parcelles comprises entre la rue Saint-Laurent, la rue de la Louve, la ruelle Grand-Saint-Jean, la place Grand-Saint-Jean et la rue Adrien-Pichard.

Ce dernier étant toujours bloqué par des recours.

Trois plans ont été mis en vigueur. Nous avons retenu le PQ « En Contigny»¹⁷ qui permettra la construction de logements qui pourront compenser des logements supprimés par l'agrandissement de la gare.

Postulats

Une série de postulats sont en cours de traitement. Les délais seront connus dans le rapport « Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2017 ».

Protection du patrimoine bâti

La cellule patrimoine a traité un nombre important d'affaires.

Bureau des permis de construire (BPC)

L'Office de la police des constructions, devenu le Bureau des permis de construire traite un nombre impressionnant de dossiers. La tâche est difficile, d'autant plus que les documents de base sont de plus en plus complexes.

La durée de la procédure pour l'obtention d'un permis de construire reste bien trop longue malgré les efforts de l'administration et des constructeurs.

La COGES avait fait une observation demandant de prendre des mesures destinées à raccourcir le temps de traitement des dossiers¹⁸.

3^e observation 2015

La Municipalité est invitée à prendre des mesures destinées à raccourcir le temps de traitement des dossiers soumis au futur Bureau des permis de construire.

Une voie serait d'envisager une réforme du système allant de la distribution interne des dossiers, du nombre des intervenants et, surtout, de revoir avec le Canton le système informatique ainsi que les doublons.

Malgré ce problème récurrent des permis de construire, le Service d'urbanisme est un service dynamique, qui travaille sur un territoire restreint du fait qu'en Suisse, l'autonomie communale reste prioritaire, ce qui peut parfois restreindre les grands élans urbanistiques.

Service du contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL)

Le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne est l'ancien Service de la révision, qui a été déplacé de l'ancienne Direction des finances et du patrimoine vert à la Direction de la culture et du développement urbain.

Directive municipale sur le contrôle des finances de la Ville de Lausanne

La Municipalité a adopté, le 14 avril 2016, et mis en place le 1^{er} juillet 2016 une directive qui définit l'organisation du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne.

Cette directive n'a pas été adoptée par le Conseil, alors que la COGES l'avait demandée. Par contre, le plan d'audit 2017 a été envoyé à la COGES. Cette dernière pourra les consulter le moment venu.

¹⁷ Préavis N° 2015/40 : Plan de quartier « En Contigny » concernant les terrains compris entre l'avenue de Montoie, l'avenue de Cour, le chemin de Contigny et le chemin du Grillon. Convention liée aux aspects acoustiques du bâtiment H. Constitution d'une servitude sur la parcelle N° 4701. Abrogation du plan de quartier N° 448 du 8 octobre 1963.

¹⁸ *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2015, p. 40.*

Observations

Comme demandé par la 7^e observation du rapport de gestion sur l'année 2015¹⁹, la directive présentée devrait faire l'objet d'un préavis qui pourra ainsi être approuvé par le Conseil communal.

7^e observation 2015

La Municipalité est invitée à se doter rapidement d'un règlement définissant le fonctionnement du Service de la révision. Ce dernier devrait faire l'objet d'un préavis qui pourrait ainsi être approuvé par le Conseil communal.

Rencontre avec le syndic

Arrivant à l'issue de ses visites, la sous-commission a rencontré le syndic.

Elle lui a fait part de sa bonne impression générale pour les services visités et a notamment relevé l'apport positif de la présence d'un secrétariat général dans la nouvelle organisation de la direction.

Un échange a eu lieu sur la réorganisation des directions municipales. Pour celle du syndic en particulier, nous avons abordé la disparition de trois services dont les tâches ont été redistribuées (Service juridique, Service du protocole et des relations extérieures, Service du développement de la ville et de la communication).

Le principe réglementaire relatif aux observations maintenues a été rappelé : le *Rapport de gestion* municipal aurait dû contenir formellement de nouvelles réponses.

Comme ces deux observations concernent maintenant des services du dicastère du syndic, elles ont été rediscutées.

Concernant les délais importants relatifs à l'attribution des permis de construire, les commissaires ont relevé que des explications et des données chiffrées figuraient dans le rapport de gestion pour le Service de l'urbanisme. Le syndic a rappelé la volonté de sa direction sur ce sujet et a plaidé pour qu'un délai de deux ou trois ans soit accordé à la Municipalité pour poursuivre ses actions visant à simplifier et accélérer les démarches, avant que la question soit reprise par la COGES.

Concernant la directive municipale sur le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016, le syndic rappelle la position municipale selon laquelle cette tâche est strictement de compétence municipale et non du Conseil communal.

¹⁹ *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2015, p. 57.*

Sécurité et économie (SE)

Préambule

En vue de la rédaction de son rapport, la sous-commission a effectué une visite approfondie du Service de l'eau au mois de janvier 2017 et a pu s'entretenir avec une dizaine de collaboratrices et collaborateurs dudit service.

Durant la première quinzaine du mois d'avril, elle a rencontré les chef-fe-s des services suivants :

- Secrétariat général (SGSE),
- Corps de police (CP),
- Service de protection et de sauvetage Lausanne (SPSL),
- Contrôle des habitants (CH),
- Police du commerce (POLCOM), qui est devenu le Service de l'économie (ECO) le 1.10.2016,
- Eau (EAU).

Ces visites ont été clôturées par un entretien avec le conseiller municipal. À l'issue des visites, des questions complémentaires ont été adressées aux responsables de deux services/unités ; les réponses ont été prises en compte pour la rédaction de ce rapport.

Les membres de la sous-commission tiennent à remercier le municipal, les chef-fe-s de service et leurs collaboratrices et collaborateurs pour leurs disponibilités, leurs explications détaillées et tous les renseignements fournis. Nous saluons la motivation de tous les collaboratrices et collaborateurs rencontrés dans nos visites. Nous les remercions de leur engagement quotidien pour notre Commune.

Remarque liminaire sur la direction

Cette nouvelle direction conserve de la précédente législature comme cœur d'activité des compétences régaliennes comme la sécurité et la délivrance d'autorisations. Le retour sous la même direction du CP et du SPSL est souligné pour sa cohérence, tant ces services sont amenés à collaborer étroitement.

SE intègre désormais le Service de l'eau, transfuge de l'ancienne Direction des travaux. Ce changement semble toutefois être de moindre importance que celui opéré au 1^{er} janvier 2016 (soit sous la législature précédente) et qui a vu les activités relatives aux eaux usées intégrées au Service de l'eau. La direction a également pour ambition de développer son soutien à l'économie avec les apports de l'Unité économie et territoire (ex-DevCom) au sein du nouveau Service de l'économie. Si l'ensemble de la direction a vécu plusieurs mutations au cours de l'année écoulée, aucun problème en termes de garantie des prestations n'a été détecté. À l'issue des visites, il ressort assez clairement que, à la taille de la Ville de Lausanne, le découpage des directions n'est pas l'élément le plus déterminant en ce qui concerne la délivrance des prestations ; c'est bien davantage la configuration des services, leur organisation et leur dotation qui influencent plus directement la qualité des prestations délivrées ; ces services sont de toute manière déjà habitués à collaborer avec des services dépendant d'autres directions.

Secrétariat général (SGSE)

Observatoire de la sécurité

L'observatoire poursuit son rôle d'interface entre les divers acteurs de la sécurité, notamment dans le cadre de l'organisation d'une première édition « Forum vie nocturne » faisant suite aux États généraux des années précédentes. Il a été impliqué sur le dossier complexe du périmètre de prostitution et de la

cohabitation entre habitant-e-s et professionnelles du sexe (rapport-préavis N° 2016/43²⁰) dont la mise en œuvre l'occupera également en 2017. Les **correspondant-e-s de nuit** (CN – prévention du bruit et d'autres incivilités et réductions des risques festifs) ont, en 2016, effectué leur première saison estivale, qui est sujette à une utilisation intense de l'espace public en soirée. L'observatoire prépare à ce titre un bilan et un projet de pérennisation de cette expérience pilote arrivant à terme le 31 août 2017. Le travail des CN et leurs interventions sont documentés et font l'objet de statistiques. La sous-commission ne les produit pas ici et invite le Conseil à s'en remettre au prochain bilan qui fera l'objet d'un rapport-préavis en 2017. Il est à relever que le problème de la vie nocturne ne se pose pas que dans le centre-ville mais s'étend à d'autres quartiers comme l'a démontré une étude mandatée par l'observatoire sur la spatialisation des activités nocturnes des jeunes (Youth@Night). L'observatoire est également très impliqué sur la question du **harcèlement de rue**. Après une enquête sur le phénomène, une coordination des acteurs va être initiée sur cette question pour aboutir à un rapport-préavis d'ici la fin de l'année 2017.

Concernant la **vidéosurveillance**, 4 nouvelles installations ont été autorisées en 2016 portant le nombre total à 38. Conformément au préavis N° 2014/4²¹ et au règlement communal sur la vidéosurveillance, un nouveau rapport d'évaluation de la vidéosurveillance sera édité en 2017. La Ville publie en outre l'ensemble des lieux sous vidéosurveillance sur son site *web* conformément à l'article 4 du règlement.

EPURA

La **S.A. Epura** est à 100 % dans les mains de la Ville et exerce depuis le 1^{er} janvier 2016 l'exploitation actuelle et future de la STEP²². Epura S.A. et la Ville sont liées par un contrat de prestations. La direction d'Epura (2 ept²³) et l'équipe de projet STEPact (4 ept) sont rattachées administrativement au Secrétariat général SE, le personnel de la STEP étant pour sa part toujours rattaché au Service de l'eau qui exploite les installations. Au vu de la longue durée du chantier, les contrats de travail de l'équipe de projet sont toutefois à durée indéterminée. Les indemnités des fonctionnaires et des élu-e-s communaux lausannois pour les séances de Conseil d'administration sont entièrement reversées à la Ville de Lausanne.

Au niveau des contrôles **des comptes de la S.A.**, alors qu'une révision restreinte serait possible, la Municipalité a décidé de faire une révision ordinaire, ce qui n'est pas encore le cas pour le rapport d'activité 2016. La sous-commission ne peut que saluer une telle décision et sa mise en œuvre pour le prochain exercice. Le rapport d'activité d'Epura S.A. 2016 fait état d'un changement de stratégie d'amortissement des actifs rachetés à la Ville en raison d'opportunités financières et de la fin annoncée de l'exploitation de certaines installations.

Le défi actuel est le maintien des activités de l'actuelle STEP tout en tenant le calendrier du **chantier** des nouvelles installations. Une préoccupation importante est de l'avis même du responsable de projet de garantir la bonne application des conventions collectives de travail sur le chantier et la protection de la santé et la sécurité au travail des collaboratrices et collaborateurs durant cette période. Certains travaux nécessiteront du travail de nuit et les partenaires sociaux ont été impliqués en amont de cette décision. Une seconde préoccupation est de diminuer les nuisances pour le voisinage tant que faire se peut. Un coordinateur de chantier sera engagé pour mieux coordonner les travaux entre les entreprises impliquées.

Durant le chantier, les collaborateurs de l'exploitation se trouvent confrontés à de nombreux changements dans la manière de travailler. À plus long terme, les nouvelles installations nécessiteront de nouvelles compétences. Des mesures seront nécessaires pour permettre une formation et une adaptation du personnel à ces nouvelles conditions de travail.

²⁰ Politique en matière de prostitution de rue. Réponse au postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Rue de Genève n° 85... et après ? ». Réponse au postulat de MM. Henri Klunge et Jean-Daniel Henchoz : « Une solution à l'inquiétude des travailleuses du sexe ». Réponse au postulat de M. Philipp Stauber : « Prostitution de rue : une restriction d'horaire pour limiter les nuisances ».

²¹ Politique municipale en matière de vidéosurveillance. Modification du règlement communal sur la vidéosurveillance.

²² Station d'épuration des eaux de Lausanne.

²³ Équivalent plein temps.

Service intercommunal des taxis

Le service est chargé de l'application du règlement intercommunal sur le service des taxis (RIT) adopté par l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis. Cette association, qui comprend douze communes, dispose de sa propre Commission de gestion.

La problématique des chauffeurs UberPOP qui font concurrence aux taxis officiels en infraction au RIT et à l'OTR 2²⁴ est toujours d'actualité. Le nombre de dénonciations effectuées est en nette augmentation. Le service intercommunal des taxis et le Corps de police effectuent donc un travail conséquent qui aboutit à un nombre important de dénonciations auprès de la Commission de police qui procède à des mises à l'amende. À l'échelon du Ministère public, deux dénonciations au moins ont été transmises, notamment pour paiement des contraventions par des tiers (par Uber), mais le Ministère public a refusé de donner suite à ces dénonciations. Ce déni d'application du droit en vigueur est hautement problématique mais il est à relever qu'il ne dépend aucunement de notre Commune.

Sur le plan judiciaire, la Cour constitutionnelle s'est prononcée sur le recours d'Uber (qui a obtenu qualité pour recourir suite à un arrêt du Tribunal fédéral). La Cour constitutionnelle retient que le RIT n'est pas conforme à la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) sur un point, mais rejette la requête de Uber dirigée contre une disposition plus secondaire du RIT relative à l'obligation d'obtenir préalablement une autorisation pour exploiter un « central d'appel » de taxi, y compris par internet. En réponse à une interpellation du député Jean Tschopp (16_INT_513)²⁵, le Conseil d'État annonce pour le 1^{er} semestre 2017 un projet de base légale cantonale pour réglementer le service de transport de personnes. Ce dossier devra donc être suivi de près car il pourrait avoir des implications importantes pour l'association de communes.

Le surcroît de travail occasionné, notamment, par ces questions a imposé l'engagement d'un deuxième policier à la Brigade des taxis. Cet engagement et les procédures liées à Uber ont nécessité un financement extraordinaire supplémentaire qui est assumé par l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis. Dans ce contexte difficile, notre Commune essaie de juguler les coûts par l'engagement à l'interne d'une juriste afin d'éviter une trop lourde augmentation des mandats externes.

Suivi des préavis

Le rapport-préavis N° 2016/43 « **Politique en matière de prostitution de rue** » a été adopté le 14 février 2017. Sa concrétisation sera donc effective dans le prochain exercice.

Corps de police (CP)

L'année 2016 voit le nombre d'interventions augmenter mais le nombre d'infractions au code pénal diminuer. Le dispositif Héraclès est pérennisé et renforcé conformément à la volonté exprimée par le Conseil dans le rapport-préavis N° 2014/83²⁶ (+3000 heures de patrouilles supplémentaires en 2016 par rapport à 2015).

²⁴ *Ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules légers affectés au transport de personnes et de voitures de tourisme lourdes.*

²⁵ « Uber bénéficie-t-elle d'un régime d'impunité ? ».

²⁶ *Politique de sécurité publique. Réponses aux :* postulat de M. Fabrice Ghelfi intitulé : « Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale » ; postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina intitulé : « Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne » ; postulat de M. Pierre Oberson intitulé : « Croissance de la criminalité : aujourd'hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues s'impose » ; postulat de M. Jean-Luc Laurent intitulé : « Une solution durable au réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable du site » ; postulat de M. Mathieu Blanc intitulé : « Le Nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! » ; postulat de M. Mathieu Blanc intitulé : « Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers ! » ; postulat de M^{me} Rebecca Ruiz intitulé : « Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitations » ; postulat de M. Nkiko Nsengimana intitulé : « Nous avons la loi, ils ont le temps ! La lutte contre le trafic de drogue de rue passe aussi par la réappropriation de l'espace public et par la mobilisation citoyenne » ; postulat de M. Nkiko Nsengimana intitulé : « Lausanne consommerait-elle autant de coke qu'Amsterdam ? Pour un état des lieux et un développement stratégique de lutte contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent » ; pétition des habitants et commerçants du quartier Maupas-Chauderon intitulée : « Contre la présence des dealers » ; pétition des habitants et usagers du quartier de Saint-Roch intitulée : « Halte aux dealers dans le quartier de Saint-Roch, Pré-du-Marché et Clos de Bulle ! » ; pétition de MM. Éric Oberti et Luciano Fiorenza intitulée : « Pour que le balcon de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevenue convivial » ; pétition de l'Union démocratique du centre (MM. Yorik Cazal et Pierre Oberson) intitulée : « Qualité de vie à Lausanne » ; pétition de M^{me} Andreia Barata, MM. Silvano Diana et Nicolas Tripet et conjoints intitulée : « Défendons le Tunnel et Riant-Mont : pas de zone de non-droit à Lausanne ».

Organisation générale

L'organigramme actuel du Corps de police est à qualifier de transitoire, c'est pourquoi nous ne nous y attarderons pas. Le futur départ à moyen terme à la retraite du commandant pourrait signifier une révision de celui-ci. Le Corps de police compte actuellement 680 ept, personnel uniformé et civil. L'implication du travail 24 heures sur 24 et l'existence d'un socle sécuritaire de base sont des contingences importantes pour l'organisation du travail.

Communication et prévention

Le service de communication de la police fait de la communication 24 heures sur 24, et ce indépendamment de la communication de la Ville. Les communications de police sont en grande partie, pour les affaires pénales, sous la surveillance du Ministère public.

Quant à la prévention, elle est ventilée au sein du CP. La prévention globale est au niveau de la communication, la prévention dans les écoles ou sur les drogues relève de la Police judiciaire, la prévention routière est rattachée à la Division sécurité du trafic et stationnement. La majeure partie des activités de prévention au sein des écoles concernent la prévention routière. Pour renforcer les activités de prévention, des messages plus transversaux avec d'autres thématiques (comme la vie nocturne) devraient être développés. Le commandant évalue l'opportunité de regrouper ces activités pour disposer de meilleures synergies et d'une vision plus intégrée de la prévention.

Brigade de la jeunesse

Le rapport-préavis N° 2010/18²⁷ a créé un poste de prévention auprès de la jeunesse. En raison de la croissance démographique, il lui est de plus en plus difficile de répondre à l'ensemble des demandes.

Finances et logistique

Septante personnes travaillent dans ce domaine. De l'avis du commandant, les synergies avec d'autres services comme le SPSL par exemple sont déjà mises en œuvre. Certaines activités qui pourraient être considérées comme redondantes avec d'autres services doivent impérativement rester dans le giron exclusif du CP pour des raisons de sécurité évidentes.

Ressources humaines

Le passage du système de l'horaire 3 x 8 à 4 tranches horaires (4 x 4) est un succès désormais confirmé au sein du CP ; il permet notamment à chaque collaborateur de disposer de week-ends ; ce n'est qu'en cas d'événements majeurs planifiés qu'un système 3 x 8 est réintroduit de manière temporaire. Le CP signale une baisse du *turnover* et une baisse de l'absentéisme comme le montrent les tendances du tableau ci-dessous :

	Maladie longue durée	Maladie courte durée
1 ^{er} semestre 2014	3249 heures	1766 heures
2 ^e semestre 2014	2760 heures	1056 heures
1 ^{er} semestre 2015	3045 heures	1285 heures
2 ^e semestre 2015	4327 heures	1094 heures
1 ^{er} semestre 2016	2773 heures	1388 heures
2 ^e semestre 2016	2753 heures	1072 heures

²⁷ Politique municipale en matière de vie nocturne : participation au Pact-Alcool cantonal, report, de 05h00 à 06h30, de l'ouverture, les samedis et dimanches matin, des établissements de jour servant de l'alcool, développement d'une approche pédagogique active au sein de la Brigade de la jeunesse, et réponses à la motion de M^{me} Françoise Longchamp « invitant la Municipalité à examiner la manière dont elle pourrait réaliser, en collaboration avec les institutions œuvrant en la matière et les entreprises locales, une grande campagne de prévention générale des problèmes d'alcool chez les jeunes », au postulat de M^{me} Florence Germond « pour renforcer la prévention de la violence et celle liée à la consommation excessive d'alcool à Lausanne », ainsi qu'au postulat de M^{me} Françoise Longchamp « incitons les établissements publics de nuit à signer la Charte de 2004 ».

Cet examen nous semble répondre à la remarque du rapport de gestion 2015²⁸.

Concernant le *turnover*, la situation s'est stabilisée avec 32 départs dont 11 retraites et 14 démissions.

Conformément à la volonté politique exprimée et aux conditions de la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV), le CP a dû être renforcé de 60 ept depuis 2012. Cela a permis d'obtenir l'accréditation définitive selon la LOPV. Les services transversaux du CP comme les RH²⁹ sont par contre restés stables. Cette situation doit être particulièrement suivie.

Quant aux campagnes de recrutement, elles sont pilotées de manière coordonnée au niveau de la Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises (CDPMV) et l'Association des chefs des polices municipales vaudoises (ACPMV). Le CP complète cela par une communication propre aux activités (par exemple Police judiciaire) et au cadre spécifique (tissu urbain) lausannois. Ces activités propres ne posent pas de problème diplomatique vis-à-vis des autres corps.

Centres de formation du Corps de police

L'Académie de police de Savatan dispense la formation de base de policier. Cette dernière est l'agrégat d'écoles de différents corps de police. Le CP de Lausanne lui fournit 8,6 ept en plus de spécialistes qui vont y donner des cours spécifiques. Ces personnes sont indemnisées à raison de 50 francs de l'heure, ce qui ne couvre pas les frais et implique un complément de la Ville. Cette situation s'explique par le fait que l'académie ne dispose pas d'un statut propre, ce qui devrait évoluer dans le futur.

Le Centre de formation de la police de Lausanne s'occupe quant à lui de la formation continue, de certaines spécialisations et de l'instruction au niveau du matériel.

Éthique et déontologie³⁰

Si la déontologie est inscrite dans la loi cantonale, l'éthique est une spécialité lausannoise. En matière de déontologie, les cas traités seront tous ceux qui ne prévoient pas une poursuite d'office. Le commandant souligne que le CP veille également à traiter les cas de manière proactive. Un courrier de lecteur ou un article peut aussi donner lieu à l'ouverture d'un dossier. Pour faire connaître ces droits, des notices d'explications pour les lésés ont été éditées au format papier ou électronique selon les langues. Les versions électroniques sont en ligne à l'adresse : <http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/securite-et-economie/police-de-lausanne/bons-reflexes/suivi-de-votre-plainte.html>.

Centrale d'alarmes et d'engagements (CAE)

La CAE compte plus de 75'000 appels au 117 ce qui atteste bien de son utilité. Elle a permis durant les deux dernières années de suppléer à deux reprises à des pannes de la centrale cantonale.

Police-secours (PS)

Nous ne disposons pas de statistique sur le délai d'intervention d'urgence détaillé sur l'ensemble de la ville. Selon l'expérience du CP, l'urgence en milieu urbain n'excéderait que rarement les 5 minutes pour le centre-ville et 7 minutes pour la périphérie. Pour les secteurs plus éloignés, comme les zones foraines, cela peut varier jusqu'à 10 minutes selon la zone si la voiture doit venir du centre-ville. Il semblerait toutefois utile de disposer de statistiques plus précises à l'avenir.

²⁸ *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2015*, p. 33.

²⁹ Ressources humaines.

³⁰ Nous précisons que des définitions sont données sur ce que recouvrent ces différents termes sur le site internet de la police (http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/securite-et-economie/police-de-lausanne/la-police/la-police-c-est-aussi/une-philosophie-de-travail/ethique/mainArea/02/links/03/linkBinary/5_Definitions.pdf).

Proximité, partenariat et multiculturalité (PPM)

Le service des **objets trouvés** offrait un service de qualité mais qui entraînait des charges importantes. Des pratiques de recherche des propriétaires ou de restitution d'objets non réclamés pouvaient poser des problèmes en lien avec la protection des données. Une évolution des pratiques fait aussi que de plus en plus d'objets ne sont plus réclamés. Une réflexion est en cours sur le cadre exact à poser à cette prestation utile un jour ou l'autre à tout-e Lausannois-e. Ce dossier est à suivre.

La revalorisation voulue de la Division PPM amène une nouvelle attractivité pour les **postes de quartier** : le personnel y est maintenant plus diversifié. Les aspirants n'entrent plus dans le CP par l'unique entrée de Police-secours, mais ils doivent au moins faire six mois aussi à PPM. Ceci doit favoriser un meilleur échange de compétences entre le personnel expérimenté et les nouveaux formés. En outre, la collaboration avec les correspondants de nuit et la PPM n'en est qu'à ses débuts sous l'égide de coordinations mensuelles mais des réflexions sont en cours pour améliorer cette interface.

Collaboration avec le Canton

Le contexte de menace terroriste appelle un renforcement de certains équipements. Comme cette problématique n'est pas que lausannoise, des acquisitions de matériel sont prévues par le Canton et une formation du CP lausannois à ce nouveau matériel est prévue. Cette collaboration est à saluer.

Cellules

Le CP assure que les cellules de l'Hôtel de police sont conformes à leur usage initial. Elles sont prévues pour maintenir des personnes pour une durée maximale de 48 à 72 heures, dans le cadre des mesures de police, respectivement de l'arrestation provisoire. En revanche, elles n'ont initialement pas été conçues pour incarcérer des prévenus en détention avant jugement ou exécution de peine. Suite à une décision du Conseil d'État en 2013, le Service pénitentiaire (SPEN) utilise ces cellules au-delà de 72 heures et mandate une entreprise de sécurité pour effectuer cette activité. La sous-commission a pris connaissance du rapport des visiteurs de prison de mars 2016 et restera attentive aux conditions de détention à l'Hôtel de police et au suivi des demandes d'aménagement/amélioration.

Suivi des initiatives

L'examen des initiatives traitées en 2016 et en cours montre que plusieurs dépôts proviennent de conseillers communaux employé-e-s par le CP. La sous-commission a détecté un malaise certain avec ce procédé au sein de l'administration communale du simple fait qu'il est bien difficile de saisir si les motivations de nos collègues viennent de leur activité de conseiller communal ou de policier. Cela est d'autant plus problématique qu'un usage est respecté au sein du Conseil : pour éviter tout conflit d'intérêt, les conseillers communaux employés de la Ville s'abstiennent d'intervenir dans les discussions concernant le dicastère dans lequel ils travaillent. Ce point devrait être repris par le Bureau ou par la commission traitant de la révision totale du règlement du Conseil communal.

Suivi des préavis

Le préavis N° 2016/42, **règlement général de police (RGP)**³¹ en application de la loi sur les amendes d'ordre communales, est en attente de validation par le Canton. Deux versions différentes du RGP sont disponibles sur le site internet de la Ville ; une telle confusion devrait être évitée.

³¹ *Règlement général de police de la Commune de Lausanne (RGP). Introduction d'un article permettant l'instauration d'amendes d'ordre pour sanctionner onze infractions relatives à la propreté urbaine.*

Service de protection et de sauvetage Lausanne (SPSL)

Sur les 12'000 interventions du SPSL tant sur les territoires lausannois que vaudois, environ 8000 sont des interventions d'ambulances, 2000 interventions du SMUR³² et 2000 des sapeurs-pompiers. Les interventions de la Protection civile (PCi) sont au nombre de 3 en 2016, dont la durée est bien évidemment plus longue que celle des services d'urgence.

Services transversaux

Le service étant réparti sur cinq sites différents, il y a un besoin accru en coordination et transmission d'informations. Le chef de service veut développer un **système d'information** avec un appui du Service d'organisation et d'informatique.

Durant les dernières années, l'introduction de Via sicura a engendré des surcoûts avec le nécessaire traitement des **infractions commises à la loi sur la circulation routière** par tous les véhicules d'urgences. Un rapport doit être rendu au procureur pour toute infraction ; dans les véhicules, un système informatique ad hoc de consignation de l'intervention a été mis en place pour faciliter ce travail. Un futur changement de législation fédérale pourrait libérer les services d'urgences de certaines obligations mais l'informatisation de ces données restera acquise.

Le service collabore étroitement avec l'Unité **santé et sécurité au travail** (USST) de la Ville de Lausanne. Si la sécurité est maximisée en intervention, ce n'est pas toujours le cas en dehors. Le service s'est notamment engagé dans une campagne de prévention de l'encéphalite à tiques et pour une formation adéquate sur les machines. Le corps est soumis à un stress important dans ces professions comprenant des interventions de nuit et des activités très physiques. Le matériel est plus efficace que par le passé mais peut aussi devenir plus lourd (par exemple ventilateurs pour les pompiers, brancards électriques pour les ambulanciers). Le service s'est doté d'un médecin-conseil à 30 % pour traiter l'ensemble de ces problématiques. En termes de **ressources humaines**, le report de l'âge de la retraite pour certaines catégories de personnel peut poser problème. La pénibilité du travail ne permet pas le maintien dans certains postes et il conviendra dès lors de trouver d'autres activités pour ces personnes. Une stratégie devra être mise en place à cet égard.

Les postes de suivi RH du service et de débriefing ont été séparés. Un système de paires formées par une psychologue diplômée garantit un premier débriefing. Si la démarche doit être plus lourde, l'USST peut être sollicitée. Avec la création de la nouvelle direction SE, des synergies avec la police sont recherchées.

Le travail de **coordination-planification** garantit la préparation des grandes manifestations en termes de coordination des secours. De son côté, la police du feu effectue l'analyse du risque à l'adresse des organisateurs.

Sapeurs-pompiers

Le corps de sapeurs-pompiers compte 187 pompiers volontaires de Lausanne et d'Epalinges et 121 professionnels. Le corps ne compte encore aucune femme parmi les professionnels. Une campagne de recrutement est en cours mais les rares mises au concours lors de départ à la retraite ne donnent pas beaucoup d'opportunités aux femmes intéressées de faire acte de candidature. Le dernier ratio était de 60 postulant-e-s pour 2 postes. Le cadre de vie de la caserne et l'aménagement actuel des horaires de travail ne facilitent pas l'ouverture de la profession aux femmes. Tant le chef de service que le municipal en charge sont conscients de la nécessité de rendre cette profession accessible aux femmes également.

Une autre question est le cadre à fixer pour les activités accessoires des sapeurs-pompiers travaillant à 100 % à la Ville. Des activités de formateurs ECA³³ doivent être encouragées mais d'autres activités sans liens immédiats avec le métier sont examinées plus attentivement avant d'être autorisées, afin de

³² Service mobile d'urgence et de réanimation.

³³ Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels.

garantir que les sapeurs-pompiers disposent de leur temps de repos. Le municipal est conscient des risques dans ce domaine et a déjà pris certaines mesures.

Les charges de **matériel et équipement** de défense-incendie de la Ville de Lausanne évoluent dans le bon sens, l'ECA ayant globalement augmenté ses participations aux achats de véhicules. Cela est d'autant plus important au vu des coûts très élevés des véhicules. La Ville étant moins libre de définir les cahiers des charges pour l'achat de véhicules, des collaborateurs du SPSL sont intégrés aux groupes de travail constitués par l'ECA pour faire valoir les besoins spécifiques des sapeurs-pompiers de la Ville, notamment en lien avec un usage plus fréquent et professionnel du matériel. Une bonne collaboration s'est développée.

Les sapeurs-pompiers sont amenés à délivrer des **prestations à des tiers** ou à d'autres services comme le Service des sports. Les frais sont facturés respectivement au prix coûtant ou au forfait. Concernant l'assemblée générale de Nestlé, c'est une collaboration historique. Les tarifs à des tiers ont été revus à la hausse en 2015. Ces prestations ne sont pas considérées comme prioritaires et compliquent la planification du service.

Dans le cadre de VIDIS 20-25³⁴, une réflexion est en cours pour optimiser la défense incendie et secours de l'ensemble de l'agglomération lausannoise. Tout en améliorant l'efficacité, cela devrait permettre de reporter la responsabilité des interventions sur les seuls professionnels en journée et en semaine, tandis que les sapeurs-pompiers volontaires seraient sollicités les soirées et week-end, moments durant lesquels les gens sont davantage disponibles.

Concernant les travaux à proximité de la **caserne de la Vigie**, les besoins des services de secours ont été pris en considération. Les locaux restent adéquats pour leur usage, en grande partie dans les lieux de vie grâce aux compétences de membres du corps dans les métiers techniques et du bâtiment. Un projet de réaménagement de l'accueil est en cours. Certains équipements sont anciens et pourraient s'avérer coûteux à renouveler ou à améliorer. C'est le cas des portes automatiques qui vont devenir de plus en plus difficiles à réparer ainsi que des équipements de chauffage à distance.

La **centrale d'aide à l'engagement (CAE)** vit ses derniers mois de fonctionnement. Le *Rapport de gestion* évoque déjà les préparatifs mis en place pour la transition prévue en octobre 2017. Concrètement, le système ProSDIS permettra de mieux cibler l'alarme adressée aux sapeurs-pompiers en fonction de chaque intervention. La technique de l'ancien système d'aide à l'engagement (SAE) ne pourra pas être réutilisée mais une salle de conduite et une centrale redondante devraient voir le jour en remplacement avec un appui financier cantonal.

Police du feu

Dans le canton, Lausanne dispose de la seule entité professionnalisée de police du feu ; elle perçoit des émoluments pour une partie des prestations à des tiers. La facturation va débiter cette année 2017. L'article 11 du règlement sur la police du feu (RPoF) prévoit une compétence municipale en la matière. Le barème est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Ambulance SPSL et SMUR

Le dispositif d'urgence pré-hospitalière repose sur la sollicitation d'ambulanciers auxiliaires pour faire face aux absences et maladie du personnel fixe. Ces **auxiliaires** sont eux-mêmes ambulanciers à titre principal auprès d'autres employeurs dans le canton. Les congés et la pénurie de personnel n'étant pas simultanés, cette mutualisation du personnel permet d'assurer le service en tout temps. Toutefois, aucune coordination des plannings n'est effectuée avec les autres services d'ambulance afin de s'assurer qu'un ambulancier ne dépasse pas un nombre acceptable d'heures de travail hebdomadaire. Ce risque, qui touche aussi la qualité de prise en charge du patient, est identifié par le chef de service et le municipal en charge. Des discussions sont en cours avec le Service cantonal de santé publique. La médicalisation de l'ambulance et la formation ES³⁵ étant encore trop récentes, on n'arrive toutefois pas à couvrir les besoins avec le marché du travail actuel ; le fait que les ambulanciers titulaires fassent

³⁴ Vision intégrée défense incendie et secours dans l'agglomération lausannoise à l'horizon 2020-2025.

³⁵ École supérieure.

encore des heures en tant qu'auxiliaires complique en outre le suivi des formations continues nécessaires. Il sera utile de vérifier l'évolution du dossier sur le plan cantonal.

Protection civile (PCi)

Une convention de prestation (contrat de droit administratif) lie la Ville et les cinq autres communes du district pour constituer l'organisation régionale de protection civile (ORPC). Un comité de direction réunit les municipales et municipaux des communes concernées. Si l'organisation compte aujourd'hui encore 1200 miliciens, elle en comptait 15'000 il y a encore quelques années.

Centre de formation de la Rama

Initialement dédié à la PCi, il est aussi destiné maintenant à l'ECA pour l'instruction des sapeurs-pompiers grâce à un simulateur inauguré en 2014 et cofinancé entre la Ville et l'ECA dans une convention avalisée par le Conseil communal. **L'infrastructure** est propriété de la Ville et son utilisation est très avantageuse pour nos services. D'autres usagers profitent régulièrement des lieux comme la police, le SPEN, l'école suisse du drone, et des services de sécurité privés. Le lieu est apprécié par toutes et tous les usagers s'y rendant en voiture depuis tout le canton mais pose un problème sérieux pour les usagers des transports publics.

Le **restaurant** de la Rama produit un peu moins de 20'000 repas par an pour les usagers du centre et pour les pompiers stationnés à la Vigie. Avec une patente pour 98 places, il est sous-dimensionné comparé aux capacités d'accueil du centre de formation (salle pour 160 personnes).

En termes de **personnel**, l'organisation du travail a été revue l'année dernière. Désormais, un chef cuisine et un chef accueil/infrastructure se partagent les responsabilités. La politique tarifaire du centre sera reprise.

Le SPSL prépare un préavis d'extension du droit de superficie pour accueillir la piste d'exercice des sapeurs-pompiers porteurs d'appareils de protection respiratoire sise aujourd'hui à la Grangette. Cela devrait être également l'occasion de revoir d'autres installations.

Pompes funèbres officielles (PFO)

Le service compte onze collaborateurs ainsi que des auxiliaires. Ces derniers effectuent un travail d'assistant funéraire. Le Contrôle des finances de la Ville a annoncé un audit des PFO pour 2017.

Service du contrôle des habitants (CH)

L'**effectif du personnel** du service est stable depuis 2013 malgré la **croissance démographique**, ce qui constitue un défi pour le CH qui ne peut réduire ses prestations. Pour éviter que ses guichets soient engorgés lors de pics d'arrivées, des prestations d'enregistrement sont délocalisées par exemple à l'École hôtelière à chaque rentrée. La mise en place d'une formation continue pour le personnel n'est donc pas facile et nécessite la fermeture des guichets.

La sous-commission salue la collaboration avec le Bureau lausannois pour les immigrés.

L'introduction d'Equitas est perçue comme un coup porté à la motivation du personnel ; ce point devra être repris lors d'un prochain exercice.

Le nombre élevé d'entretiens pourrait être réduit par un **portail en ligne** pour des opérations simples comme un déménagement. Le projet e-Umzug³⁶ est en phase-pilote à Zürich et pourrait être un moyen de simplification administrative. Ce point et la question des effectifs devraient être suivis attentivement lors des prochains exercices.

³⁶ eDéménagement Suisse : le projet a pour objectif de permettre l'inscription et le traitement par voie électronique du déménagement. La Confédération, les cantons et les communes ont élaboré une solution qui modifie complètement le processus lié aux déménagements. Cette solution doit être mise en œuvre dans toute la Suisse d'ici fin 2019.

La mise en place de **l'automatisation du transfert d'information (ATI)** entre le CH et le Registre cantonal des personnes (RCPers) a été effectuée en 2016. Ce projet a été coordonné par le Canton, l'Administration cantonale des impôts (ACI) en particulier, afin d'assurer un meilleur suivi des données ; tant le CH que le Service d'organisation et d'informatique ont été mis à contribution. Le but de l'opération est parfaitement fondé mais des problèmes de mise en œuvre sont apparus. Désormais, l'enregistrement d'une arrivée à Lausanne depuis une autre commune vaudoise impose une récupération des données du RCPers (par exemple état civil, acte d'origine). Cette opération peut prendre 11 minutes alors que l'ancien système permettait un enregistrement en 5-6 minutes. Si le Canton avait prévu des moyens supplémentaires pour la mise en place du système, aucun n'est prévu pour l'exploitation du système. Le CH compte sur une mise à niveau rapide du logiciel pour qu'il soit mieux adapté aux prestations concrètement délivrées par le service. Si le problème n'est pas résolu, la Ville aurait besoin de davantage d'épt pour délivrer la même qualité de prestation. Il conviendra de suivre ce dossier dans le prochain rapport de gestion.

Un **audit de la Cour des comptes** a relevé en 2015³⁷ que notre commune compte un nombre élevé de **logements pour lequel aucun-e habitant-e n'est annoncé-e**. Le CH souligne qu'on ne peut conclure que les appartements seraient vides ; une partie n'a pas l'obligation de s'annoncer au CH. Les gérances vont être rappelées à leurs obligations d'annonce, certaines étant aujourd'hui plus collaborantes que d'autres ; le CH attend un projet de cyberadministration pour obtenir ces données de manière plus systématique par voie informatique. La loi sur l'harmonisation des registres prévoit désormais un enregistrement des habitant-e-s jusque dans un logement précis et codé. Les baux ou attestation de logeur sont utilisés pour localiser l'habitant. Cette évolution devrait permettre à terme de mieux détecter des changements non annoncés.

Notons que le bureau des enquêtes ne s'occupe pas de la problématique du domicile fiscal qui dépend de la Direction des finances et de la mobilité. Le travail de cette dernière pourrait expliquer la baisse continue du nombre de résidences secondaires.

Service de la police du commerce (POLCOM)

Le Service de la police du commerce est renforcé pour assumer des missions plus complètes comme l'appui économique et commercial. Une synergie doit être développée entre la délivrance de l'autorisation et les moyens d'appui et de promotion au demandeur sans se substituer aux prestations du Canton ou de Lausanne Région. Ces changements et restructuration de services étant encore en cours, ils ne seront pas l'objet de ce rapport. Ils devraient permettre également de faire évoluer le City management.

Établissements (cafés, restaurants, etc.)

Les établissements sont fermés ou réduits dans leurs ouvertures sur décision cantonale, le service communal ne fait qu'exécuter dans ce domaine. Les terrasses sont des installations soumises à autorisation et font l'objet d'une enquête publique préalable du fait du changement d'affectation au sens de la LATC³⁸. La sauvegarde des intérêts de toutes les parties se joue le plus souvent sur les horaires d'ouverture.

³⁷ Cour des comptes du Canton de Vaud, Rapport n° 33, *Audit du contrôle des habitants dans le Canton de Vaud*, 30 octobre 2015.

³⁸ Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions.

Ventes sur invitation (article 14 bis RHOM³⁹)

Des ventes privées en soirée peuvent être organisées quatre fois par an en dehors du mois de décembre qui bénéficie déjà de trois nocturnes. Le nombre de ventes sur invitation est stable. En 2016, 76 magasins ont bénéficié d'une autorisation pour la plupart une fois l'an. La Police du commerce attire l'attention des demandeurs sur les conditions d'octroi de l'autorisation mais n'a pas de stratégie de contrôle du respect effectif des dispositions réglementaires.

Vente d'alcool aux jeunes

Le service ne dispose en l'état que d'un inspecteur pour les établissements et magasins. Sa mission est en premier lieu d'expliquer le cadre légal et réglementaire ; il vérifie les affichages. Il revient ensuite à la police de surveiller la vente d'alcool. La vente illégale d'alcool est souvent détectée lors d'enquêtes sur d'autres délits.

« Food trucks »

L'appel d'offres se fait deux fois par année, il est également adressé aux cafés-restaurants lausannois. Les *food trucks* doivent être inscrits au Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires et sont soumis aux contrôles sur les denrées alimentaires. Le chimiste cantonal ne communique pas (ni au public, ni aux autorités) les résultats des contrôles effectués par établissement. La protection des données menace de plus en plus la sauvegarde de l'intérêt public en empêchant une bonne collaboration entre autorités.

Taxe sur les divertissements

Le *Rapport de gestion* ne détaille pas toutes les **exemptions de la taxe sur les divertissements**. Aucune statistique n'existe sur les exemptions mais toutes les sociétés locales, troupes de théâtre et clubs sportifs avec des tarifs inférieurs à 50 francs ont été effectivement exonérés. Les refus concernent exclusivement des sociétés externes ou des manifestations ne correspondant pas aux catégories prévues pour l'exemption.

Taxe de séjour

La taxe de séjour est reversée à Lausanne Tourisme et au Fonds d'encouragement de la région lémanique (FERL) : sur les 3,6 millions de francs, rien ne revient à la Ville. Concernant l'essor des plates-formes en ligne comme Airbnb, le règlement intercommunal sur la taxe de séjour permet d'impliquer le logeur. La Commune a bien tenté de prendre contact avec ces plates-formes mais Airbnb n'a pas daigné répondre. Comme le travail d'enquête est très fastidieux, la Ville sensibilise les gérances. Une réflexion est en cours pour améliorer cette activité de contrôle.

Initiatives en cours

Quatorze initiatives du Conseil communal (11 postulats, 2 interpellations et 1 motion) sont en cours concernant ce service, quatre sont récentes et en cours de traitement par le Conseil. Sur les dix restantes, la plus ancienne a été renvoyée à la Municipalité en 2011, une concerne l'année 2013, trois l'année 2014, deux l'année 2015 et trois l'année 2016. Les délais accordés courent du 31 janvier 2017 au 31 mai 2017. Aucune n'a reçu de réponse à ce jour et il y a un risque d'accumulation qui entraîne une spirale d'autres interventions du Conseil. Bien que rendue attentive au fait que le service doit en premier lieu traiter avec diligence les demandes d'autorisations, la sous-commission n'a pas obtenu de garantie pour le traitement prochain de tout ou partie de ces interventions.

³⁹ Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins.

Observation

Au vu du nombre important d'initiatives pendantes (dont les délais sont dépassés concernant la POLCOM), la Municipalité est invitée à fournir un échéancier crédible de réponses en fonction d'une stratégie cohérente des priorités.

Service de l'eau (EAU)

Au sein du Service de l'eau, chaque entité s'occupe désormais d'eau potable et d'épuration. Beaucoup de travail a été investi pour développer synergies et collaborations. À titre d'exemple, la politique d'entretien, les taxes perçues ou encore les bureaux de gestion des réseaux étaient très différents entre les deux activités. Des transferts et échanges de compétences se sont développés en 2016 ; le principal obstacle à une collaboration plus étroite est aujourd'hui la trop grande dispersion des locaux du service.

Événements marquants

La sous-commission a pu voir les essais en cours pour effectuer les choix technologiques en vue de la **reconstruction de l'usine de Saint-Sulpice**. Les tests doivent se terminer d'ici au printemps. Deux filières possibles sont examinées (nanofiltration *versus* ultrafiltration et charbon actif) notamment en termes d'efficacité et de bilan écologique. Un filtre biologique est encore testé pour voir les effets sur l'élimination du Metformin, médicament prescrit pour le traitement du diabète. Le choix technologique peut souvent dicter en aval la sélection d'un fournisseur, très souvent d'une multinationale active dans le traitement des eaux. Conscient des enjeux, le service s'est montré attaché à mettre en concurrence les technologies les plus adaptées dans la phase de sélection. Constatant que beaucoup d'entreprises françaises étaient actives dans ce marché, la sous-commission a pu constater à satisfaction que le service collabore avec des partenaires d'autres pays, par exemple un institut de recherche allemand concernant la chloration de l'eau.

Le rapport municipal mentionne que l'adduction de l'eau provenant du Pays-d'Enhaut a été coupée à **Sonzier**. Les Lausannois-es n'ont aucunement souffert de cette situation, vu que ce manque a été compensé par du pompage dans le lac. Il n'en demeure pas moins que la diversité d'approvisionnement de la ville en eau, corollaire de sa sécurité d'approvisionnement, a été temporairement réduite. Une réfection des adductions des eaux a été votée dans le préavis N° 2016/23⁴⁰ dont l'essentiel des réalisations des investissements est agendé entre 2017 et 2019.

Le **réservoir du Calvaire** a été mis en eau en 2016 et inauguré en 2017, après avoir fait l'objet d'un crédit complémentaire (préavis N° 2016/11⁴¹ en complément au préavis N° 2013/55⁴²) adopté par notre Conseil le 7.6.2016. Les délais annoncés ont été tenus.

Direction

Les différents aspects de la **sécurité** sont pris en compte de manière générale dans le service. Des mesures sont prises tant en matière de gestion de crise, de contrôle de la qualité de l'eau et de l'hygiène, de protection de la santé et de sécurité au travail que de sécurisation progressive et accrue des installations et ouvrages.

Le taux d'**accident** au travail est qualifié de plutôt raisonnable par rapport aux services techniques. Le service poursuit ses efforts et systématise un dossier synthétique pour chaque procédure. Des explications sont données in vivo aux collaborateurs en formation. Une problématique mise en évidence est celle des travailleurs isolés pour certains travaux. Pour des activités en profondeur ou en hauteur, sur des ouvrages dangereux ou dans un milieu agressif (gaz, etc.), des procédures d'alerte

⁴⁰ Réfection des adductions des eaux du Pays-d'Enhaut et construction d'une usine d'ultrafiltration. Préavis complémentaire.

⁴¹ Demande de crédits complémentaires. Réservoir du Calvaire, démolition de cinq cuves, d'une villa et du tennis house, reconstruction de trois cuves, d'une station de pompage et raccordements des conduites (préavis N° 2013/55).

⁴² Réservoir du Calvaire. Démolition de 5 cuves, d'une villa et du tennis house, reconstruction de 3 cuves, d'une station de pompage et raccordements des conduites.

sont mises en place. Toutefois, les délais de réaction pourraient s'avérer trop longs. Pour certains travaux, il ferait sens de garantir la présence d'un accompagnant sur site.

Clients et ressources

Le **volume d'eau** livré au détail a légèrement baissé en 2016, ceci étant étroitement lié aux températures moins élevées de l'été 2015 par rapport à l'été précédent, les décomptes étant relevés en juin. Le service a pour stratégie de communiquer contre le gaspillage mais pas en faveur de limitations de consommation. Le réseau d'eau nécessite en effet un certain débit tant pour garantir la qualité de l'eau pour la consommation que pour permettre une bonne évacuation des eaux usées.

Concernant l'exploitation du réseau d'eau de la commune de **Bussigny**, le contrat de prestation avait été établi il y a 5 ans pour 5 ans avec 2 postes à durée déterminée. Des discussions sont en cours pour la reprise et ne peuvent être précipitées pour des raisons politiques. Des recommandations du Service de la consommation et des affaires vétérinaires peuvent aussi changer la donne. Une convention a déjà été passée pour l'exploitation d'une zone commerciale de Bussigny ce qui va dans la bonne direction. La prolongation du contrat d'exploitation du réseau d'eau d'année en année et non à plus long terme pose problème pour une gestion cohérente tant du réseau que du personnel. Il conviendra d'examiner à nouveau ce point à la fin de l'exercice 2017.

Contrôle de l'eau

Le service a travaillé à la préparation de la transformation de l'ancienne usine de Lutry afin de notamment agrandir l'espace dévolu au laboratoire. Un permis de construire a été obtenu en décembre 2016. Si la concentration de ces activités a déjà eu lieu sur le site, la sous-commission a constaté que de simples bureaux ou locaux de stockage ont été transformés temporairement en laboratoire en attente des nouveaux locaux. Le préavis N° 2015/21⁴³ avance comme prévu sur cet aspect et c'est nécessaire au vu des conditions de travail actuelles.

Réseaux et ingénierie

Des événements marquants comme la fuite sur la place du Tunnel attirent l'attention sur la vétusté de certaines conduites et la nécessité de leur remplacement. Le service a mis en place un système de gestion des renouvellements de conduite en fonction des risques qui fait ses preuves puisque le nombre de défaillances est inférieur à 100 depuis trois ans maintenant. Si le service a pu nous donner des garanties suffisantes pour le réseau urbain, des conduites de longue distance assurant notre approvisionnement depuis le Pays-d'Enhaut ont 115 ans ; alors que ces conduites sont identifiées à risque, les moyens manquent encore pour leur renouvellement dans un délai approprié.

En cas d'orage fort, la qualité de certaines sources peut rapidement s'avérer insuffisante, le service a poursuivi la mise en place de systèmes de détection d'eau turbides et d'automatisation des détournements préventifs.

La base de données réseaux qui est une forme de système d'information géographique (SIG) nécessite une actualisation. Le système actuel *Topobase* est un système propriétaire dépassé. Il doit être remplacé par *QWatt* qui est un SIG open source constitué pour la gestion de l'eau potable par un groupe d'utilisateurs (Lausanne, Pully, Vevey-Montreux). Cela a nécessité un gros travail en 2016 et impliqué d'autres services comme le Secrétariat général et cadastre et le Service d'organisation et d'informatique. Le retard accumulé en 2016 dans les mises à jour devra être examiné en 2017.

⁴³ *Politique municipale en matière de protection des eaux. Plan directeur de protection des eaux. Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux. Amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues d'épuration à la Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoises (STEP de Vidy), création d'une société anonyme pour la réalisation des nouvelles chaînes de traitement et l'exploitation de la STEP, octroi d'un droit distinct et permanent de superficie et d'un cautionnement solidaire. Agrandissement des locaux du laboratoire d'eauservice et achat de nouveaux appareils.*

Sports et cohésion sociale (SCS)

Préambule

Les commissaires ont rencontré le municipal en charge de cette direction, le 22 mars 2017, le secrétaire général de cette direction, ainsi que la déléguée à l'intégration (Bureau lausannois pour les immigrés) le 13 mars 2017. Nous avons rencontré les chefs de service de l'ensemble de la Direction des sports et de la cohésion sociale, accompagnés généralement de leurs adjoints ou de responsables de secteurs particuliers les 14 et 22 mars 2016. Nous remercions nos interlocuteurs pour leur disponibilité et le soin qu'ils ont mis à répondre le plus précisément possible à nos questions ainsi que pour les différents compléments d'information qu'ils nous ont fournis. Le rapport de cette direction étant très complet, nous ne reprendrons dans notre propre rapport que les éléments qu'il nous a paru nécessaire de préciser.

L'année 2016 a été marquée par un changement de législature entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016. La nouvelle législature a été marquée par un remaniement des directions. La Direction des sports et de la cohésion sociale est née de la réunion du Service social Lausanne (SSL) et du Service du travail (ST) – issus de l'ancienne Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (EJCS) – avec les services des Sports et des Assurances sociales (SAS), ainsi que le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) – eux-mêmes issus de la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population (SIPP).

Secrétariat général (SGSCS)

Le Secrétariat général a été créé en 2016, simultanément à la SCS. Il est la résultante de la volonté de la Municipalité d'harmoniser l'organisation des différentes directions, en les munissant chacune d'un tel secrétariat. Le SGSCS a pour fonction d'assurer une cohésion d'une part au sein des services de la direction et, d'autre part, avec les autres directions.

Le Secrétariat général édite un document établissant les interpellations du Conseil communal en cours de traitement. Ce document permet à la COGES un meilleur suivi des réponses aux interpellations. Le délai imparti est échu pour certaines affaires :

L'affaire concernant l'interpellation de Claude-Alain Voiblet « Manifestation 'Champions !', une dernière explication de la Municipalité est nécessaire ! » a été transmise au directeur pour modification/validation. L'interpellation de Séverine Evéquo et consorts « Asile : quel accompagnement pour les mineurs non accompagnés ? » a été soumise, ce jour, à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers. Le rapport-préavis N° 2017/3⁴⁴ répondant au postulat d'Evelyne Knecht « LACI 'mesure sparadrap' 1 : premier emploi » a été envoyé au Conseil communal. Le postulat de Laurent Rebeaud et consorts « Demande d'une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une expérience pilote dans la perspective du revenu de base inconditionnel (RBI) » est en suspens, dans l'attente du rapport du Prof. Knüsel (Université de Lausanne). Le postulat d'Evelyne Knecht « Pour du logement social partagé » est en attente de l'adoption du rapport-préavis. Le postulat de Pierre-Yves Oppikofer « Lausanne ville-refuge » est en cours de traitement au SGSCS. Le secrétaire général se charge de ce dossier. La réponse à la pétition de l'UDC concernant « L'accueil des requérants d'asile et des migrants par la Ville de Lausanne » a été validée par le directeur et passe en Municipalité le 16 mars 2017. La question n° 54 de Sylvianne Bergmann « Quelle valorisation pour

⁴⁴ Action municipale dans le domaine de la lutte contre le chômage. Réponse aux postulats Pierre-Yves Oppikofer et consorts « Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle » et Evelyne Knecht « LACI 'mesure sparadrap' 1 : premier emploi ».

le stade de la Pontaise ? » a été transmise à la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture pour observation.

Les affaires restantes ne sont pas échues.

Le poste de secrétaire général a été assumé *ad interim* par le chef du Service du travail, depuis le 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2016, avec l'appui de l'assistante de direction. C'est l'équipe de la direction du Service du travail qui a assuré la gestion opérationnelle nécessaire à la mise en place du Secrétariat général dans les domaines des ressources humaines, des finances, de l'intendance et de l'informatique.

Le poste de secrétaire général a été pourvu au 1^{er} janvier 2017. La mission de celui-ci est d'assurer la coordination interservices, d'appuyer le directeur, de veiller au suivi des décisions et à la mise en œuvre de la stratégie définie pour la direction. Le secrétaire général peut être amené à prendre en charge des projets. On peut citer le dossier concernant la Fondation Pasche et le suivi des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ). Il est amené à remplacer le directeur lors de séances auxquelles ce dernier ne peut participer. Il se charge enfin des questions transversales aux autres directions, notamment en participant aux séances de coordination entre tous les secrétaires généraux concernant le personnel.

Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)

Anciennement rattaché à la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population (SIPP), le BLI est désormais rattaché à la SCS. La déléguée à l'intégration a assuré la transition entre les deux directions. Le BLI est rattaché au SGSCS pour les aspects administratifs, et directement à la direction s'agissant des facteurs politiques.

De manière générale, le travail du BLI n'a pas été modifié. Il a notamment pour missions de :

- contribuer à la définition de la politique communale en matière d'intégration des étrangères et étrangers ;
- conseiller le public sur les questions liées à la migration, dans le but de servir de relais dans le réseau socio-administratif lausannois et vaudois ;
- soutenir les associations en matière de gestion de projets, par la mise sur pied de formations spécifiques et par le biais de soutiens financiers.

Le BLI apporte notamment un soutien et un suivi pour des cas de situations de racisme, dans les espaces urbains de la ville. Il met sur pied des formations sur la gestion de la diversité et la prévention du racisme. Dix formations par année sont proposées à des associations, au secteur privé et/ou aux administrations publiques sur l'ensemble du canton. L'expertise du BLI a été reconnue dans ce domaine.

Nouveau rapport-préavis

Le nouveau rapport-préavis N°2016/33⁴⁵ détermine les contours de la politique communale en matière d'intégration. Il est le fait marquant de l'année 2016 pour cette unité.

Préparation à la naturalisation

La révision de la loi fédérale sur la nationalité impliquera de nouvelles procédures cantonales et communales dès janvier 2018. Un nouveau dispositif en matière de préparation à la naturalisation a été mis sur pied en collaboration avec les associations partenaires et le Service social Lausanne (SSL). Trois prestations, soutenues par la Ville de Lausanne, sont offertes aux habitant-e-s de Lausanne en vue de préparer l'audition de naturalisation : l'*aide à la démarche de naturalisation* ; les *permanences de préparation à la naturalisation* ; les *visites d'institutions*.

⁴⁵ Réponse au postulat de MM. Pierre-Yves Oppikofer et Nkiko Nsengimana « Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration ».

Un dépliant, disponible auprès du bureau des naturalisations et dans les principales réceptions communales, donne toutes les informations pratiques sur ce dispositif qui sera opérationnel dès janvier 2017.

Mouvements du personnel

Un 0,6 ept a été nouvellement alloué pour un nouveau poste suite au rapport-préavis, pour les recherches et statistiques. C'est un contrat à durée déterminée (CDD) en lien avec la convention signée au Canton. Le BLI a trois postes à temps partiel qui dépendent des conventions signées avec le Canton. Deux de ces postes dépendent du système « Mini-PIC⁴⁶ », 0,8 ept au secrétariat, 0,6 ept au pôle « recherches & statistiques » et 0,7 ept pour la prévention du racisme. Ces trois postes sont des CDD.

Fonds et subventions

Le BLI reçoit chaque année de la Confédération 658'170 francs pour le programme communal d'intégration, somme versée via le Canton. Pour la prévention du racisme, le montant est de 150'000 francs par année. Le Canton a mandaté cinq Villes (Lausanne, Nyon, Renens, Vevey et Yverdon-les-Bains) disposant d'un-e délégué-e à l'intégration afin de concevoir un programme d'intégration communal sur quatre ans. Pour la Municipalité de Lausanne, c'est le municipal qui était en charge de l'intégration lors de la précédente législature qui a signé la convention pour le programme communal d'intégration. À savoir que les autres villes du canton font partie de ce programme ; toutefois, Lausanne est la seule Ville à avoir obtenu du Canton le financement de l'antenne antiracisme.

La Confédération a délégué au Canton l'organisation sur le territoire quant à la distribution des subventions. La grille de distribution est la même que pour la Confédération, basée sur un calcul en lien avec la démographie et le nombre d'étrangers par rapport à la population. Les Cantons devaient aussi contribuer d'un point de vue financier aux efforts de la Confédération.

Service des sports (SPORTS)

Ce service était placé sous la Direction SIPP jusqu'au changement de législature, date à laquelle il est transféré à la Direction SCS. Ce changement n'affecte pas le Service des sports, qui a toujours eu une certaine autonomie et a connu déjà dans le passé des rattachements à différentes directions.

Personnel

Les commissaires soulignent que l'organigramme du Service des sports montre une forte dominante masculine. Le chef de service observe qu'il y a un très faible taux de renouvellement du personnel dans le Service des sports, mais relève que les trois derniers engagements de cadres intermédiaires ont concerné des femmes : un poste de répondante RH, une *event manager* et un nouveau poste d'assistante administrative. L'adjoint au chef de service souligne que dans les unités, ce sont surtout des cols bleus qui interviennent sur le terrain. Dans l'Unité manifestations, par exemple, les postes sont ouverts aux hommes et aux femmes, certains postes requièrent une certaine force physique et ce sont généralement des hommes qui postulent. Les postes de gardes-bains sont occupés aussi bien par des femmes que par des hommes.

Variation en ept alloués

Une collaboratrice a été transférée dans un autre service de la Ville et le Service des sports lui a donc cédé un 0,3 ept.

⁴⁶ Programme d'intégration cantonal vaudois.

Durée de contrat de travail des gardes-bains

Pour la piscine de Mon-Repos, qui est ouverte toute l'année, les collaborateurs sont engagés toute l'année avec le statut de personnel fixe. Pour les piscines ouvertes durant l'été, ce sont des contrats d'une durée déterminée (3 à 5 mois). Il faut souligner qu'il est difficile de trouver des personnes qualifiées, la Suisse n'ayant pas mis en place de certificat fédéral de capacité (CFC) de garde-bain.

Crédits en cours

Le crédit N° 2009/67 concernant Bellerive-Plage⁴⁷ sera bouclé en 2017.

Le crédit-cadre N° 2010/22, « Lausanne, capitale olympique. Demande de crédit-cadre » est ouvert sur une durée de six à huit ans, il est utilisé pour la promotion de Lausanne comme capitale olympique. Des cours et séminaires sont également organisés à l'intention des fédérations internationales. Avec l'aide de la Confédération et du Canton, des conditions-cadres ont été mises en place pour l'accueil des fédérations sportives internationales à Lausanne. La Ville de Lausanne et le Canton de Vaud prennent en charge les deux premières années de loyer d'une fédération qui s'installe dans notre ville.

Subventions

L'octroi des subventions par le Service des sports répond aux « Prescriptions municipales en matière d'octroi de subventions et d'aides dans le domaine sportif » adoptées par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} janvier 2011.

Plusieurs formes d'aides peuvent être obtenues ; chaque année, le Service des sports verse en moyenne :

- 500'000 francs pour des aides à la formation attribuées à des jeunes ou des clubs sportifs qui organisent des entraînements ou des compétitions. Dans ce cas, seuls les juniors lausannois (5 à 20 ans) sont subventionnés. Cette aide est calculée en tenant compte du nombre d'enfants dans chaque équipe, du nombre total d'entraînements par semaine et dans l'année. Le coefficient actuel appliqué est de 1,32.
- 650'000 francs pour l'aide au paiement des loyers.
- 50'000 francs de bourses pour les futurs sportifs d'élite, au bénéfice d'une carte « talent national » ou « talent régional » délivrée par Swiss Olympic.
- 680'000 francs sont consacrés à l'aide aux clubs « phares ». Les critères pour être reconnus comme tels sont, notamment, d'évoluer en 1^{re} ou en 2^e division nationale et avoir cinq joueurs de champ. Les principaux bénéficiaires sont le Football Club Lausanne-Sport, le Lausanne Université Club volleyball, le Basket Ball Club Lausanne et le Lausanne Hockey Club.
- 50'000 francs sont octroyés à des bourses pour les sportifs lausannois détenteurs d'une carte de bronze, d'argent ou d'or délivrée par Swiss Olympic.
- 20'000 francs sont destinés à la promotion du sport féminin. Le Service des sports aide les clubs qui entreprennent des « projets spéciaux » pour promouvoir le sport féminin. Il y a dix ans, le Football Club Concordia, par exemple, n'avait qu'une seule équipe féminine, il en a cinq aujourd'hui.

Associations

Le Service des sports s'appuie, généralement, sur des associations pour l'organisation de manifestations ou d'événements. Celles-ci peuvent être existantes ou constituées pour l'occasion. Le Service des sports s'implique alors personnellement dans ce dispositif et ces associations sont généralement présidées par le municipal en charge de cette direction, (par exemple Triathlon, Lausanne Marathon), d'autres le sont par le chef du Service des sports (par exemple Journée lausannoise du vélo, 20 km de Lausanne). L'intérêt du statut associatif est double. Il permet d'obtenir des subventions de la part de tiers ainsi que d'avoir des partenaires et d'apporter des compétences

⁴⁷ Bellerive-Plage. Réfection, amélioration et remplacement d'équipements. Demande de crédit d'ouvrage. Réponses aux postulats de M. Jean-Charles Bettens, de M^{me} Magali Zuercher et de M. Guy Gaudard.

supplémentaires. Les manifestations et autres événements, en plus de valoriser les exploits sportifs, ont aussi pour objectif d'encourager la pratique sportive et de promouvoir la santé publique auprès des citoyens lausannois.

L'implication du Service des sports dépend des événements. Celui-ci différencie les manifestations permanentes des événements ponctuels et uniques. Dans ces cas-là, l'association est dissoute au terme de l'exercice. Par exemple, l'association pour le Triathlon est toujours en vigueur, ce qui ne sera pas le cas pour l'association constituée pour les Jeux olympiques de la jeunesse. Celle-ci est formée par la Ville de Lausanne, le Canton de Vaud et Swiss Olympic. L'organe dirigeant est constitué par la commission exécutive qui regroupe trois conseillers municipaux, trois conseillers d'État, le président de Swiss Olympic, un représentant de l'Office fédéral du sport et le président du comité d'organisation. Cette commission se réunit environ tous les trois mois. Le bureau se réunit tous les mois. Il est composé du municipal SCS et du conseiller d'État, chef du Département de l'économie et du sport, d'un collaborateur de l'Office fédéral du sport et du directeur de Lausanne 2020. Le comité d'organisation est composé à ce jour de huit personnes. Il est à noter qu'en début 2017, la Municipalité a pris de nouvelles directives pour réglementer son implication et sa gestion dans de telles associations, voire fondations.

Service social Lausanne (SSL)

Anciennement rattaché à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (EJCS), le Service social Lausanne est désormais rattaché à la SCS. Inchangées, ses principales missions restent d'accueillir les Lausannois-es en difficulté sociale et les aider à regagner leur autonomie, de garantir le minimum vital pour toutes et tous, de réduire les risques liés à la consommation de drogues, de favoriser l'insertion et la thérapie et, enfin, de couvrir les besoins vitaux des personnes en situation de grande précarité.

Suite au départ à la retraite du précédent chef de service, la nouvelle cheffe de service a pris le 1^{er} septembre 2016 ses fonctions au SSL. Celle-ci a été professeure associée à l'EESP⁴⁸ (Haute école de travail social et de la santé) et ancienne cheffe de division à l'Office du tuteur général. C'était un service d'une certaine taille, avec une gestion financière et un travail social important. Elle est au bénéfice d'une formation d'assistante sociale, complétée par un Master en action et politiques sociales.

Le rapport rendu par le service est très complet. Il relate de manière précise les évolutions budgétaires du service, ainsi que les mouvements de personnel. Il présente l'évolution des dossiers ouverts et traités, par unité et par domaine. La structure du service est restée globalement stable en 2016.

Ainsi, les commissaires ne reviennent ici que sur quelques éléments issus de leur discussion avec la cheffe de service et son adjoint.

Interpellations du Conseil communal en cours de traitement

Le préavis N° 2016/41, « Politique communale en matière de drogues », est en cours de discussion au sein de la commission et n'a pas encore été adopté au Conseil communal. L'interpellation de Gaëlle Lapique « Fraude à l'aide sociale et expulsion du territoire : mise en œuvre lausannoise » aura passé en séance de Municipalité le 16 mars 2017. Le postulat de Laurent Rebeaud et consorts « Demande d'une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une expérience pilote dans la perspective du revenu de base inconditionnel (RBI) » est actuellement en suspens. Une demande de pré-étude auprès du Prof. Knüsel (Université de Lausanne) a été faite afin de répondre au mieux au postulat, au vu de la complexité du dossier. Des séances de travail, sur la base de son rapport, seront planifiées. La réponse à la pétition de l'UDC concernant « l'accueil des requérants d'asile et des migrants par la Ville de Lausanne » passera en Municipalité le 16 mars 2017. Elle sera prochainement soumise au Conseil communal.

⁴⁸ École d'études sociales et pédagogiques.

Crédits en cours et plan des investissements

Il n'y a pas de crédit en cours ni plan des investissements au sein du SSL-SCS.

Mouvement du personnel

Le service a vu ses ept alloués augmenter de 7,85 durant l'année 2016. Vingt-six démissions ont été observées. Un chiffre stable sur le long terme. Le SSL-SCS a un *turnover* relativement élevé, dû notamment à la pénibilité du travail dans ce secteur. De plus, les collaborateurs n'ayant pas toujours l'opportunité d'une promotion en interne, le tournus s'en retrouve plus élevé. Le nouveau système Equitas peut également être une raison qui expliquerait certains cas de démission. Il arrive également que de jeunes femmes quittent le SSL après avoir accouché.

S'il n'existe pas de statistiques relatives au rapport hommes-femmes dans la composition du personnel, il est à noter qu'une majorité de chef-fe-s d'unité sont des femmes.

Unité JAD

En janvier 2017, l'Unité jeunes adultes en difficulté (JAD) a été créée, en prolongation d'un projet pilote auparavant au sein de l'Unité insertion. À la suite de la révision de la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), une unité spécialisée a été créée afin de pérenniser le dispositif relatif aux jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans sans formation professionnelle achevée et aider les jeunes adultes en difficulté dans l'orientation professionnelle et financière.

Service du travail (ST)

Le rapport du Service du travail est très complet et contient de nombreux tableaux et graphiques explicites, les commissaires ne reprennent dans leur rapport que quelques éléments issus de leur discussion avec le chef du Service du travail.

Répartition hommes-femmes dans le service

Les principales tâches du Service du travail sont la gestion des quatre organismes suivants : l'Office régional de placement Lausanne (ORPL), le Bureau des emplois temporaires subventionnés (ETSL), la Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT), et l'Inspection du travail Lausanne (ITL). Au 31 décembre 2016, le Service du travail compte pour l'ensemble de son personnel fixe un plus grand nombre de femmes que d'hommes, il est de 107 femmes et 71 hommes. L'organigramme du Service du travail montre que la FLAT et le Bureau des emplois temporaires subventionnés sont dirigés par des femmes.

Rapport-préavis et crédits en cours

La réponse aux postulats de Pierre-Yves Oppikofer et consorts « Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle » et d'Evelyne Knecht « LACI 'mesure sparadrap' 1 : premier emploi » à fait l'objet du rapport-préavis N° 2017/3⁴⁹. Celui-ci a été accepté par la commission n° 55, qui s'est réunie le 29 mars 2017. Ce rapport-préavis apporte un très bon éclairage complémentaire sur la situation du chômage ainsi que sur les différentes mesures mises en place.

Le Service du travail n'a pas de crédits en cours.

⁴⁹ Action municipale dans le domaine de la lutte contre le chômage. (...).

Office régional de placement de Lausanne (ORPL)

Personnel de l'ORPL

Les ORP sont chargés du conseil aux demandeurs d'emploi et de leur placement ou assignation à une mesure du marché du travail. Ils sont placés sous la responsabilité des autorités cantonales en charge de l'emploi. L'action des ORP est définie par la législation fédérale et cantonale en la matière. Les frais de fonctionnement des ORP sont pris en charge par le Fonds fédéral de compensation de l'assurance-chômage. L'ORPL n'échappe pas à cette règle, ainsi tous ses frais de fonctionnement, dont font partie les salaires de ses employés, sont couverts par ce fonds de compensation, après que le budget et les comptes ont été validés par le Département cantonal de l'économie et du sport. Pour l'ORPL, seul le montant des allocations de résidence pour les employés habitant Lausanne est à la charge de la Ville de Lausanne.

Les commissaires constatent un certain nombre de démissions dans cet office. Le chef de service souligne que ce *turnover* est dû en grande partie aux conditions d'emploi et d'engagement à l'ORP. Les conseillers en placement des ORP suisses doivent être au bénéfice d'un brevet fédéral RH, ou doivent l'obtenir dans un délai maximum de cinq ans après la date de leur engagement. Le Service du travail engage généralement des personnes qui possèdent déjà ce brevet, toutefois, cela peut s'avérer parfois difficile et oblige le service à engager des personnes qui doivent l'acquérir en cours d'emploi. Les frais de l'obtention de ce brevet entrent dans les frais de fonctionnement subventionnés par le Fonds de compensation de l'assurance-chômage.

Demandeurs d'emploi

L'ORP enregistre chaque année environ 13'000 personnes à Lausanne, pour des durées variables, allant de quelques jours à une année voire plus. Certains bénéficiaires enchaînent aussi des contrats à durée déterminé (contrats CDD).

Catégories spécifiques

Certaines professions sont plus sujettes que d'autres à des emplois à durée déterminée. Pour celles-ci des règles particulières relatives aux périodes de cotisations ont été établies. L'article 12a de l'ordonnance sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnisation en cas d'insolvabilité (OACI) précise que : « Dans les professions où les changements fréquents d'employeur ou les contrats de durée limitée sont usuels (article 8), la période de cotisation déterminée selon l'article 13, alinéa 1, LACI⁵⁰ est multipliée par deux pour les 60 premiers jours du contrat de durée déterminée. » Par ailleurs, ces professions bénéficient d'un second avantage en vertu de l'article 37 alinéas 1 à 3 OACI, puisque la caisse effectue le calcul sur la base de la période de référence la plus favorable, soit six ou douze mois. Nous trouvons dans cette catégorie : musiciens, acteurs, techniciens du film, journalistes, collaborateurs artistiques de la radio, de la télévision ou de cinéma. Par exemple : une actrice justifie de neuf mois de cotisation pendant le délai-cadre de cotisation. Suite à la multiplication par deux de la période de cotisation en vertu de l'article 12a OACI, elle justifie de la période de cotisation minimale de douze mois. Son gain assuré est calculé sur la base de la période de référence qui lui est la plus favorable, soit sur six ou neuf mois.

Les commissaires s'inquiètent du fait que les cotisations sociales concernant la retraite qui sont prélevées sur les indemnités de chômage ne comportent que les retenues AVS⁵¹ et pas celles du 2^e pilier. Ils demandent s'il ne serait pas possible d'affilier les chômeurs à une caisse de compensation qui retienne les cotisations du 2^e pilier, ou s'il n'y aurait pas un système de compensation à mettre en place, et cela d'autant plus pour les professions plus sujettes que d'autres à des emplois à durée déterminée. Celles-ci sont susceptibles de ne pas arriver à cotiser suffisamment pour toucher un 2^e pilier qui leur permette de subvenir à leurs besoins à l'âge de la retraite. Le chef de service précise que rien n'est prévu au niveau fédéral. Lorsqu'une personne s'inscrit à la caisse de chômage, la caisse de compensation à laquelle elle est affiliée pour son 2^e pilier lui écrit pour lui demander si elle souhaite que son avoir 2^e pilier soit versé sur un compte spécifique. Dans certains cas, il est possible de faire

⁵⁰ Loi sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité.

⁵¹ Assurance-vieillesse et survivants.

des contributions volontaires à la Caisse cantonale vaudoise de compensation. Cette question reste d'ordre strictement privé.

Mesures

La LACI prévoit différentes mesures relatives au marché du travail (MMT) destinées à favoriser le retour à la vie professionnelle des personnes sans emploi. Les mesures proposées sont de différents types, elles peuvent être des mesures de formation (cours, stage, entreprise de pratique commerciale), d'emploi (semestre de motivation, stage professionnel, programme d'emploi temporaire) ou encore spécifiques (allocations de formation, allocations d'initiation au travail, contributions à des frais de déplacement et de séjour hebdomadaire).

Bureau des emplois temporaires subventionnés (ETSL)

L'unité ETSL a pour rôle de créer et de mettre en œuvre des mesures d'insertion professionnelle et socioprofessionnelle. Ces mesures peuvent être des programmes d'emploi temporaire, des programmes d'insertion, ainsi que des mesures d'insertion sociale et des mesures pour l'AI⁵². Elles peuvent aussi s'inscrire dans des collaborations avec des partenaires extérieurs pour des projets spécifiques.

Le Service du travail de Lausanne recense, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, 1656 mesures individuelles, dont ont bénéficié des demandeurs d'emploi dans le cadre des ETSL. Ces mesures sont de durée variable, de quelques jours à quelques mois, selon leur nature et les situations spécifiques de chacun. Les conditions pour bénéficier de ces mesures sont d'avoir un droit à l'assurance-chômage ouvert ou d'être bénéficiaire du revenu d'insertion et être pris en charge par l'ORP. Le Service du travail organise aussi des mesures pour le Service de prévoyance et d'aide sociales, l'Office cantonal de l'assurance-invalidité et le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme.

Le tableau ci-dessous, transmis par le Service du travail, nous donne les chiffres de participation femmes et hommes selon leur âge.

ETSL - Participations aux mesures en 2016, selon l'âge et le sexe				
2016				
Age	Femmes	Hommes	Non renseigné	Total
20 et moins	3	12	2	17
21 à 25	44	55	2	101
26 à 30	124	124	6	254
31 à 35	127	101	7	235
36 à 40	115	117	5	237
41 à 45	69	80	8	157
46 à 50	69	101	2	172
51 à 55	59	82	2	143
56 à 60	42	67	3	112
61 à 65	12	17		29
Non renseigné	74	122	3	199
Total	738	878	40	1656

Parmi les emplois temporaires subventionnés, relevons le développement de l'atelier 5D Multimédia et communication *web* mis en place pour la réalisation de films. Ceux-ci ont pour but de présenter les mesures actives du marché du travail pour les ORP et les demandeurs d'emploi. Ce programme a nécessité l'engagement d'un technicien en cellule vidéo. Ce poste supplémentaire a été intégralement

⁵² Assurance-invalidité.

compensé. Les collaborateurs des ETSL sont employés par la Ville de Lausanne, toutefois, les activités liées aux ETSL ainsi que tout le matériel nécessaire sont financés par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Le matériel n'apparaît pas au bilan, mais dans le décompte du Service cantonal de l'emploi. Le Service du travail établit un bilan extracomptable, avec une liste du matériel, en mentionnant la date d'acquisition et la valeur du bien.

Les mesures mises en place et la qualité du travail effectué sont évaluées par le Service cantonal de l'emploi. Le Service du travail est soumis aux deux normes de qualité, soit eduQua⁵³ pour tout ce qui touche à la formation et AOMAS:2010⁵⁴, qui est dérivé de la norme ISO⁵⁵. Cette norme est certifiée par des offices de certification et le Service du travail est audité chaque année. Il effectue également lui-même des évaluations de satisfaction auprès des bénéficiaires et des conseillers ORP.

Unité commune ORP-CSR⁵⁶

À la demande du Département de l'économie et du sport ainsi que du Département de la santé et de l'action sociale, le Service social Lausanne et le Service du travail ont mis en place un projet pilote afin de prendre en charge 450 bénéficiaires du revenu d'insertion pour améliorer leur possibilité d'insertion professionnelle. La particularité de ce projet est qu'il réunit des conseillers de l'ORP ainsi que des assistants sociaux dans une même équipe.

Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT)

La FLAT, créée à la suite de l'introduction au niveau fédéral de l'assurance-chômage pour tous les salariés, a plus de 30 ans d'existence. La fortune de la caisse publique communale d'assurance-chômage de la Ville de Lausanne a pu être consacrée à la création de ce fonds à caractère social. La FLAT finance des formations pratiques, telles que des cours de langue, des cours pour l'obtention d'un permis de conduire, des validations d'acquis de l'expérience, des cours de la Croix-Rouge, etc. La FLAT peut aussi financer du matériel pour des indépendants. Cette fondation intervient uniquement auprès des Lausannois.

Inspection du travail Lausanne (ITL)

L'ITL compte 7,3 ept répartis en 1,3 ept pour le personnel du secrétariat et en 6 ept pour les inspecteurs. Le responsable de l'inspection du travail, qui en plus de cette fonction mène aussi des enquêtes, est compris dans ce dernier chiffre.

Service des assurances sociales (SAS)

Le Service des assurances sociales a pour partenaires principaux la Caisse cantonale AVS et le Département de la santé et de l'action sociale ; il est orienté vers l'application des législations fédérale et cantonale. Ce service en 2016 est en profonde mutation. Jusqu'en 2014, l'Agence lausannoise d'assurances sociales avait le statut d'une Agence « A », ce qui lui a conféré, jusque-là, une certaine indépendance. Ce « dédoublement » de la caisse de compensation cantonale datait de 1948, soit de celle de la création de l'AVS. À cette époque, il y avait un taux de chômage élevé dans la Riviera, et par commodité la caisse cantonale a été installée à Clarens. Lausanne, en tant que chef-lieu du canton de Vaud, a mis en place une Agence A. De nos jours, environ 25 % des habitants du canton résident à Lausanne dont 30 % des personnes assistées pour l'ensemble du canton. À noter que la majorité des caisses de compensation sont des caisses privées. Les caisses publiques cantonales reçoivent une part de subventions fédérales, ce qui leur permet de prendre en charge des bénéficiaires dont les caisses privées ne veulent pas. Les caisses privées quant à elles assurent leurs charges de fonctionnement par les frais d'administration facturés à leurs clients. Ceux-ci restent bas pour concurrencer la caisse

⁵³ Certificat suisse de qualité pour les institutions de formation continue.

⁵⁴ Association des organisateurs de mesures actives du marché du travail en Suisse. Cette norme vise à assurer la qualité des prestations d'insertion socioprofessionnelles proposées par les institutions actives dans ce domaine.

⁵⁵ *International Organisation for Standardisation* (Organisation internationale de normalisation).

⁵⁶ Centre social régional.

publique, les cotisations sont quant à elles identiques. Ces caisses privées offrent aussi souvent une couverture globale pour leurs clients, ce qui peut être intéressant pour eux.

Le statut d'Agence A a été abandonné sur décision municipale du 26 juin 2014. Le chef de service du SAS a alors reçu la mission en 2015 de concevoir et mettre en place une nouvelle organisation et coordination avec la direction de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS, dont le siège s'est déplacé de Clarens à Vevey. Un certain nombre d'ajustements entre le SAS et la caisse cantonale AVS ont pu être mis en place en 2015 et 2016. Suite à des divergences de vues entre la caisse cantonale AVS et l'agence lausannoise, les négociations entre ces deux partenaires ont été bloquées en automne 2016. Celles-ci ont repris en février 2017 avec l'appui de la nouvelle direction du SCS. Certaines prestations qu'il était prévu de transférer en 2016, comme celle de l'affiliation des personnes de condition indépendante et des personnes sans activité lucrative, ne seront dès lors réalisées qu'en 2017. Par contre, comme mentionné dans le rapport de gestion du service, d'autres évolutions ou transferts à la caisse cantonale à Vevey ont pu être réalisés en 2016, soit la préparation du transfert des rentes AVS/AI et des indemnités AI, la reprise de la gestion des comptes individuels, le contrôle de la situation à l'égard de l'AVS de tous les étudiants.

Mouvement de personnel

Dans le tableau de mouvement du personnel, il apparaît que six personnes ont démissionné au sein du service. Pour cinq d'entre elles, il s'agit d'une procédure de transfert, en effet elles ont été engagées à la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS à Vevey. La transition s'est bien passée. Les conditions qui leur ont été proposées sont satisfaisantes. Le service essaie de faire en sorte que la transition soit le plus confortable possible pour les collaborateurs.

Autres prestations du SAS

Dans le domaine de l'assurance-maladie, le SAS contrôle que tous les Lausannois soient couverts par la LAMal⁵⁷ et enregistre les demandes de subsides à la cotisation. Celles-ci sont transmises ensuite à l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM). Environ 30 % de la population lausannoise adresse des demandes de subside.

Le SAS reçoit et étudie les demandes d'aide individuelle au logement (AIL). Cette possibilité d'aide est examinée également par le SAS lors de chaque demande de PC Familles⁵⁸. L'AIL est un soutien personnalisé instauré par la Commune de Lausanne en application de l'article 67 de la Constitution vaudoise et renforcé par le règlement cantonal sur l'aide individuelle au logement (RAIL) du 5 septembre 2007. Le but de l'AIL est d'accorder un soutien financier direct aux ménages avec enfant-s ou jeune-s en formation, dont le revenu modeste ne permet pas de financer un logement adéquat, et qui ne bénéficient pas des prestations sociales (revenu d'insertion ou prestations complémentaires de l'AVS/AI). Le montant de cette aide est variable en fonction de la situation, des revenus et du loyer du ménage et représente un montant qui varie entre 50 francs et 500 francs par mois. Cette aide est attribuée paritairement avec le Canton, chaque franc versé par la Ville engendre un franc versé par le Canton.

Le nouveau règlement communal sur l'aide individuelle au logement a été adopté par le Conseil communal (préavis N° 2014/69 du 24 octobre 2014⁵⁹) et a reçu l'approbation du Canton en juin 2015. La révision du règlement cantonal sur l'aide individuelle au logement est pour l'instant suspendue car il doit tenir compte des évolutions des autres régimes d'aide. La gestion de l'AIL a été transférée du Service des communes et du logement au Service des assurances sociales et de l'hébergement.

⁵⁷ Loi sur l'assurance-maladie.

⁵⁸ Prestations complémentaires Familles.

⁵⁹ *Politique du logement. Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier de la Commune de Lausanne et du Canton. Règlement communal sur l'aide individuelle au logement.*

Logement, environnement architecture (LEA)

Préambule

Avec la nouvelle législature, cette direction a subi une sérieuse refonte. Aujourd'hui la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture est composée de cinq services. En fonction de cette réorganisation suite aux élections communales ainsi que la réorganisation de la COGES, les deux commissaires font savoir qu'ils souhaitent s'inscrire dans la durée.

Les commissaires à la Gestion ont rencontré tous les chefs de service ainsi que la conseillère municipale en charge. Les services sont les suivants :

- Secrétariat général et cadastre (SGLEA-C),
- Service du logement et des gérances (SLG),
- Service d'architecture (ARCH),
- Service des parcs et domaines (SPADOM),
- Service d'organisation et d'informatique (SOI).

Les commissaires ont aussi effectué des visites ponctuelles au sein de certains services, notamment au Service des parcs et domaines ainsi qu'au Secrétariat général et cadastre. De plus, une des préoccupations principales fut de contrôler la démarche d'intégration de l'ensemble des services au sein de cette nouvelle direction.

En décembre 2016 les services constituant l'actuelle Direction LEA disposaient de 701 collaboratrices et collaborateurs (555,9 ept), dont 43 apprentis. Les services sont éclatés principalement sur trois sites, soit au Flon, à Chauderon et à Sévelin.

La coordination et la collaboration au sein des différents services de cette direction se met en place à satisfaction. Suite à ces visites, les commissaires expriment leurs remerciements à la directrice, aux chefs de service ainsi qu'aux collaborateurs de la Ville sollicités dans le cadre du travail de la COGES.

L'entretien avec la conseillère municipale en charge a permis de constater que des pistes sont évoquées pour améliorer la coordination et la gestion de la direction suite à la réorganisation des services au sein de la Municipalité. De nombreuses démarches sont en cours, même si une priorité doit être mise dans l'organisation structurelle.

À noter cependant que cette réorganisation a fait apparaître certains points faibles relatifs à la gestion de ressources humaines ainsi qu'à la gestion des savoirs pour l'ensemble des services. Un manque de cohérence entre les différents responsables RH des différents services de la direction s'est particulièrement ressenti dans l'accompagnement de la démarche Equitas qui a créé de sérieux remous. La directrice nous fait savoir que ces points ont aussi été identifiés à l'interne de son administration et qu'une fonction RH générale vient d'être créée en regroupant deux postes partiels au sein des services.

Secrétariat général et cadastre (SGLEA-C)

Ce service d'état-major gère la logistique de l'ensemble de la direction et il exécute les travaux de géomètre pour l'ensemble de la Ville de Lausanne. Par ailleurs, il appartient à ce service de favoriser les synergies au sein de la direction.

Les commissaires ont largement débattu de la gestion du système *Goéland* développé par le service. Il apparaît clairement que la nouvelle direction est animée par deux visions opposées sur l'évolution de

ce système. Cet outil est développé en priorité comme une base de données plus qu'un outil de gestion.

La discussion avec la directrice n'a pas permis d'évacuer les doutes des commissaires concernant l'orientation qui sera prise dans le développement de *Goéland*. Mais les commissaires prennent note qu'aujourd'hui une volonté émerge entre le Secrétariat général et cadastre et le Service d'organisation et d'informatique de converger sur l'orientation à donner à *Goéland*. Le regroupement au sein d'une même direction est en soi une raison suffisante pour cette concertation.

Le service dispose d'une nouvelle Unité de développement durable qui est en particulier en charge des achats ciblés dans l'alimentation au sein des écoles, la gestion des édicules ainsi que dans un rôle de conseil dans les activités du Service des parcs et domaines. Ce sont trois collaboratrices qui travaillent au sein de cette nouvelle unité.

Une discussion est ouverte concernant la gestion difficile des différents projets d'édicules ainsi que l'exploitation du domaine agricole de Rovéréaz, remis à des exploitants privés. La mise en route d'une entité agricole à but social sur une grande surface et comprenant de nombreux bâtiments s'avère plus laborieuse que prévu. La COGES suivra avec attention l'évolution du projet.

Le Secrétariat général et cadastre s'est doté d'un drone pour les besoins de contrôles, de photos et de relevés. Le retour sur investissement de cette technologie est immédiat entre autres pour les relevés géodésiques sur les importants et nombreux chantiers de la Ville. Les commissaires ont participé à une démonstration leur permettant de se rendre compte de l'efficacité et de la simplicité d'usage de cette nouvelle technologie. Par ailleurs, les nuisances de l'utilisation de ce type de drone sont infimes.

La situation d'état-major du Secrétariat général a suscité l'intérêt des commissaires sur les effets importants de Métamorphose sur l'ensemble de la direction, en particulier sur les services plus directement concernés que sont le Service des parcs et domaines, le Service d'architecture et le Secrétariat général et cadastre.

Service du logement et des gérances (SLG)

Suite au départ à la retraite de la cheffe de service, c'est la suppléante de ce service qui est la répondante de la COGES concernant l'exercice 2016.

Au cours des années passées, ce service a beaucoup évolué et s'est davantage orienté vers de la gestion. Ce service est en première ligne, en contact direct avec les locataires de la Ville. Lors de la réorganisation des directions, la nouvelle répartition laisse à penser que ce sont des besoins politiques qui ont pris le pas sur les réels besoins des différents services. Cette situation a conduit vers plus de transversalité pour ce service et les commissaires ont perçu la situation difficile dans laquelle se trouve ce service.

S'agissant de la nomination de la nouvelle cheffe de service et en réponse à quelques questions des membres de la sous-commission, les commissaires reçoivent la confirmation que l'engagement de cette personne a répondu en tous points aux exigences du poste et que le profil de la personne engagée entre dans les critères de la Municipalité.

Actuellement le service recherche du personnel, les ressources en personnel au back office n'étant pas suffisantes. Cela étant, le nouveau descriptif des postes dans le cadre d'Equitas est handicapant et le service rencontre de fortes difficultés dans l'engagement de nouveaux collaborateurs. Le niveau salarial en vigueur à l'État de Vaud et dans le secteur privé est une barrière réelle à l'engagement de nouveaux collaborateurs pour certains profils spécialisés.

Ce service estime que la gestion du parc immobilier de Lausanne et la gestion des immeubles de la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne est parfois antinomique avec des objectifs bien différents en termes de rentabilité.

Service d'architecture (ARCH)

Ce service est important pour la politique de durabilité de la Ville. Un point critique de cette politique réside dans la pesée des intérêts entre la sauvegarde du patrimoine bâti et les aspects énergétiques. Les commissaires se sont posé la question de savoir si le fait que les responsables de ces deux éléments clés soient dans un même service était adéquat.

Ce service a vécu quelques difficultés d'encadrement et de leadership suite aux problèmes de santé d'un certain nombre de cadres. La perception des commissaires lors de la visite a été que cette faiblesse s'était révélée critique lors de la finalisation du projet Equitas et que malgré la prise de conscience à différents échelons, la situation n'était pas encore totalement rétablie.

Les tâches dévolues à ce service sont essentielles pour les projets stratégiques de la Ville et représentent un point d'étranglement des processus des chantiers de la Ville et des chantiers privés. Il semble que ce service soit en surcharge et souffre des difficultés de recrutement pour des compétences très spécifiques et rares. La directrice confirme que la question du recrutement constitue un défi pour l'avenir.

Ce service a un besoin urgent de solutions pour rétablir une charge individuelle de travail durable, entre autres grâce à une politique RH de très bonne qualité qui garantisse santé, quiétude, leadership et productivité.

Service des parcs et domaines (SPADOM)

Ce service propose des prestations multiples et il est implanté sur plusieurs sites à Lausanne et dans d'autres communes du canton, à l'exemple des vignobles et des domaines agricoles dont la plupart ne se trouvent pas sur le territoire lausannois. Au niveau des visites, les commissaires ont privilégié une vaste visite du service. À noter que les compétences au sein de ce service sont en mutation, tout d'abord l'accompagnement de projets urbains au niveau de l'aménagement paysager, l'évolution des aménagements verts au cœur de l'espace public, l'évolution de l'exploitation des vignobles et la commercialisation des produits de la vigne ainsi que les besoins didactiques et d'information de la population sont des défis importants de ce service.

À noter aussi que la nouvelle loi sur les amendes d'ordre est entrée en vigueur avec entre autres l'assermentation d'un certain nombre de personnes, telles que des jardiniers, afin de permettre à ces personnes d'établir les amendes précitées. Cette introduction est en cours et le service manque encore de recul pour juger des résultats obtenus. Les commissaires se sont intéressés à l'évaluation de l'efficacité de cette nouvelle manière de faire !

À noter que si la Ville a donné un avenir au domaine agricole de Rovéréaz, il semble que l'on soit en face d'une nouvelle réalité. Le projet a nécessité un accompagnement plus étroit que prévu initialement par la Ville.

Service d'organisation et d'informatique (SOI)

Ce service a aussi une criticité élevée puisqu'il est au centre de la standardisation et l'industrialisation des processus administratifs. Les commissaires ont eu une impression très positive de la vision et du management de son chef de service.

Les commissaires souhaitent aussi relever des thématiques qui leur ont servi de fil rouge dans leurs visites, à savoir la gestion documentaire et les informations sur le site *web* de la Ville.

Pour ce qui est de *Goéland*, les critiques formulées, issues aussi des membres du Conseil, touchent principalement au fait que l'interface est d'un autre âge et que son ergonomie est désastreuse. Le fait que le système fournisse très peu d'indicateurs est aussi un de ses défauts reconnus. Ses défenseurs opinent avec justesse que ce système a le grand mérite d'exister, qu'il joue un rôle organique dans la

gestion des dossiers géolocalisés (avoir accès à des documents à partir d'un lieu précis) et que, développé en interne, il est économique, sans comparaison avec un outil commercial.

Comme commissaire à la Gestion, la question qui se pose est de savoir si le temps perdu par l'utilisation d'un outil d'un autre âge est compensé ou pas par ces avantages et par l'habitude de l'utiliser. Une étude neutre plus approfondie serait nécessaire pour formuler un bilan objectif face aux avis contradictoires reçus de divers acteurs et utilisateurs de cet outil. D'autre part, il nous paraît évident qu'une gestion documentaire performante et agile est nécessaire à la durabilité.

Pour ce qui est du site *web*, nous avons observé des informations obsolètes, peu critiques dans un format excessivement rigide et peu avenant. Tous les acteurs en semblent conscients et la directrice nous a confirmé que le problème allait être saisi.

Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ)

Préambule

Courant mars, les membres de la sous-commission ont rencontré les chef-fe-s des cinq services de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, puis le municipal David Payot.

Mis à part le directeur, tous étaient là depuis plusieurs années, ce qui permet une transition douce dans cette direction qui n'a connu que peu de changements lors du changement de législature. Deux services ont quitté cette direction : le Service du travail et le Service social Lausanne, rattachés depuis à la Direction des sports et de la cohésion sociale.

Nous remercions toutes et tous de leur disponibilité, et de la qualité des échanges qui ont permis aux commissaires de réaliser leur travail dans d'excellentes conditions.

Secrétariat général (SGEJQ)

Ce service est celui qui a été le plus touché par le changement de législature, puisqu'anciennement Service de la jeunesse et des loisirs, dont le nom a été changé en Secrétariat général de la direction. Le changement de législature a eu une forte implication sur la Comptabilité de direction, car deux exercices comptables se superposent, avec des services différents.

L'accent est désormais mis sur la politique de développement des quartiers, dont les efforts sont regroupés au sein du SGEJQ.

Dans la mesure où le Service du travail et le Service social Lausanne ont quitté la direction, cela signifie qu'ils ne participent plus à la séance des chefs de service et que cela demande dès lors plus d'efforts pour les contacts bilatéraux ou multilatéraux.

Le taux de rotation du personnel est relativement stable. Comme dans de nombreux services, un certain nombre de mécontentements ont été exprimés par rapport à Equitas, particulièrement au sein de la Comptabilité.

Fondation lausannoise pour l'animation socioculturelle (FASL)

En 2016, la Ville a tenté de signer à nouveau une convention de subventionnement avec la FASL, mais ils n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur les indicateurs avant la fin de l'année (le personnel aimerait des critères qualitatifs, tandis que la Ville veut aussi des critères quantitatifs). Un audit institutionnel doit être fait, qui doit répondre aux questions suivantes : efficience des moyens, efficacité des interventions, adéquation de la gouvernance et ouverture aux nouveaux enjeux.

La FASL n'est pas du tout financièrement soutenue par le Canton, qui soutient d'autres activités jeunesse.

Maisons de quartier

Aux Plaines-du-Loup, un collectif s'est créé pour la création de la nouvelle maison de quartier, par un appel aux habitants du quartier et aux coopératives d'habitants. Une réflexion sur le quartier et sur le but de la maison de quartier doit se faire.

« Paysage éducatif » Grand-Vennes

Ce projet, réalisé grâce au soutien financier de la Fondation Jacobs, est limité à quatre ans. Il n'y a pas d'autre développement prévu.

Fonctionnement des contrats de quartier

L'objectif est d'aller prioritairement dans les quartiers où règne une forte mixité sociale et où la problématique du « vivre-ensemble » est plus aiguë que dans les autres. Par des balades « safari » dans le quartier, les endroits posant problème sont identifiés. Ensuite, il y a une première conférence de quartier, avec création d'une commission de quartier, puis de commissions thématiques.

Il n'est pas possible de faire plusieurs contrats de quartier en parallèle, vu les moyens à disposition. La Ville ne peut directement demander à des fondations privées.

Accueil vacances

Il y a une complémentarité avec les Accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS) pour les petites vacances, mais non pour les grandes, car il y a une volonté de couper le lien avec l'école.

Activités culturelles

Le taux de fréquentation chute pour les 9^e-11^e, pour deux raisons : le programme scolaire est plus lourd, et la multiplicité d'enseignant-e-s rend plus difficile la mise en place d'activités culturelles.

Mineurs non accompagnés

Il faut viser une intégration réussie et avoir un accueil important pour ces enfants ayant vécu des situations très difficiles. Le service a par exemple été interpellé par les Bibliothèques, car ces enfants n'avaient pas le droit d'avoir une carte.

Centre pour adolescents de Valmont

Il n'y a plus de mesures pénales à Valmont ces dernières années, seulement des mesures civiles. Beaucoup de jeunes se mettent en danger, soit pour des questions de drogue, soit pour des pratiques sexuelles dangereuses.

Par contre, les négociations sur la question de la réfection du bâtiment n'ont pas abouti.

Plan des investissements

La Maison de quartier Sous-Gare devra être rénovée, car elle ne répond plus aux normes pour un établissement public.

Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

Ressources humaines

Il y a toujours un taux un peu plus élevé d'absence maladie de courte durée que la moyenne, explicable par la nature des métiers présents dans le service.

Par ailleurs, il y a eu plusieurs cas de très graves maladies chez des directeurs d'Unités d'accueil pour écoliers (UAPE), non liées au travail. Il a donc fallu se réorganiser de manière plus pérenne.

Remarques générales

L'année 2016 était plutôt une année de préparation au plan de développement pour 2017, lors de laquelle s'ouvriront beaucoup de places.

Pour la première fois, il y a eu un affaiblissement de la progression des inscriptions en APEMS (+120 à la place de +250).

Pour la 1-2P, il y a une quarantaine d'enfants sur la liste d'attente.

Il est moins difficile de trouver des locaux : dans les nouveaux projets, les promoteurs jouent le jeu et intègrent plus facilement des structures d'accueil.

75 % des futures naissances sur Lausanne sont sur la liste d'attente pour les crèches.

La médiane de fréquentation et la moyenne est à 60 % par semaine.

Une solution a pu être trouvée pour le nouveau bâtiment au chemin des Falaises : l'APEMS des Diablerets sera déplacé aux Falaises, et aux Diablerets il y a aura une nurserie-garderie.

Grâce à la création de la CREC (Commission de résiliation des contrats), il y a une diminution de moitié des factures impayées. Cette commission a pour but de soutenir les Centres de vie infantile (CVE). Trois enfants ont toutefois dû être exclus en 2016.

Accueil en milieu familial (AMF)

Ce domaine est toujours sensible. La directrice a été licenciée par le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) et la situation est donc fragilisée.

Une revalorisation financière des accueillantes en milieu familial a toutefois été décidée, ce qui devrait un peu aider.

Les demandes sont moins nombreuses qu'en garderie, car les parents choisissent plutôt la garde en milieu collectif. Le service se penche sur des possibilités de couplage entre les CVE et les AMF.

Réfectoires

Le service a repris la gestion des lieux de restauration collective pour toute la direction. Un processus de simplification du domaine est en cours.

Politique familiale

Dès que le Bureau pour les familles sera installé, la lisibilité sera meilleure et cela permettra une meilleure coordination entre les services de la Ville.

Plan des investissements

S'agissant de la politique tarifaire, il n'y aura aucun changement tant que le revenu déterminant unifié (RDU) cantonal ne sera pas entré en vigueur.

Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S)

Le but premier du SEP+S est de permettre à l'élève d'avoir une journée cohérente, travailler dans des infrastructures scolaires de qualité, bénéficier d'appuis complémentaires à l'offre cantonale pour réussir sa scolarité en dépit de difficultés : cela signifie que les tâches du service sont assez hétéroclites.

Ressources humaines

Ce service a grandi très vite et il a fallu l'équiper pour faire face au volume de prestations (nombre de personnes sous contrat et exigences du Service du personnel). Le SEP+S est clairement sous-doté en RH.

Le Canton a par ailleurs bloqué le nombre de secrétaires il y a dix ans alors qu'il y a 10'000 élèves en plus au niveau cantonal. Le financement des postes lausannois est défini selon une clé de répartition

selon l'évolution démographique cantonale. Suivant les différences entre l'évolution démographique lausannoise et vaudoise, il y a donc un report indirect de charges sur la Ville.

S'agissant d'Equitas, il y a un mécontentement assez général et de nombreux recours ont été déposés. Ce n'est pas uniquement la question salariale qui pose problème, mais surtout la description des postes vécue comme humiliante et non conforme à la réalité. La Ville pourrait être ainsi beaucoup moins attractive comme employeur que le privé et cela pourrait se payer à terme.

Dispersion des métiers du psychosocial entre plusieurs services

Les assistantes sociales et assistants sociaux liés aux écoles permettent de faire la passerelle entre l'école et la famille, raison pour laquelle ils sont rattachés au SEP+S depuis 2014, avec leur bureau au sein même d'une école.

Les suivis psychologiques sont quant à eux assurés par le Service de psychologie scolaire et les bilans de santé par le Service de santé et prévention.

Devoirs surveillés (DS)

Il y a un projet pilote de fusionner APEMS et DS pour les élèves de 3 à 6P, via une offre « à la carte » pour les familles : cela est très intéressant, mais compliqué d'un point de vue financier et organisationnel.

Vandalisme

On note une forte baisse du vandalisme cette dernière année. Les raisons en sont multifactorielles : c'est un ensemble de petites mesures qui ont amélioré la situation, qui relèvent tantôt de la prévention et tantôt de la répression : il faut noter que la Brigade de la jeunesse de la police fait un travail très apprécié. Ses inspectrices et inspecteurs incarnent ainsi une figure tutélaire de quartier rassurante.

Toutefois, on peut se demander si le mal-être de certains jeunes ne s'exprime pas autrement aujourd'hui que par le vandalisme, notamment par la banalisation de pratiques sexuelles à risques.

Service de santé et prévention (SSPR)

Office dentaire

L'Office dentaire a été remis à flot, notamment avec la nomination d'une nouvelle cheffe d'office, à 40%. Cela a contribué à restaurer un esprit d'équipe, mais la situation administrative reste difficile.

Le déménagement du cabinet dentaire de Saint-Roch (exigu et ne répondant plus aux normes) à la rue des Terreaux 18 est très positif. Les conditions professionnelles sont nettement améliorées, avec une ergonomie bien meilleure. Par ailleurs, le fait que ce cabinet soit hors périmètre scolaire est également positif. Il y a eu une excellente collaboration avec le Service du logement et des gérances.

Un dépistage est fait chaque année pour les enfants, mais les soins qui devraient être faits ensuite ne sont pas garantis. Il n'y a pas de signalements au Service de protection de la jeunesse en cas de dents mal traitées. En dépistage dentaire, la catégorie IV (bouches négligées, multicariées) concerne plus d'1% des enfants scolarisés à Lausanne en école obligatoire. Or, aujourd'hui, cela ne devrait pas exister.

Aide financière individuelle

Le montant attribué aux aides individuelles pour les traitements dentaires reste inchangé, bien qu'il ne soit jamais épuisé. L'Office dentaire présente un excédent de charges, en lien avec ses activités de prévention, et avec le fait que les soins dentaires aux enfants sont peu rentables.

Il faut trouver un équilibre avec les cabinets d'orthodontie.

Office de santé

Il y a une bonne cohésion au niveau de l'équipe des infirmières scolaires, qui sont soutenues par des projets de formation.

Les enseignant-e-s sont formé-e-s aux premiers secours selon les directives cantonales. Il y a des demandes des directions des établissements scolaires pour des cours de premier secours pour tous les enseignants, mais qui sont difficiles à mettre sur pied. Il n'est en effet pas possible de donner des cours de premiers secours à une centaine d'enseignant-e-s à la fois ; ces cours doivent se faire par petits groupes.

Des difficultés de recrutement pour les infirmières scolaires existent : la Ville n'est pas assez concurrentielle au niveau salarial. Il y a un écart de 15 % à 25 % avec d'autres employeurs potentiels. Le fait de bénéficier de neuf semaines de vacances n'est pas nécessairement perçu comme un avantage en regard de l'écart de salaire. Ce sont des postes qui requièrent un peu plus de maturité et qui, idéalement, devraient être occupés par des infirmières formées en santé communautaire. Il n'y a par ailleurs pas de perspectives de progression professionnelle.

Les infirmières scolaires ont fait recours contre le positionnement de leur poste dans la grille des fonctions Equitas.

Certains contrôles (pesée, mesure de taille) qu'effectuait l'Office de santé ont dû être abandonnés vu le manque de ressources et une nécessité moindre. Les contrôles visuels et auditifs ont été maintenus par la Ville. Il y a une augmentation du nombre d'enfants mais non des ept qui leur sont dédiés.

Service de psychologie scolaire (SPS)

Situation générale

Il s'agit d'un service spécial à double statut, communal et cantonal. Le but est de garder une direction avec une unité de mission : les enfants.

Depuis 2008, la loi sur la pédagogie spécialisée est attendue. Elle a enfin été votée au Grand Conseil le 1^{er} septembre 2015, mais son application tarde à venir. La loi va redéfinir les prestations et modifier l'organisation. Lausanne va garder sa convention et fera partie de la région Centre Lausanne-CRENOL⁶⁰.

En anticipant la loi, des outils pour évaluer les besoins des enfants en grande difficulté scolaire sont en train d'être mis en place. Il y a de plus en plus de réseaux, ce qui surcharge notablement l'ensemble du système.

La politique inclusive voulue par l'État va se déployer, mais cela pose tout de même parfois certaines difficultés au système scolaire. Il est de temps à autre bénéfique de sortir des enfants de l'école pour mieux les aider.

Les moyens ont du mal à suivre alors que la démographie augmente. Au niveau du Canton, les PPLS (Psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire) sont considérés comme du personnel administratif et non comme du personnel scolaire. Il n'y a donc pas d'adaptation en fonction de l'augmentation de la population depuis 2005.

Il n'y a clairement pas assez de psychomotricien-ne-s : le délai d'attente est important (parfois plus d'une année). En psychologie et en logopédie, il y a de nombreuses prestations qui sont effectuées par des privés, mais cela n'existe pas pour la psychomotricité.

Equitas

La mise en place d'Equitas a créé beaucoup de travail pour le service. La plupart des employés ont fait recours contre la description de fonction. Encore une fois, ce sont les descriptions de compétences qui

⁶⁰ Couronne nord-ouest lausannoise.

ont posé problème, puisque vécues comme humiliantes. Le personnel s'est senti trahi par cette description des fonctions.

Gestion du stress

L'atelier de gestion du stress est un projet pilote à Villamont et à Isabelle-de-Montolieu. L'enseignant propose la prestation aux parents, qui sollicitent la prestation ou non. L'objectif est d'apprendre des techniques de respiration et de régulation.

Radicalisation

En 2016, il y a eu quelques cas annoncés en lien avec des craintes de radicalisation, plutôt chez des filles. Ce sont toujours des enfants qui ont eu des problèmes personnels et avec l'école. Il y a une excellente collaboration avec la Brigade de la jeunesse. Ce phénomène est heureusement rare, mais doit être particulièrement observé.

Fonds pour l'addiction aux écrans

La création de ce fonds a été lancée lors du week-end de prévention « Écran total ». Mais il commence effectivement son travail en 2017.

Prestations

Les garçons sont plus touchés car ils extériorisent leurs difficultés beaucoup plus que les filles. On passe parfois à côté de troubles exclusivement féminins : les filles ont beaucoup plus de symptômes silencieux dans leur mal-être, mais qui disparaissent parfois avec l'âge.

Rencontre avec le directeur d'EJQ

La transition a été bien vécue, cette direction ayant été peu touchée par la réorganisation des directions.

Cette direction a une forte cohérence autour de l'enfance et de la politique des quartiers, notamment par l'articulation avec l'animation socioculturelle.

Le cahier des charges de la secrétaire générale comprend notamment la centralisation des forces de la Comptabilité de direction. Cela permet aussi un relais auprès de la Municipalité. Le modèle est plutôt un Secrétariat général relativement léger, avec un rôle de relais de l'information et de concertation plutôt que de contrôle.

Le découpage des prestations psychologiques (AS, infirmières, PPLS) correspond aussi à la séparation faite au niveau du Canton. Les délégations de compétences du Canton permettent de développer les spécificités liées au côté urbain. Par contre, il est clair que le personnel administratif (secrétaires d'établissements, PPLS) n'est plus adapté à l'augmentation de la démographie.

Le rapport-préavis sur le postulat Julien Eggenberger relatif aux bâtiments scolaires⁶¹ doit sortir avant le 30 juin 2017.

S'agissant d'Equitas, des améliorations sont prévues pour les descriptifs de fonction.

⁶¹ « Planification des rénovations et constructions scolaires ».

Question transverse – Changement de direction et de services

Si cette direction n'a que peu été touchée par la réorganisation des directions, la préoccupation qui a été exprimée par plusieurs chef-fe-s de service est celle du Secrétariat général (SG).

En effet, la double fonction de la secrétaire générale, qui est à la fois secrétaire générale et cheffe d'un service, inquiète plusieurs de ses collègues. Selon ces derniers, le SG devrait être neutre pour trancher certaines demandes ou mettre en œuvre les prestations demandées par la Municipalité, ce qui n'est pas possible si cette personne est à la fois à la tête d'un service. Cela signifie également qu'elle dispose d'informations que les autres n'ont pas et que cela ne garantit ni son indépendance, ni sa neutralité. Par ailleurs, cette expansion des états-majors impliquerait plus de bureaucratie et de contrôle, qui bloqueraient les prestations au quotidien.

Toutefois, certains chefs de service ont ajouté qu'il s'agissait plutôt d'une formalisation d'une situation préexistante et qu'il n'y a pas de grand changement.

Finances et mobilité (FIM)

Préambule

Equitas, visant les ressources humaines, **RIE III**⁶², touchant les finances, **PALM**⁶³, pour la mobilité, tels sont les trois axes qui ont fortement marqué l'année 2016 au sein de la direction.

La méthodologie de travail (vade-mecum)

Proposée par la COGES, elle a été transmise aux services par le Secrétariat général. Elle a été jugée par l'ensemble des services comme un très bon outil synthétique permettant une analyse complète et rationnelle entre l'activité du Conseil communal et le suivi par les services.

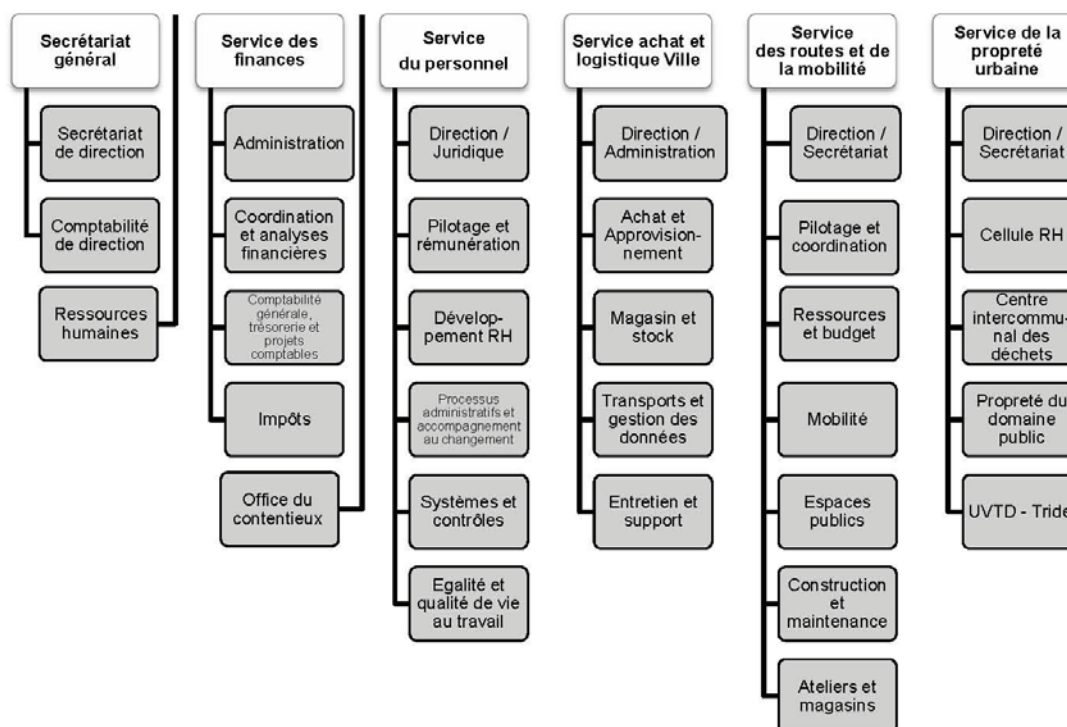
Les ressources humaines sont traitées globalement en fin du présent rapport.

Secrétariat général (SGFIM)

Préambule

Le secrétaire général est entré en fonction le 1^{er} mars 2016. La présentation de la méthodologie de travail (entre autres vade-mecum) de la COGES qui lui a été faite le 6 mars, a été très bien accueillie. Le chef de service en a assuré la transmission aux chefs des autres services.

Pour une bonne connaissance du fonctionnement de la direction, son organigramme détaillé a été fourni. Il figure ci-dessous :



⁶² Troisième réforme de l'imposition des entreprises.

⁶³ Projet d'agglomération Lausanne-Morges.

Cet organigramme a suscité la question de savoir comment se fait la communication entre le Secrétariat général et les chefs de service. Il n'y a pas de positionnement hiérarchique du SGFIM par rapport aux autres services. Il s'agit d'un poste d'état-major dont la géométrie se situe autour de la directrice. Dès lors, il n'y a pas de séances réunissant de manière régulière les chefs de service.

Faits marquants

La RIE III a été une préoccupation importante face aux interventions parlementaires. Dans une volonté de transparence, il s'est agi de fournir des informations et des chiffres à l'usage des conseillers communaux et de la population.

Suite à la réorganisation de la Municipalité, la déléguée aux places de jeux, dépendant alors du Service des parcs et domaines, est restée attachée à la direction, respectivement au SGFIM.

Suivi des motions et postulats en suspens

Le tableau du suivi des affaires du Conseil communal, déjà apprécié en 2015, a été remis aux commissaires. Il constitue un outil de travail très complet et utile. D'où la question de savoir s'il ne devrait pas inspirer d'autres directions.

Il en ressort :

- postulat de Valéry Beaud et consorts : « Pour une ou plusieurs places de jeu dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne » ;
- postulat de Sophie Michaud Gigon et consorts : « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise ».

La réponse à ces deux postulats a été intégrée dans le rapport-préavis « Réaménagement de diverses places de jeux : 3^e étape » qui devrait être transmis au Conseil communal courant avril 2017.

Plan des investissements

Le transfert des rubriques comptables entre les anciennes et nouvelles directions s'effectue au 1^{er} janvier 2017. Dès le prochain exercice, les investissements prévus pour les places de jeux émergeront donc à FIM.

Crédits

Le transfert des rubriques comptables entre les anciennes et les nouvelles directions s'effectue au 1^{er} janvier 2017. Dès le prochain exercice, les crédits relatifs aux places de jeux émergeront donc à FIM.

Examen comparatif des rapports de l'administration et de la COGES de l'année précédente

Projet de Subvention⁸⁰

Pour mémoire, y ont droit les résidents lausannois présents sur le territoire communal en résidence principale sans interruption. Après quatre ans, les responsables de la mise en œuvre constatent qu'un maximum de remboursement est atteint. Ils sont en train de poser les bases d'une systématique au sujet de la perte du droit tout en s'en tenant à la volonté du Conseil communal de ne pas clore avant deux ans au moins. Dans le processus, il a fallu apparier les données du Contrôle des habitants aux données de facturation des Services industriels.

⁶⁴ Préavis N° 2012/21 : Introduction d'une subvention de 80 francs par habitant visant à compenser partiellement le coût de la vie en ville. Octroi d'un crédit d'investissement de 400'000 francs permettant de développer une solution informatique pour son versement à travers la facturation des Services industriels.

Évolution des finances

Dans le rapport 2015 de la COGES, il est dit que « le secrétaire général tentera d'établir, en collaboration avec le Service financier, une stratégie en matière d'évolution des finances »⁶⁵. Cette tâche a été dévolue au Service des finances.

Suivi de l'entretien des installations (immeubles, aménagements spécifiques, etc.)

Le SGFIM n'entretient aucune installation. Il s'agit d'un service purement administratif. Tout au plus l'activité Places de jeux émerge au SGFIM, qui va déposer un préavis en cours de rédaction.

De la bonne utilisation des subventions

Le SGFIM n'accorde pas de subvention, sous réserve de celle appelée Subvention80, pas visée sous ce titre.

Fonctionnement des directions

Il sied de savoir que la nouvelle organisation de la Municipalité suppose un travail transversal beaucoup plus intense que par le passé, étant donné la ventilation de la matière. Par exemple, plusieurs directions comptent des services impliqués dans la gestion des espaces publics. Dans le respect des compétences décisionnelles de chacun, la coordination s'effectue entre les services ou entre les directions. À ce titre, les délégations municipales ont pris une importance particulière. Le bénéfice collatéral non négligeable de cette nouvelle organisation municipale est à n'en pas douter un décroisement de l'administration et la fin du travail en silo.

Service des finances (SFIN)

Faits marquants

Avec le changement de législature, différentes tâches ont été réalisées et conduites par le service afin d'assurer la cohérence comptable – rééquilibrage – au sein de la Ville, notamment en ce qui concerne la réorganisation des comptabilités de direction suite au changement de législature, ainsi que les modifications à apporter au plan comptable et à l'outil comptable GEFI (logiciel avec lequel la Ville tient sa comptabilité).

Suivi des préavis votés

Le service est à l'origine des préavis touchant les comptes, le budget ainsi que les demandes de crédits supplémentaires permettant le bon fonctionnement de l'administration et des services. Pour rappel, il est utile de préciser que tous les crédits supplémentaires jusqu'à 50'000 francs sont soumis à la Commission des finances qui en prend acte, alors qu'au-delà il y a votation. Vu le contexte particulier, aucun des préavis mentionnés ci-dessus n'est à l'usage exclusif du SFIN.

En revanche, le rapport-préavis N° 2016/44, du 16 juin 2016 : « Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard 'Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte' », qui figure à l'ordre du jour du Conseil communal depuis de longs mois, n'a pas encore été traité par le Conseil.

Suivi des motions et postulats en suspens

- Postulat Pierre-Antoine Hildbrand « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville. Plus de transparence et de responsabilités », du 8 décembre 2009, renvoyé à la Municipalité le 1^{er} février 2011,

⁶⁵ *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2015, p. 53.*

- Postulat Giampiero Trezzini « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? », du 17 juin 2015, renvoyé à la Municipalité le 25 août 2015,

tous deux avec un délai de réponse au 31 mars 2017, qui ne pourra être tenu, feront l'objet d'un rapport-préavis courant 2017. Ces postulats engendrent un travail conséquent au niveau de sa partie opérationnelle, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

- Quant au postulat Pierre-Antoine Hildbrand « Pour l'étude du 'budget participatif' à Lausanne », il a été renvoyé à la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture.

Plan des investissements

Mise en place du SIF (le nouveau système d'information financier) en remplacement du système comptable actuel (GEFI), avec pour but d'inclure dans le périmètre de ce projet un bon nombre de besoins fonctionnels actuellement gérés de manière parallèle. Le tout contenu dans une enveloppe financière de 6 millions de francs. Un préavis devrait sortir en 2018.

Fonctionnement des directions

Comme indiqué sous « Faits marquants » et quand bien même la réorganisation n'a pas eu d'effets fonctionnels pour le service, les six premiers mois sont précurseurs d'une bonne conception sur le plan opérationnel compris dans un cercle de compétences bien défini, fait de transparence et de rapidité.

Autres sous forme de flashes

Gestion de la dette

En 2016 ont été conclus 41 emprunts à court terme (moins d'une année). Pour bénéficier de taux historiquement bas voire négatifs, 201,2 millions de francs – 5 emprunts – ont été renouvelés à court terme. Cela s'inscrit dans le cadre d'une vigilante politique financière dans laquelle sont pris en compte les risques du long et court terme par un échelonnement annuel des emprunts afin de garantir la stabilité des taux.

Bureau d'information fiscale (BIF)

Ce service, gratuit et très apprécié, dans lequel six taxateurs ont été engagés, tend à soutenir les contribuables de toute nature, en particulier les jeunes et les personnes âgées, dans l'établissement de leur déclaration d'impôt.

Commission communale de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales

L'efficacité de cette Commission est démontrée par le solde des affaires en suspens ascendant à 75 (99 en 2015), au sujet de laquelle il convient de relever les qualités de sa greffière. Faite de représentants des partis politiques, il apparaît de manière incontournable, au vu de la complexité du droit administratif, que la présidence soit assurée par un avocat. Dans la nature et le nombre de causes, la taxe au m³ émerge nettement.

Service du personnel (SPEL)

Préambule

Le chef de service ayant fait valoir son droit à la retraite au 30 juin 2016, l'intérim a été assuré par son adjointe, dans les faits depuis le 31 mai 2016, jusqu'à fin novembre. Le nouveau chef de service a pris ses fonctions au 1^{er} décembre. Une nouvelle conseillère en gestion de carrière a rejoint le service en novembre 2016.

Faits marquants

Le SPEL a été placé au centre de l'important et attendu projet **Equitas**, qui a généré un ample travail en dehors des tâches courantes. Concrètement, ce projet a prévalu tant par l'augmentation des ressources en personnes de 2,5 ept, auxquels il faut ajouter 2 consultants externes, le tout contenu dans neuf mois de travail à 100 % conjointement avec 2 ept du Service d'organisation et d'informatique.

Après huit ans, le déploiement du projet **ATT**⁶⁶ touche à sa fin avec une mise en œuvre pour le Service de santé et prévention. Les 41 services de l'administration appliquent la nouvelle réglementation et pratiquent la gestion informatisée du temps de travail, à l'exception de quelques divisions et unités. Le logiciel *AgileTime* a été complètement abandonné au profit de l'utilisation du *TimeTool* par tous les services. Un outil a été développé afin de pouvoir assurer un accès aux données historiques contenues dans l'ex-*AgileTime*.

Une vingtaine de séances de remise à niveau réglementaire et informatique ont été organisées avec les services, assortie d'une vingtaine de sessions de paramétrage, comprenant la migration du Service de la propreté urbaine et du Service des routes et de la mobilité. Le support aux utilisateurs et utilisatrices représente une moyenne d'environ 150 sollicitations par mois. Une centralisation des contrôles du paiement des soldes d'heures et de soldes de vacances en cas de fin des rapports de travail, mise en place en 2015, a permis d'examiner 329 demandes en 2016.

Suivi des préavis votés

- Rapport-préavis N° 2016/14 : Mise en œuvre du nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux. Réponse au postulat de M^{me} Florence Germond « Pour une certification d'égalité entre les hommes et les femmes pour la Ville de Lausanne ».

Voté : en urgence le 7 juin 2016.

Motifs de l'urgence : le nouveau système de rémunération devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et d'importants travaux et autres devaient être effectués avant la fin de l'année.

État d'avancement : malgré d'importantes démarches et négociations, les délais fixés ont été tenus et les nouveaux salaires versés le 25 janvier 2017.

À n'en pas douter, la demande d'urgence pour le rapport-préavis Equitas était pertinente et incontournable. Les décisions et mesures idoines ont été prises dans un très court délai. **Les commissaires tiennent à le souligner.**

- Rapport-préavis N° 2015/57 : Réponse au postulat de M^{me} Muriel Chenux Mesnier et consorts « Osez postuler ! Un objectif légitime pour toutes et tous ».

Voté : le 12 avril 2016.

État d'avancement : la Ville de Lausanne entend mettre en place de nouvelles mesures en faveur de l'égalité, de la flexibilité du temps de travail et de la conciliation entre vies privées et professionnelles au sein de l'administration communale. Concrètement, il propose de mettre en place quatre mesures : une expérience pilote de *job sharing* tant pour les hommes que pour les femmes au sein de l'administration, ainsi que de nouvelles mesures de promotion des femmes cadres, en complément des mesures existantes ; il propose également des mesures concrètes afin de favoriser le travail à temps partiel, pour toutes et tous, et se penche sur la thématique de la mixité des fonctions au sein de l'administration, pour tenter de décloisonner certains métiers encore très stéréotypés en matière de genre. Tout cela implique des travaux préparatoires pour permettre la mise en route de l'une des quatre mesures pour le 1^{er} avril 2017.

Suivi des motions et postulats en suspens

Le seul postulat traité par le Conseil communal est celui de M^{me} Françoise Longchamp « Pour l'introduction d'un jour par semaine de télétravail dans l'administration communale » : déposé le

⁶⁶ Préavis N° 2007/67 : Aménagement du temps de travail pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'Administration communale ; préavis N° 2012/33 : Aménagement du temps de travail : suite et fin du déploiement.

10 septembre 2013, il a été renvoyé à la Municipalité le 9 septembre 2014, qui a proposé un délai de réponse au 31 mars 2017. Eu égard à Equitas, la mise en route a dû être différée mais elle est sur les rails avant l'établissement d'une note à la Municipalité et d'un rapport-préavis. Cela dit, le délai ne sera pas tenu.

En ce qui concerne le postulat Éliane Aubert « Pour étudier l'introduction du *coworking* dans l'administration », déposé le 15 mars 2016, il a été traité par le Conseil communal le 21 mars 2017.

Plan des investissements

Préavis N° 2008/38⁶⁷ : Equitas 1 (Nouvelle échelle des salaires)⁶⁸.

- Crédit voté : 1,7 million de francs.
- Solde disponible au 31.12.2016 : 276'000 francs, dont 148'000 francs affectés aux consultants externes. Le montant du crédit affecté aux consultants externes en 2016 s'élève à 77'304 francs.

Crédits bouclés

Aucun en 2016.

Crédits en cours

- Aménagement du temps de travail et gestion informatisée (préavis N° 2012/33).
- Equitas 1 – nouveau système de rémunération (préavis N° 2008/38).
- Système d'information des ressources humaines (SIRH) – Développement de l'ERP⁶⁹ *PeopleSoft* et dématérialisation des dossiers du personnel (préavis N° 2014/56⁷⁰).
- Gestion des absences BEST⁷¹ (rapport-préavis N° 2015/2⁷²).

Examen comparatif des rapports de l'administration et de la COGES de l'année précédente

La possibilité de réaliser du télétravail, qui se fonde sur une coordination entre l'employé et la hiérarchie, a été inclus dans le projet ATT.

- 12 personnes ont réalisé du télétravail à titre occasionnel au sein du SPEL, à savoir dans des proportions inférieures à un jour par mois en moyenne sur l'année 2016 ;
- 6 personnes pratiquent le télétravail de façon régulière, à raison de plus d'un jour par mois.

Fonctionnement des directions

La nouvelle organisation de la Municipalité ainsi que la mise en œuvre du projet Equitas ont impliqué des révisions de procédures internes, des modifications dans l'organisation de la chancellerie, la révision et la coordination du flux d'information avec les répondant-e-s en ressources humaines (RRH), chargé-e-s d'administration du personnel (CAP) et comptables des services. Un important travail concentré sur une courte période a permis de rationaliser le nombre d'interlocuteurs permettant ainsi d'agir dans le futur avec plus d'efficacité.

⁶⁷ Nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux. Projet « Equitas ».

⁶⁸ Plan des investissements pour les années 2017 à 2020, p. 12.

⁶⁹ Enterprise resource planning.

⁷⁰ Maintenance et développement du Système d'information des ressources humaines (SIRH).

⁷¹ Bien-être et santé au travail.

⁷² Bien-être au travail et gestion des absences. Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin « Le développement durable, c'est aussi... une administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits de leur administration ».

Autres sous forme de flashes

Le catalogue des tâches

Il a volontairement été détaillé afin d'offrir une vision globale et réelle et de faciliter les recherches. La suppression du médecin-conseil se justifie par le fait que, dans le cadre du projet BEST, l'Unité santé et sécurité au travail (USST, rattachée au Secrétariat municipal) propose un suivi individuel de toutes les personnes en absence de longue durée (dès 21 jours).

Accompagnement aux changements

Les importantes modifications induites par la réorganisation de la Municipalité ont engendré un engagement lourd, mais qui a révélé un niveau très élevé de compétence au sein du service, l'apport d'un dynamisme et d'un esprit d'ouverture face au développement et une grande attente du personnel.

Unité juridique

Il est notoire que dans les cas litigieux, le recours à un avocat est en augmentation, à défaut d'en devenir « une règle ». Malgré cela, la majorité des litiges trouvent leur épilogue par le biais de l'Unité juridique, devenue en cours d'année le « Conseil juridique de la Municipalité ». Le recours au service juridique prévaut par des avis de droit et par les causes devant être soutenues par-devant les tribunaux.

Bien-être et santé au travail (BEST)

Le rapport-préavis N° 2015/2, « Bien-être au travail et gestion des absences (...) », a été adopté le 2 juin 2015 par le Conseil communal. Le déploiement du projet est réalisé par direction, à raison de deux par année. Dès le 1^{er} juin 2016, la mise en œuvre du projet BEST est intervenue pour les services de l'ancienne Direction du logement et de la sécurité publique (Corps de police, Bibliothèques et archives de la Ville, Logement et gérances et Secrétariat général) et les services du Personnel et de l'Eau.

Apprentis

Le « personnel-stop » et la stabilité du personnel font que très peu d'apprentis peuvent être intégrés dans l'administration à la fin de leur apprentissage. Les quatre cinquièmes sont ceux qui trouvent une autre voie. Si ce constat peut apparaître comme étant négatif a priori, il révèle un aspect positif par les bienfaits liés à un changement d'employeur.

S'agissant des nouveaux municipaux, des journées d'orientation sont organisées par le secrétaire municipal en concours et avec des présentations par les chefs de service. Il y va également de contacts bilatéraux avec les chefs de service.

Adaptation du système d'information pour l'intégration du nouveau système de rémunération

Le sous-projet EquiPS (Equitas PeopleSoft), fait de 4,5 consultants externes, est spécifique à la nouvelle grille salariale, aux révisions, augmentations, etc.

Garde d'enfants

La demande est importante. En revanche, la nouvelle garderie de Sébeillon ne fait pas le plein. Cela tient à la réputation quelque peu sulfureuse du quartier, mais aussi au fait que de nombreux immeubles sont en passe d'être construits. À terme, cette garderie devrait avoir le même succès que celle de l'Espace Vinet.

Service des routes et de la mobilité (RM)

Préambule

Outre les tâches spécifiques à caractère technique, le service engage beaucoup de ressources pour traiter les nombreux objets du Conseil communal en imaginant que les parlementaires ignorent parfois que l'objet qu'ils développent est répercuté sur Routes et mobilité. À cela s'inscrit le traitement et les levées des oppositions dans le cadre des projets soumis à une enquête publique. Quantitativement, ce ne sont pas moins de 8 préavis et de 24 motions, postulats et interpellations qui ont occupé RM.

Faits marquants

Après le transfert, comme présenté dans le *Rapport de gestion* 2015, de toutes les activités liées à la propreté urbaine au Service de la propreté urbaine (PUR) dès le 1^{er} janvier 2016 et la création du Service de l'économie, il est apparu pertinent de transférer à ce dernier certaines tâches attribuées à l'Office de signalétique urbaine. Il y va, entre autres, de celles relatives aux procédés de réclame concernant les enseignes des commerces, de manière à permettre aux commerçants et à tout intéressé d'effectuer les démarches administratives en une seule opération auprès du même guichet. À cette fin, les deux postes d'inspecteurs ont été transférés au Service de l'économie dès le 1^{er} janvier 2017.

Dans le cadre des projets d'envergure Léman 2030, les Axes forts de transports publics, le Lausanne-Échallens-Bercher (LEB) ou encore le M3, les planifications antérieures se concrétisent en 2016 en coordination avec la Confédération, le Canton et les sociétés de transports publics.

Préavis votés

Eu égard au nombre de préavis, seuls sont traités ceux dont l'urgence a été demandée et dans lesquels le service est leader.

- Rapport-préavis N° 2015/64 : Réponse au postulat de M. Guy Gaudard « Création d'un fonds d'aide aux commerçants lors de travaux publics » (Travaux).

Motif : éviter tout décalage par rapport au début des travaux, notamment ceux liés aux Axes forts, dont la décision est pendante.

Le Conseil communal a approuvé le rapport-préavis refusant la création du fonds le 10 mai 2016.

- Préavis N° 2016/15 : Ligne tl 24 Parcours Olympique. Création d'une nouvelle ligne de bus entre le quartier de la Bourdonnette et la Tour Haldimand (Bourdonnette, parc du Bourget, siège du Comité International Olympique (CIO), Navigation, quai de Belgique, Musée du CIO, quai d'Ouchy/Tour Haldimand) (Travaux, Services industriels, Finances et patrimoine vert).

Motif : pour assurer la mise en service de la ligne en décembre 2016, les travaux doivent impérativement être exécutés dans le courant des mois de septembre, octobre et novembre 2016.

État d'avancement : bloqué par une procédure d'opposition de l'AVACAH (Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées) en raison de la hauteur des accès au droit des arrêts.

- Préavis N° 2016/16 : Axes forts de transports publics urbains (AFTPU). Projet de tramway entre la gare de Renens et la place de l'Europe à Lausanne. Demande d'un crédit de réalisation (Travaux, Services industriels).

Préavis N° 2016/17 : Axes forts de transports publics urbains (AFTPU). PALM 2007. Étape A (2011-2014). Projet de bus à haut niveau de service (BHNS) entre Confrérie et Saint-François : demande de crédits de réalisation (Travaux, Services industriels, Finances et patrimoine vert).

Préavis N° 2016/18 : Axes forts de transports publics urbains (AFTPU). PALM 2007. Étape A (2011-2014). Mesures d'accompagnement : demande de crédits de réalisation (Travaux).

Motifs pour ces trois préavis : nécessité d'harmoniser l'obtention des crédits d'ouvrage du Canton – exposé des motifs et projet de décret (EMPD) rendu public le 21 avril 2016 – et ceux des Communes voisines impliquées (Prilly et Renens).

État d'avancement : les trois préavis ont été votés, mais une procédure de recours est en cours au Tribunal administratif fédéral.

- Préavis N° 2016/22 : Impasse de Sébeillon-est. Réaménagement de la rue et création d'une zone de rencontre (Travaux, Services industriels, Finances et patrimoine vert, Logement et sécurité publique).

Motif : il est nécessaire de se coordonner avec les investisseurs privés, dont les dépenses sont prévues en 2016.

État d'avancement : avec une opposition levée, le projet a été mis à l'enquête et les travaux sont actuellement en cours.

- Préavis N° 2016/37 : Tranchée du Languedoc. Construction d'une liaison pour piétons et cyclistes le long de la future 4^e voie CFF entre l'avenue de Provence et le pont Marc-Dufour (Travaux, Services industriels, Finances et patrimoine vert).

Motif : il est nécessaire de se coordonner au calendrier des travaux des CFF en lien avec le projet Pôle Gare pour cette liaison majeure du réseau de mobilité douce inscrite dans le PALM.

État d'avancement : la réalisation du projet est reportée par le traitement de l'opposition d'une riveraine (opposition levée le 7 avril 2017).

- Rapport-préavis N° 2015/82 : Réponse aux postulats de M. Ulrich Doepper « Pour des P+R efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur le domaine privé » et de M^{me} Elisabeth Müller « Pour des entreprises écomobiles » et « Vers une écoville : pour une diminution substantielle du trafic automobile à Lausanne » (Travaux).

Motif : il est important de pouvoir faire le point sur l'évolution en la matière dans le cadre du plan de législation.

État d'avancement : le Conseil communal approuve les réponses apportées aux postulats le 14 juin 2016.

- Rapport-préavis N° 2015/83 : Réponse au postulat de M. Vincent Rossi et consorts « Infrastructures cyclables à Lausanne : pour un plan vélo » (Travaux).

Rapport-préavis N° 2015/85 : Réponse au postulat de M. Vincent Rossi et consorts « Cohabitation entre piétons et cyclistes : du respect et de l'audace » (Travaux, Logement et sécurité publique).

Motif : il est important de pouvoir faire le point sur l'évolution en la matière dans le cadre du plan de législation.

État d'avancement des deux rapports-préavis : le Conseil communal approuve les réponses apportées aux postulats le 7 juin 2016.

Les motifs liés à l'urgence apparaissent comme étant fondés, toutes les mesures décidées ayant été entreprises dans le courant de l'exercice passé sous revue.

Motions et postulats (24) en suspens

Seuls sont traités, sur les 24 objets, ceux déposés avant le 30 septembre 2016.

- Trois postulats visant l'aménagement urbain feront l'objet d'une réponse multipack dans un rapport-préavis devant sortir dans le délai de réponse fixé par la COGES au 31 août 2017.
- Six postulats concernant les transports et les piétons seront également compris dans un rapport-préavis multipack à bout touchant, soit au 30 juin 2017.
- Postulat Elisabeth Müller : « Centre-ville. Pour une nouvelle gestion du stationnement sur le domaine public ».

Déposé le 12 avril 2016 et renvoyé à la Municipalité le 1^{er} novembre 2016, la réponse est en voie de finalisation dans le délai fixé par la COGES au 31 mai 2017.

- Postulat Léonore Porchet : « Pour un tram sans barreau ».
Déposé le 24 mai 2016, il a été refusé par le Conseil communal le 21 mars 2017.

Résolution du Conseil communal

Résolution de M. Valéry Beaud, déposée le 10 mai 2016 suite à son interpellation « Quelle place du Château en 2018 ? » du 19 janvier 2016 :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne contact avec le Canton afin de voir dans quelle mesure une requalification de la place du Château peut être réalisée, en lien avec la rénovation des bâtiments qui l'entourent. »

La coordination est en cours avec le Conseil d'État.

Plan des investissements, crédits bouclés/en cours

Parmi les nombreux crédits votés (34) sous leadership du service, il s'agit spécialement de crédits d'ouvrage souvent neutralisés par des oppositions. En revanche, la planification est tenue, le tout coordonné avec la Municipalité et le SFIN.

Examen comparatif des rapports de l'administration et de la COGES de l'année précédente

Le Fonds du stationnement en est au statu quo depuis 2015, dès lors qu'il est du ressort de la Municipalité de prendre une orientation sur la gestion de ce fonds et de la proposer au Conseil communal.

Ressources humaines

Quand bien même ce point fait l'objet d'une synthèse dans le rapport du Service du personnel, les commissaires reconnaissent que, vu le moratoire sur le personnel, les sollicitations de la presse ayant nécessité à l'interne la création d'un responsable de la communication, la rationalisation a ses limites.

De la bonne utilisation des subventions

La seule subvention accordée, de 20'000 francs, à la Maison du vélo est utilisée à bon escient selon les retours obtenus.

Divers

Nonobstant la réorganisation et eu égard aux importantes tâches dévolues à RM, les commissaires s'interrogent et se demandent si certaines unités ne pourraient pas être affectées à d'autres services. Ils pensent notamment aux Ateliers et magasins de la Ville.

Autres sous formes de flashs

Apprentis

Le service forme 14 apprentis pour l'année scolaire se terminant en 2016 et 11 pour la nouvelle année. Les situations en fin d'apprentissage sont très diverses en fonction de chacun d'eux. Certains étant dans des métiers très prisés ont parfois des propositions d'embauche avant même la fin de leur apprentissage. D'autres peuvent postuler aux offres d'emploi offertes par la Ville quand il y en a qui correspondent à leur profil et aux places disponibles. L'idée de les voir quitter le service n'est pas perçue comme étant négative dès lors qu'elle offre une autre vision du travail avant un éventuel retour à la Ville.

Service de la propreté urbaine (PUR)

Faits marquants

Dès le 1^{er} janvier 2016, ce service, fort de 340 collaborateurs et collaboratrices, issu de deux unités de l'ex-Service d'assainissement ainsi que d'une unité du Service des routes et de la mobilité, a été voulu afin de permettre des synergies dans les activités liées à la propreté du domaine public, à la gestion des déchets et à leur traitement adéquat dans le respect de l'environnement.

Sous ce titre, il convient de mettre en exergue, comme développé ci-dessous (*Handicapés et personnes âgées – Eco tri recycling*), l'atelier Eco tri recycling mis en place par la Fondation de Vernand.

Préavis votés

Rapport-préavis N° 2016/4 : Réponse au postulat de M. Vincent Rossi « Déchets compostables : sortir du boubier », voté par le Conseil communal le 14 juin 2016.

Malgré une progression réjouissante en matière de collecte des déchets compostables, de nouvelles mesures seront prises afin de sensibiliser la population, dans le cadre d'une campagne ciblée, pour tenter de régler la problématique des plastiques dans les végétaux compostables. S'il y a encore une marge de progression, il faut se rendre à l'évidence que, malgré une intense procédure de communication (deux contrôles annuels des sacs, y compris les taxés), il subsiste toujours un déficit dû aux mutations au sein de la population (départs/arrivées), mais aussi aux incivilités. En outre, il sied de noter que le phénomène du tri végétaux/plastique est nouveau, alors que celui d'autres matières (papier/carton et verre) est ancré dans les habitudes de la population depuis des décennies.

Suivi des motions et postulats en suspens

- Les postulats Guy Gaudard : « Pour un usage payant de certains W.-C. publics », déposé le 17 février 2015, et Laurent Rebeaud : « Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre de W.-C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs W.-C. à la disposition du public », déposé le 31 mars 2016, seront couplés dans un seul rapport-préavis qui ne sortira pas avant un an. En effet, en rapport avec le postulat Gaudard, il sera procédé à une phase test d'essai à Saint-François avec une mixité de cabines payantes/gratuites, avant de se lancer dans une systématique.
- Le postulat Robert Joosten et consorts « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres », déposé le 23 août 2016, n'a pas encore été traité par le Conseil communal.
- L'interpellation Pierre Oberson « Tags à la frontière de l'œuvre d'art et du gribouillis ! Alors que l'artiste rit, le propriétaire d'immeuble pleure ! », déposée le 15 novembre 2016 : la note a été validée par la Municipalité et la réponse sera adressée dans le courant du premier semestre 2017.

Crédits bouclés

- Rapport-préavis N° 2012/24⁷³ : projet suspendu suite au changement de législature.
- Préavis N° 2014/78⁷⁴ : l'étude de faisabilité a été effectuée par le service. Le relais est pris par le Service d'architecture, y compris pour l'aspect financier.

Suivi de l'entretien des installations (immeubles, aménagements spécifiques, etc.)

Vu la sollicitation dont elle est l'objet, d'importants travaux ont été effectués à la déchèterie « ménages » de Malley. L'étanchéité des sols et de certains murs a été effectuée, de même qu'un nouveau marquage au sol afin de permettre une réorganisation de l'espace et rendre le flux des usagers

⁷³ Politique municipale en matière de gestion des déchets. Plan directeur de gestion des déchets. Règlement communal sur la gestion des déchets. Réponse à deux postulats et une motion.

⁷⁴ Rénovation et modernisation des toilettes publiques en ville de Lausanne. 1^{re} phase.

plus fluide et convivial. La signalétique déchets a été modernisée et offre aujourd'hui une lisibilité grandement améliorée, notamment avec un regroupement des déchets par famille.

À l'étroit et dans l'impossibilité de s'étendre dans le périmètre affecté, il sera procédé à un réaménagement de la partie « industrielle ». L'accès réservé aux piétons reste en revanche problématique. Ils doivent actuellement impérativement emprunter les rampes existantes.

Fonctionnement des directions

La réorganisation a rendu les synergies efficaces et efficientes entre propreté et gestion des déchets, tout comme l'entraide entre unités, le tout visant un seul lien envers la population.

Autres sous forme de flashes

Handicapés et personnes âgées – Eco tri recycling

Jusqu'à fin 2016, seules les personnes bénéficiant de prestations complémentaires de l'AVS ou de l'AI pouvaient prétendre gratuitement à l'enlèvement d'objets volumineux. Depuis le début 2017, un partenariat entre la Fondation de Vernand, qui contribue au quotidien au soutien de plus de 600 enfants et adultes en situation de handicap, a créé, en concours avec le Canton, un nouvel espace Eco tri recycling au sein duquel œuvrent des jeunes de la fondation pour le démontage du « petit électronique », pris en charge financièrement par la Ville. Ils vont aussi contribuer à la qualité de vie des habitants âgés et à mobilité réduite en se rendant à leur domicile pour acheminer leurs déchets recyclables vers la déchèterie mobile de quartier, où ces travailleurs remplissent avec fierté la fonction « d'ambassadeurs du tri ».

Home recycling

L'annonce par voie de presse de l'expérience menée à Genève, où une entreprise propose aux habitants de leur commune de collecter leurs déchets recyclables et d'en assumer le tri, est mal perçue par le PUR. La taxe au sac attire certes des ambitions d'ouverture d'un « commerce parallèle ». Fort heureusement la loi cantonale astreint les entrepreneurs potentiels à demander une autorisation aux Communes. Considérant l'absence de contrôle, de suivi des déchets, de la revalorisation, etc., la question ne se pose pas à la Ville de Lausanne, où de nombreuses infrastructures répondent à la nécessité du recyclage (écopoints, déchèteries fixes et mobiles).

Unité juridique

Corollaire du constat fait au SFIN, la taxe au m³ est à l'origine des nombreux recours (3000 en 2016, respectivement 12'000 depuis 2013). Le service formule un optimisme, mesuré, fondé sur le fait que les jugements que rendront les tribunaux devraient faire jurisprudence et diminuer les recours.

Tags

Leur prise en charge/traitement est en augmentation, tant en nombre qu'en coût (425 en 2016, 345 en 2015, 368 en 2014) et les flagrants délits débouchant sur une condamnation représentent les 20 % de l'ensemble.

Service achat et logistique Ville (SALV)

Préambule

Le chef de service a quitté ses fonctions au 30 novembre 2016 pour prendre la tête du Service du personnel. La cheffe de l'Unité achat et approvisionnement a été nommée cheffe de service ad interim depuis le 1^{er} décembre 2016. Elle est accompagnée lors de cette visite du chef de l'Unité entretien et support.

Faits marquants

Les commissaires considèrent comme tels, le fonds du préavis N° 2016/59⁷⁵ fixant les tâches du service et mettant l'accent sur la volonté de la Ville :

- les nouveaux véhicules acquis seront respectueux de l'environnement selon les normes les plus actuelles ;
- le regroupement des achats de véhicules légers au sein du SALV a permis une impressionnante réduction du prix moyen des achats (hors EUR bonus) ;
- la mise en place d'un logiciel unique et global, nommé *AutoGest-Ville*, pour la gestion complète des véhicules communaux, de leur achat à leur entretien ;
- la procédure en matière de marchés publics.

Préavis votés

Préavis N° 2016/59 : « Autorisations d'achats pour l'exercice 2017 » : voté par le Conseil communal le 7 décembre 2016 en accordant 200'000 francs au Fonds communal pour l'efficacité énergétique (FEE). L'utilisation du FEE permet la prise en charge des surcoûts des véhicules à motorisation propre.

En 2015, la Ville a acquis 16 véhicules à motorisations propres, ce qui représentait un surcoût d'achat de 149'300 francs.

En 2016, la Ville a acquis 4 véhicules à motorisations propres pour un surcoût d'achat de 39'900 francs.

Plan des investissements

Le financement de *LausaShop 2*, objet du préavis N° 2015/60⁷⁶, est sur le point d'être achevé sans doute en deçà du crédit alloué.

Crédits bouclés/en cours

Tant en matière d'achat de véhicules écologiques (recettes FEE), selon le préavis N° 2014/38⁷⁷, qu'en ce qui concerne les acquisitions d'achats visées par le préavis N° 2016/59, les crédits sont et seront contenus dans les limites accordées.

Suivi de l'entretien des installations (immeubles, aménagements spécifiques, etc.)

L'entretien est limité à de menus travaux d'entretien. Les locaux de Malley sont constitués de bureaux, d'une halle de stockage, d'un atelier pour le centre de formation, de bureaux de montage et pour le réseau électrique et un hangar. La nouvelle halle de Boussens, acquise le 1^{er} janvier 2016, a permis au Service de la culture, en recherche de locaux, de stocker différentes pièces de collection ainsi que des articles du patrimoine de la Ville.

Fonctionnement des directions

Le SALV n'a pas été touché par la nouvelle organisation de la Municipalité dès lors qu'il était dépendant de l'ex-Direction des finances et du patrimoine vert. La bonne collaboration perdure entre les services.

⁷⁵ Autorisations d'achats pour l'exercice 2017.

⁷⁶ Autorisations d'achats pour l'exercice 2016.

⁷⁷ Politique communale en matière d'achat de véhicules. Réponse à la motion de M. Alain Hubler « Du gaz ? De l'air ! » et au postulat de M. Guy Gaudard « Bornes de charge pour véhicules électriques à 4 roues ».

Autres sous forme de flashes

Télétravail

Il est accordé le mercredi, afin de ne pas entraver la communication à l'intérieur de l'équipe, à 3 personnes sur 51 (1 cadre et 2 acheteuses).

Apprentis

Après leur formation, ils quittent le service en raison de l'absence de places disponibles, fait d'un personnel stable, et du « personnel-stop ». En revanche, si une place se libère elle est proposée à un-e apprenti-e. Ce phénomène n'est pas considéré comme étant négatif dès lors qu'il est souhaitable que l'apprenti « prenne l'air » avec le monde du travail.

Marchés publics

Conçu sous la forme de mandat, le nouveau concept permet une vision synthétisée des demandes, alors que par le passé chaque service venait avec ses besoins. De nouveaux critères ont été fixés dans le formulaire « Mandat en vue du lancement d'un marché public par le SALV ». De la sorte, il y va de l'obligation de respecter au mieux les valeurs fondamentales de la Ville exprimées par nos autorités politiques, comme l'économicité et le développement durable, et d'orienter les procédures internes selon la volonté de la direction en charge des achats communaux. Les objectifs financiers inscrits dans le processus d'économie, les étapes présidant à l'autorisation d'achat, les économies voulues sont déterminants pour des marchés importants, sources d'économies substantielles. À titre d'exemplarité, les achats en mobilier réduiront de 20 % la charge financière.

Transfert et gestion des données

Deux projets informatiques ont occupé la gestion des données :

- La nouvelle version de la plateforme de réservation de marchandises *LausaShop* a été mise en service au mois de décembre. Son adaptation répond aux demandes et attentes des utilisateurs et utilisatrices.
- La mise en place en novembre 2016 d'un logiciel unique et global, nommé *AutoGest-Ville*, pour la gestion complète des véhicules communaux dans les garages du SALV et du Service de protection et de sauvetage.

Garage

L'introduction au sein de la Ville de véhicules électriques a conduit les trois mécaniciens du garage du SALV à une formation de deux jours sur la technologie haute tension des véhicules électriques pour leur permettre d'intervenir sur ce type de véhicules. Ils portent le titre de « technicien certifié haute tension ». Il convient de relever que les véhicules électriques sont moins coûteux à l'entretien, hormis l'usure accrue des pneus en raison du couple puissant du moteur, des freins, etc.

Infirmierie de Malley

Elle n'est pas desservie par un personnel paramédical, mais elle dispose de tous les moyens d'interventions courantes. Un défibrillateur est disponible également pour l'ensemble de la halle, y compris les hôtes. Elle prévaut aussi comme local de repos pour le personnel travaillant la nuit.

Ressources humaines

L'analyse sommaire de l'évolution de l'effectif du personnel de la direction entre 2015 et 2016 révèle que la variation de l'effectif est en grande partie expliquée par le transfert au 1^{er} janvier 2016 des sous-services « Unité de gestion du réseau (UGR) » et « Station d'épuration des eaux (STEP) » du Service d'assainissement de l'ex-Direction des travaux (aujourd'hui Service de la propreté urbaine de la

Direction des finances et de la mobilité) vers le Service de l'eau (aujourd'hui dans la Direction de la sécurité et de l'économie).

Synthèse

Au sein de la Direction des finances et de la mobilité, plusieurs modifications sont intervenues au niveau notamment des chefs de service (Secrétariat général, Service du personnel, Service achat et logistique Ville). À cela s'ajoute la réorganisation de la Municipalité. Nonobstant cet état de fait, les commissaires relèvent que la gestion des services s'est effectuée harmonieusement avec des échos positifs sur le personnel. Les gros dossiers ont requis un engagement très important des cadres, qu'ils soient chefs de service ou agissant *ad interim*, et de l'ensemble de l'administration. Dans ce contexte, il sied de relever le dynamisme, fruit des objectifs qu'ils se sont fixés, que dégagent les cadres tant par la maîtrise de leur service que par la volonté d'en tirer les meilleurs effets en prenant en compte les impératifs d'ordre politique. Certes certains automatismes restent encore à créer, mais il faut donner un peu de « temps au temps ».

Entretien avec la directrice

Après avoir passé en revue le rapport, M^{me} la directrice souscrit au constat des commissaires en relation avec les effets positifs de la réorganisation, les compétences des cadres, tous statuts confondus, agissant selon des objectifs appropriés à leur service. Il en a été de même des forts engagements dans le cadre du projet Equitas, de la RIE III et du PALM, tout comme de l'importante sollicitation du Service des routes et de la mobilité. En adéquation avec ce constat, M^{me} la directrice entend favoriser un traitement rationnel des objets portant sur le même thème (package).

La sous-commission a apprécié le **tableau du suivi des affaires du Conseil communal**. Ce dernier constitue un excellent outil de travail. Il en offre une vision rapide et synthétisée. La question doit se poser de savoir s'il ne serait pas opportun que l'ensemble des directions s'en inspirent et conçoivent dans la foulée un document identique pour les préavis de leur compétence.

Remerciements

Les commissaires entendent exprimer leur gratitude à M^{mes} et MM. les chefs de service, à M^{mes} et MM. les adjointes et adjoints aux chefs de service, à M^{mes} et MM. les chefs de service *ad interim*, ainsi qu'aux responsables des unités qui ont contribué à la bienfaisance de leurs travaux.

Services industriels (SIL)

Préambule

Regroupant trois services opérationnels et trois services transversaux, les SIL étendent la toile d'araignée de leurs services commerciaux sur plus du tiers du canton. Partenaires incontournables pour bon nombre de Communes vaudoises, ils sont confrontés aux exigences liées à la concurrence tout en étant limités, en matière de gestion du personnel notamment, par les spécificités qui vont de pair avec la fonction publique.

Parlementaire de milice, évoluant dans un domaine complexe et hautement spécialisé, le commissaire à la Gestion ne saurait tout maîtriser et encore moins apporter son « grain de sel » par quelque observation, à tout le moins durant sa première année de fonction. Il se contentera de faire une première visite des lieux tout en appréhendant, avec une netteté grandissante, les nombreux contours de ce vaste édifice.

Secrétariat général (SGSIL)

Fort de 29 personnes représentant 17 ept, le SGSIL, en plus de sa fonction transversale et stratégique, assure l'organisation des différentes conciergeries et l'entretien des bâtiments. Le SGSIL mène la réflexion sur les grands projets ou innovations qui devraient permettre aux SIL de rester à la pointe de la compétitivité ces prochaines années.

Il est en charge également du Portail Énergie, groupe d'étude et de réflexion actif notamment dans les disciplines liées aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie. Signalons pour terminer que l'ensemble des apprentis des SIL sont budgétairement rattachés au SGSIL, qui gère directement le C-FOR!, formant une quarantaine d'apprentis, pour la plupart polymécaniciens et automaticiens.

Service finances, administration et développement (FASIL)

Avec 62 personnes pour 58 ept, FASIL tient la comptabilité des SIL, y compris le budget. Les RH lui sont rattachées, de même que les questions juridiques et l'informatique.

FASIL a assuré la direction du projet « Ariane », qui implique tous les services et consiste en une complète réorganisation afin de mieux piloter les SIL.

L'ambition est d'envergure car cet énorme « coup de sac » verra dans un premier temps l'ensemble des collaborateurs perdre leurs repères habituels pour ensuite se grouper dans de nouvelles entités en fonction des compétences métier.

La COGES suivra ce processus avec intérêt et sera particulièrement attentive à sa mise en place.

Equitas est un bon produit nous dit-on, mais pose un certain nombre de problèmes pratiques au niveau des conditions salariales lors de l'engagement. Les SIL ont besoin de compétences techniques pointues qui sont difficilement compatibles avec le plafonnement salarial de personnes relativement jeunes. Là également, la COGES sera tout particulièrement attentive à ce que les SIL ne se trouvent pas dans l'incapacité d'engager les compétences nécessaires par manque de flexibilité salariale.

Terminons ce tour d'horizon RH par le constat que, si les accidents non professionnels sont en diminution, la durée d'incapacité de travail s'allonge ; ah, le ski, le football !

Service de l'électricité (SEL)

Le plus gros service en termes d'emplois : 207 personnes pour 200 ept. Outre Lausanne, le SEL alimente les communes de Prilly, Epalinges, Le Mont-sur-Lausanne, Jouxens et Saint-Sulpice sans oublier Collonges VS et s'occupe des 16'000 points lumineux de leur éclairage public.

Il n'est pas inintéressant de savoir que les 90 % de notre électricité sont d'origine renouvelable dont 83 % hydraulique. Le nucléaire contribue pour un peu plus de 6 % et les déchets pour 3 %.

Lausanne possède et exploite l'usine de Lavey. Le barrage ainsi que la plus grande partie de la galerie d'amenée d'eau se trouvent sur sol valaisan, l'usine ainsi que les installations techniques sur Vaud. L'aménagement est au bénéfice de deux concessions, l'une vaudoise (42 % de la force concédée) et l'autre valaisanne (58 %). En effet, depuis le barrage une partie du Rhône a ses deux rives sur sol valaisan, conférant ainsi des droits d'eau supérieurs au Canton du Valais. Les concessions arriveront à échéance en 2030 et, aux termes de la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (LFH), les concédants bénéficieront d'un droit de retour gratuit sur les « parties mouillées » de l'aménagement, soit environ 80 % de sa valeur économique, et disposeront d'une option d'achat sur le solde constituant les « parties sèches ». Il est clair que la part éventuellement non amortie ne leur sera pas cédée gratuitement. Toutefois, selon la loi cantonale valaisanne, les travaux réalisés en fin de période de concession doivent être approuvés par le Grand Conseil pour que leur remboursement à l'échéance soit pris en compte. Cette bi-cantonalisation contribue à bloquer, mais elle n'est pas seule en cause, le projet d'extension appelé Lavey+.

En attente des décisions fédérales sur l'aide à la grande hydraulique, la fin de l'année 2016 a vu la reprise des discussions avec les autorités valaisannes ; celles-ci ne veulent pas prendre de risques financiers excessifs sur ce dossier.

Projet Massongex-Bex-Rhône (projet MBR)

2016 a vu la conclusion des dossiers de demande de concession. Moitié Valais, moitié Vaud dont 33 % de la part vaudoise dévolue à Lausanne. Le dossier avance prudemment ; à noter que Massongex fait de la résistance...

Télécommande

La conduite à distance des installations de Lavey depuis l'usine de Pierre-de-Plan libère plus de 4000 heures par an de travail principalement nocturne et en fin de semaine. Outre une amélioration bienvenue des conditions de travail par la suppression des heures de piquet, le personnel peut se consacrer plus efficacement à la maintenance d'installations qui dépassent le demi-siècle de fonctionnement et nécessitent un entretien de plus en plus soutenu.

Montage, réparations

Vingt-six pannes refacturées aux entreprises responsables pour un total de 155'000 francs. Typiquement le cas du machiniste qui n'a pas vu la conduite électrique en creusant sa fouille.

Vingt autres cas dus à diverses causes telles qu'inondations, courts-circuits, pour un montant identique mais difficile à refacturer, faute d'identification claire des responsables.

Illuminations de Noël

À luminosité égale, le passage aux LED⁷⁸ économise plus de 60 % du courant.

⁷⁸ *Light-emitting diode.*

Fonds communal pour l'efficacité énergétique (FEE)

Le FEE finance notamment la RPC⁷⁹ lausannoise pour les installations photovoltaïques, subsidiaire à la RPC fédérale. Le Canton s'est inspiré de l'exemple lausannois et agit en concertation avec la Ville dans une subtile répartition des attributions. Les subventions à l'achat des vélos électriques remportent également un franc succès et le Conseil communal a renouvelé leur financement pour la législature 2016-2021 (préavis N° 2016/47⁸⁰). Le renouvellement des batteries fait aussi l'objet d'une subvention.

Service du gaz et du chauffage à distance (GAZ-CAD)

Une centaine de personnes représentant quasiment autant d'ept, plus de 40 communes alimentées au travers de 16'000 raccordements placent les SIL-GAZ au cinquième rang des distributeurs de gaz de ce pays, dans un bassin allant de Nyon à Lutry.

S'agissant de la sécurité par rapport aux risques de fuites, tout le réseau est contrôlé annuellement par un véhicule renifleur, appartenant à l'entreprise dont le choix s'effectue par appel d'offres.

Le contrôle s'arrête à l'introduction dans le bâtiment. En cas de danger avéré, le service assure le remplacement de la conduite sur le domaine public et privé en facturant à l'utilisateur sa participation pour les travaux réalisés sur son domaine. La décision d'intervenir est prise à partir d'un certain taux de ppm⁸¹. Si la fuite est minime, ne compromet pas la sécurité des personnes riveraines et qu'elle n'évolue pas, la conduite incriminée reste sous surveillance attentive en attendant son remplacement.

À noter que les conduites en fonte ductile des années 60, catastrophiques en termes de durabilité, sont progressivement remplacées par des conduites en matière synthétique, beaucoup plus fiables. Relevons pour terminer que Lausanne se concentre sur la densification de son réseau de gaz et ne mène pas une politique commercialement agressive d'extension mais, si elle est sollicitée, elle fait une offre.

Service multimédia (SIMA)

Huitante-trois collaborateurs pour 78 ept, SIMA s'occupe de la commercialisation et de la relation clientèle de **Citycable** à Lausanne et dans 14 communes formant une unité géographique, à l'exception de Romanel, et auxquelles s'ajoutent les communes de Mézières, Ferlens et Servion, ceci pour des raisons historiques en lien avec la cessation de l'émetteur de Sottens.

Pour la distribution, le service s'appuie sur deux entités :

- **Boisy TV S.A.** : capte les signaux via les satellites et les injecte sur le réseau.
- **LFO S.A.**⁸² : entité créée suite à la décision lausannoise de s'équiper de la fibre optique⁸³. Encouragée à l'époque par Swisscom, la Municipalité avait vu grand avec quatre fibres par logement. Le capital initial de 10 millions de francs permettait des financements bancaires. Aujourd'hui, les redevances perçues sont proches de l'équilibre financier. Partenaire de Swisscom pour les frais d'infrastructure de base et concurrents pour l'exploitation. Fin 2016, 65'000 unités étaient raccordées jusqu'aux entrées d'immeuble, ce qui représente 75 % de logements lausannois.

⁷⁹ Rétribution à prix coûtant ; mesure prise par la Confédération pour encourager le développement de la production d'électricité à partir des énergies renouvelables.

⁸⁰ *Fonds pour l'efficacité énergétique : renouvellement de la subvention en faveur des vélos électriques pour les Lausannois.*

⁸¹ Partie par million.

⁸² Lausanne fibre optique S.A.

⁸³ Rapport-préavis N° 2012/27 : Déploiement d'un réseau en fibre optique sur le territoire communal par la création d'une société anonyme. Demandes de crédits d'investissement et de fonctionnement. Octroi d'un cautionnement solidaire. Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand.

Service commercial (SILCOM)

Fort de 76 personnes pour 70 ept, le Service commercial est une organisation transversale au sein des SIL et assure la relation directe avec la clientèle en établissant les 675'000 factures annuelles. En plus, il gère le portefeuille d'approvisionnement en électricité et en gaz.

Créé en 2008 en prévision de la deuxième libéralisation du marché. Le service travaille comme une entité commerciale ayant une vision globale sur ce qui est en fait une grosse entreprise. Rappelons brièvement que ladite entreprise compte environ 500 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 500 millions de francs.

SILCOM s'occupe aussi de la mécanique complexe qui régit la commercialisation du courant issu de l'usine TRIDEL⁸⁴. La moitié est considérée comme issue d'énergie renouvelable, au sens de la loi fédérale et, à ce titre, est rachetée par Swissgrid, l'autre moitié étant prise en charge par les SIL.

Le Canton a pris modèle de la RPC lausannoise pour mettre en route sa RPC cantonale et la collaboration est excellente. La fin probable des subventions fédérales et l'incertitude liée au subventionnement cantonal poussent les Lausannois à consommer eux-mêmes leur production.

SI-REN S.A.

Créée en 2009⁸⁵ et comptant 4,6 ept, SI-REN n'est pas un service mais une S.A. au capital-actions de 30 millions de francs entièrement en mains de la Ville. Elle a pour but l'étude, la construction et l'exploitation d'installations de production dans le domaine des énergies renouvelables en Suisse et à l'étranger.

Objectif : 100 GWh d'énergie renouvelable, soit la consommation de 30'000 ménages.

Tour d'horizon des principaux objets en cours de réflexion :

- **Solaire** : actuellement 8 GWh sont produits par 36 centrales. Problème : comment optimiser les plus de 8000 toits lausannois ? Travail sur orthophoto en collaboration avec le Secrétariat général et cadastre.
- **Éolien** : en attente du traitement des recours contre le PPA EolJorat Sud⁸⁶ auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP).
- **Biogaz** : participation de 39 % dans la société Palézieux Bio-Énergies S.A. à Palézieux. Couplage chaleur-force, production d'électricité et de chaleur. Les installations de biométhanisation sont complexes à exploiter, nécessitent une surveillance permanente et une régularité de l'approvisionnement.
- **Géothermie** profonde à Lavey, entre 2300 et 3000 mètres. Objectif visé pour un succès : débit de 40 l/s à 110° (tout ou partie d'une garantie de risque de la Confédération sera activée si ces valeurs ne sont pas atteintes), passage au travers d'une turbine électrique et restitution de la chaleur résiduelle aux Bains de Lavey. Le projet tournera avec la double vente de courant à la RPC et d'eau chaude aux Bains. Le projet est mené par plusieurs partenaires, dont l'État via la DGE-DIREN⁸⁷.

⁸⁴ Centre de traitement par recyclage et incinération des déchets de Lausanne.

⁸⁵ Rapport-préavis N° 2009/27 : Création d'une société d'investissement pour l'augmentation de la production lausannoise d'électricité d'origine renouvelable. Complément de crédit d'étude pour une installation géothermique à Lavey. Mise en œuvre d'un système communal de rétribution à prix coûtant subsidiaire pour les installations photovoltaïques privées. Réponses à la motion de M. Jacques Bonvin et consorts et aux postulats de M. Filip Uffer, de M. Jean-Pierre Béboux, de M. François Huguenet et de M. Charles-Denis Perrin.

⁸⁶ Rapport-préavis N° 2015/6 : Plan partiel d'affectation Parc éolien « EolJorat » secteur sud. Zone spéciale selon l'article 50a, lettre b LATC et zone agricole selon l'article 52 LATC. Abrogation partielle du plan d'extension N° 600 du 28 novembre 1980. Études d'impact sur l'environnement. Constitution de droits distincts et permanents de superficie conditionnels. Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin « Bruits ou chuchotements dans les bois du Jorat... ? ».

⁸⁷ Direction générale de l'environnement-Direction de l'énergie.

Au terme de leur premier exercice à la direction des SIL, les membres de la sous-commission remercient leurs interlocuteurs pour la qualité de leurs échanges et vous invitent à accepter leur rapport sur l'exercice 2016.

Annexe

Liste des objets en cours de traitement en 2016

Résolutions

- Résolution de Géraldine Bouchez suite à son interpellation urgente du 15 novembre 2016, intitulée « Alpiq essaie de vendre ses centrales... Quelles conséquences pour Lausanne ? » :
« Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité soutienne toutes les démarches allant dans le sens d'une suppression de notre dépendance énergétique à l'énergie nucléaire, considérant qu'il en va de la qualité et de la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la ville mais aussi de la protection de ses investissements et de ses participations. »
- Résolution de Johann Dupuis suite à l'interpellation urgente de Romain Felli et consorts du 15 mars 2016, intitulée « Alpiq est-elle entrée en fission ? » :
« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe au plus vite ce Conseil de la stratégie qu'elle entend mettre en œuvre, suite à la décision de l'entreprise Alpiq de vendre 49 % de ses participations dans des centrales hydroélectriques, ainsi que sa politique de moyen terme vis-à-vis de la production hydroélectrique compte tenu de la conjoncture actuelle et de la situation des prix sur le marché de l'électricité. »

Commentaire : négociations en cours confidentielles.

Postulats

- Yves Ferrari : « Entre la production et la consommation : les SIL, un pas vers la société à 2000 W ».
Déposé le 20 janvier 2015.
Rapport N° 2016/52⁸⁸ : délai de réponse prolongé au 31 mars 2017.
Commentaire : en cours de rédaction.
- Françoise Longchamp : « Une ville dynamique ouverte sur le monde ».
Déposé le 15 mars 2016.
Commentaire : en cours de rédaction.
- Giampiero Trezzini : « Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? ».
Déposé le 25 août 2015 ; renvoi direct à la Municipalité le 6 octobre 2015.
Rapport N° 2016/52 : délai de réponse prolongé au 31 mars 2017.
Commentaire : en cours de rédaction.

⁸⁸ Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2016.

Lausanne, le 22 juin 2017

Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion de juillet 2016 à fin juin 2017 et l'état de ses archives

Avec la nouvelle Constitution, les autorités communales voient leur mandat débiter au premier juillet. Pour tenir compte de cette nouvelle réalité, en juin 2010, le Bureau du Conseil communal a décidé, en accord avec les présidents des groupes, que ses rapports de gestion couvriraient l'exercice effectif, du 1^{er} juillet au 30 juin, et non plus l'année civile.

Tableau récapitulatif				
Objets	Nombres en 2016-2017	Nombres en 2015-2016	Nombres en 2014-2015	Nombres en 2013-2014
Séances plénières simples du Conseil communal	5	2	3	3
Séances plénières doubles du Conseil communal	18	20	21	15
Démissions de membres du Conseil entre 01.07 et 30.06	9	8	7	8
Motions déposées entre 01.07 et 30.06	3	2	5	8
Postulats déposés entre 01.07 et 30.06	67	47	50	33
Projets de règlement déposés entre 01.07 et 30.06	3	0	0	1
Interpellations ordinaires déposées entre 01.07 et 30.06	52	33	50	31
Interpellations urgentes déposées entre 01.07 et 30.06	15	26	20	19
Pétitions déposées entre 01.07 et 30.06	10	12	1	6
Préavis déposés entre 01.07 et 30.06	37	55	56	47
Rapports-préavis déposés entre 01.07 et 30.06	10	45	36	22
Rapports (R1 à Rn) de l'année	R97	R129	R117	R102
Questions écrites transmises à la Municipalité	19	12	10	19
Questions orales posées par les membres du Conseil communal en séance	157	113	115	104
Nomination des commissions ad hoc par le Bureau	98	96	108	82
Séances de la Commission de gestion	8	11	11	10
Séances de la Commission des finances	11	11	13	10
Séances de la Commission des pétitions	7	6	3	4
Séances de la Commission de recours en matière d'impôt communal	17	17	20	14
Séances de la Commission de politique régionale	4	5	12	9
Séances du Bureau du Conseil	18	16	14	15
Invitations reçues	103	123	202	155
Nombre d'objets soumis durant les week-ends de votations (y c. élections)	10	16	11	16
Nombre d'urgences demandées par la Municipalité	36	74	64	44
Nombre d'objets traités (préavis, rapports-préavis, initiatives, interpellations, interpellations urgentes)	155	231	200	157
Ratio nbre objets traités / nbre séances	6.20	10.5	8.33	8.72

Le ratio présenté à la dernière ligne du tableau ci-dessus ne peut être pris en considération sans tenir compte du type de dossiers traités durant l'année parlementaire. En effet, la division du nombre de séances par le nombre d'objets traités ne dit rien sur la complexité des objets soumis aux membres du Conseil. Certaines années, le Conseil a voté plusieurs préavis nécessitant de nombreuses heures de débats. Le nombre d'initiatives renvoyées en commission n'est pas compris non plus dans ce nombre d'objets traités. Cela a pour conséquence de diminuer le ratio, et cela pourrait donner l'illusion au lecteur de ce rapport que le Conseil a été moins efficace. Ce constat brut doit être nuancé.

Reddition des rapports

L'article 22 RCCL donne la charge au Bureau « *[d'assurer] la bonne marche du Conseil et de ses commissions et veille à la régularité de leurs travaux* ». Durant cette année, certains rapports ont tardé à être rendus, contrevenant ainsi au respect du délai de diffusion mentionné à l'article 50 RCCL. Certains autres l'ont été dans des formats tout à fait particuliers, reprenant par exemple *in extenso* les notes de séances, ou omettant de présenter de manière claire les résultats des décisions prises par la commission.

Pour pallier le premier problème, le Bureau a entamé une réflexion sur les moyens et les délais pour suppléer à un éventuel manquement d'un rapporteur. Il a décidé qu'un point de situation est fait une semaine avant le délai prévu par le secrétariat. Au besoin, l'administration aide à la rédaction du rapport.

Pour remédier au second problème, le Bureau a rappelé dans une lettre adressée à tous les conseillers l'existence de modèles de rapports, et la différence entre un rapport de commission et des notes de séances.

Respect du secret de fonction

Lors d'une séance du Conseil communal, un conseiller a rapporté les propos tenus en commission par un autre membre alors que ceux-ci ne figuraient pas dans le rapport. Le Bureau a considéré qu'il s'agissait d'un cas de violation du secret de fonction et l'a dénoncée au préfet comme cela est exigé par la loi⁸⁹.

Après analyse des faits, le préfet a estimé qu'il n'y avait pas matière à poursuivre, mais a conseillé de rappeler le devoir de réserve, ce que le Bureau a fait par un courrier adressé à tous les conseillers.

Procédure « dépôt d'une requête »

Lors de la séance du 04.10.16, un conseiller a souhaité déposer une requête selon l'article 139b de la loi sur les communes (LC). Le Conseil communal de Lausanne était alors en train de traiter une interpellation urgente. La loi sur les communes n'indique pas la procédure pour le dépôt d'une requête. Elle indique simplement que si elle est décidée par le Conseil, elle doit être adoptée à la majorité des deux tiers.

L'interprétation suivante a été faite : il ne s'agit pas d'une initiative, elle n'est pas citée comme telle parmi les outils des conseillers. La requête ne doit donc pas être déposée comme une initiative pour un renvoi en commission, la rédaction d'un rapport-préavis de la Municipalité et le vote du Conseil. La requête n'aurait pas pu non plus être déposée dans le cadre du traitement de l'interpellation urgente. Une interpellation ne peut déboucher que sur une résolution, non contraignante. Or, la requête dont il est question à l'article 139b LC est contraignante. Pour le dépôt d'une requête, le conseiller aurait dû annoncer le dépôt à la tribune durant le débat sur son interpellation. Elle aurait été mise à l'ordre du jour de la séance du Conseil suivante, et traitée comme un point de l'ordre du jour, mais en priorité. Lors du traitement de l'objet, le président aurait ouvert la discussion puis fait voter le Conseil sur son adoption.

Le Service des communes et du logement a été consulté. Une réponse est toujours attendue.

⁸⁹ Loi sur les communes, articles 40c, 40d, 40h, 40i, 93a, 93e.

Examen de recevabilité des initiatives

La nouvelle loi sur les communes a donné la charge au Bureau d'examiner la recevabilité d'une initiative (article 32 LC). Une procédure avait été établie permettant aux conseillers de déposer des initiatives jusqu'à l'heure du début d'une séance du Conseil. Les scrutateurs devaient analyser les initiatives durant la première partie de la séance. La difficulté de pouvoir prendre connaissance des textes et analyser leur recevabilité dans le courant de la séance a conduit le Bureau à revenir à la procédure initiale : toute initiative ou pétition déposée est analysée en séance du Bureau.

Interpellations urgentes

L'article 68 RCCL dit que « *Chaque conseiller peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité des explications sur un fait de son administration* ». Il peut par ailleurs déposer des interpellations urgentes. Plusieurs demandes d'urgences ont posé problème et ont posé les questions suivantes :

- Comment juger de l'urgence ?
- Comment traiter une résolution sur un objet de votations cantonales ou fédérales ?
- Comment le Bureau communique autour d'une prise de position du Conseil ?

Le Bureau a retrouvé un cas qui s'était présenté en séance du Conseil du 12.09.2006 : une interpellation urgente sur les votations fédérales du 24.09.2006 à propos de la loi sur les étrangers. Les débats du Conseil mentionnent déjà une habitude qui date de la législature précédente de soumettre au Conseil des interpellations sur des objets de votations fédérales et cantonales. Les questions ne sont donc pas nouvelles.

Pour juger de l'urgence, le Bureau avait déjà émis des critères pour éclairer la formulation du Règlement du Conseil « son caractère est justifié par l'actualité du problème » en précisant qu'il y a notamment actualité lorsque la population est en danger. Mais ces critères ne semblent pas être suffisants.

Pour déterminer la limite des thèmes pouvant faire l'objet d'interpellation, un conseiller a déposé un projet de règlement puis l'a retiré puisque cette question sera traitée dans la révision totale du Règlement du Conseil communal par la commission n° 56.

Au mois d'avril 2017, le Bureau a fait un courrier adressé à tous les conseillers pour indiquer qu'en cas d'adoption d'une résolution à propos d'une position du Conseil communal sur un objet de votations, la résolution est votée électroniquement et le résultat est diffusé par les canaux habituels.

Élections cantonales

Les locaux de Beaulieu utilisés habituellement pour le dépouillement des élections ne pourront plus l'être car affectés à d'autres organismes. Le Secrétariat municipal a cherché un autre lieu pour accueillir les centaines de personnes chargées de traiter les enveloppes et introduire les résultats dans *Votelec*. C'est dorénavant le collège de Grand-Vennes qui accueillera les équipes. Une première expérience concluante a pu s'y dérouler, à la plus grande satisfaction de tous les acteurs.

Le Bureau légal a également dû trancher une affaire qui opposait deux groupes politiques revendiquant chacun le droit d'utiliser le même nom et le même logo pour les élections cantonales. Le président du Conseil étant directement concerné par le cas, il s'est récusé, laissant la charge à la première vice-présidente et aux scrutatrices d'analyser la situation et de prendre une décision. Le Bureau légal a travaillé en concertation avec la présidence du Bureau du sous-arrondissement de Romanel. Le problème était de déterminer la légitimité à utiliser le nom et le logo tout en respectant les droits politiques de chacun et en permettant à l'électeur de faire un choix en toute connaissance de cause.

Le Bureau a enfin pris en considération la réponse du Conseil d'État à l'interpellation de Julien Eggenberger et consorts⁹⁰ demandant de clarifier la manière de déterminer un bulletin nul lors d'une élection. Il a revu les consignes qu'il avait suivies pour les précédentes élections. Cela a permis de déclarer nuls moins de bulletins de vote.

⁹⁰ « Dépouillement : les mêmes règles partout ! » (16_INT_502).

Élections-votations – requête de citoyen pour le suivi de son bulletin

Dans le cadre des votations du 27 novembre 2016, un citoyen lausannois s'est adressé au Secrétariat du Conseil communal de Lausanne afin de savoir si l'enveloppe de vote par correspondance qu'il avait déposée le jour précédent dans l'urne de vote cadenassée située à la rue du Port-Franc 18 (administration lausannoise) était bien parvenue à l'équipe de dépouillement. Pour éviter toute polémique, le Secrétariat municipal – en charge de l'organisation du vote par correspondance et instance à laquelle la demande aurait dû être adressée – a répondu à la demande et a pu confirmer la bonne réception.

Cependant, pour anticiper toute future demande de ce type, la Municipalité et le Bureau du Conseil ont prié le Service des communes et du logement de bien vouloir rédiger un avis de droit pour déterminer si ce genre de demande est légitime ou dans quelle limite faudrait-il y répondre. Par exemple, les questions suivantes ont été posées : un électeur doit-il attendre une suspicion d'erreur pour saisir l'instance responsable ? Peut-il exiger un contrôle du type de celui décrit sans autre argument que celui de l'envie de vérifier le bon acheminement ? La Ville de Lausanne effectue le contrôle des cartes de vote à l'aide d'appareils informatiques. Une demande acceptée à Lausanne a-t-elle une incidence pour les autres communes vaudoises ? Les instances responsables peuvent-elles inviter pour seule réponse tout citoyen ayant ce type de demande à faire usage de son droit de vote dans un bureau de vote ?

Une réponse est toujours attendue du Service des communes et du logement.

Bureau légal

Cette année, le Bureau a assumé sa fonction de Bureau électoral lors des élections cantonales des 30.04.2017 et 21.05.2017. De même, lors des votations fédérales du 25.09.2016 ; du 27.11.2016 ; lors des votations cantonales et fédérales du 12.02.2017 ; et lors des votations fédérales du 21.05.2017.

Bureau légal, démission député lausannois et élection de son remplaçant

Le 06.07.2016, le Bureau a appris la démission d'une députée au 30.06.2016. Après avoir approché le 1^{er} vient-ensuite, il a été constaté que celui-ci avait déménagé depuis l'élection au Grand Conseil en 2012 et élu domicile en Valais. Dans un courrier du 27.07.2016, le Bureau légal a estimé que suite au départ du territoire, il avait perdu sa qualité de citoyen actif vaudois et qu'il ne pourrait être élu. Il a fait recours auprès du Canton qui lui a donné raison. Il a pu être assermenté à la rentrée parlementaire.

Secrétariat du Conseil – nomination nouvelle assistante

L'assistante du Conseil communal actuellement en fonction partira à la retraite à l'automne prochain après plus de vingt ans de service. Le Bureau profite de ce rapport pour la remercier chaleureusement pour le travail accompli durant toutes ces années, pour sa loyauté et son dévouement qui ont bien souvent permis au Conseil de continuer à fonctionner normalement malgré les imprévus. Parmi ceux-ci, citons les remplacements au pied levé de ses collègues, parfois pour des longues périodes, tout en continuant d'assumer sa tâche. Sa rigueur, sa longue expérience, son attention à tous les détails ont permis le bon fonctionnement de l'Assemblée.

Informé de ce départ, le Bureau a désigné une commission de nomination, composée de la première vice-présidente, d'une membre du Bureau, du secrétaire et d'un représentant des ressources humaines pour trier les dossiers de candidature et choisir la personne appelée à remplacer la future retraitée. La commission a reçu plus de 150 dossiers. Elle a reçu 10 personnes pour un premier entretien et deux pour un second entretien. Le choix a été validé le 7 juin et la nouvelle collaboratrice entrera en fonction le 1^{er} novembre 2017 pour un mois de transition.

Rédaction des Bulletins des séances du Conseil

La rédaction du Bulletin des séances du Conseil communal avait pris du retard depuis le début de la législature 2011-2016, date à laquelle plusieurs changements sont survenus : départ à la retraite de la rédactrice, changement du canevas du bulletin, départ en congé maternité de la nouvelle rédactrice.

À la date de rédaction de ce rapport de gestion, le 21.06.2017, la situation est la suivante :

Étapes de rédaction	Derniers bulletins rédigés	Remarques particulières
Transcription brute	09.05.2017	(le bulletin du 30.05.2017 a également été rédigé en urgence)
Provisoire	19.01.2016	
Final CADEV ⁹¹	24.11.2015	

Explications des étapes :

- *transcription brute* : les débats sont retranscrits tels quels. Les documents (préavis, rapports, etc.) ne sont pas insérés ;
- *provisoire* : les débats sont rédigés et mis en forme. Les documents sont insérés. Les orateurs sont en cours de relecture de leurs interventions. Ces documents sont disponibles sur *Goéland* pour les conseillers communaux ;
- *final CADEV* : les bulletins ont été imprimés.

Suppléance du secrétaire du Conseil

Le 08.11.2016, la description de poste et le cahier des charges de la rédactrice du Bulletin du Conseil ont été modifiés suite à sa désignation comme suppléante du secrétaire du Conseil. Afin de ne pas trop empiéter sur la rédaction du Bulletin du Conseil et ralentir à nouveau le rattrapage du retard, d'entente avec la mémorialiste, sa participation aux diverses séances du Bureau, de la Commission des pétitions, de la Commission de gestion et du Conseil communal a été répartie en diverses étapes. À ce jour, elle a déjà assumé l'ensemble de ces tâches. L'exercice sera répété tout au long de cette législature afin qu'elle acquière les automatismes qui lui permettront de fonctionner à la satisfaction des membres du Conseil en cas de nécessité.

Versement aux Archives

Le 20 mars 2017, le Secrétariat du Conseil communal a opéré le versement aux Archives de la Ville :

- des pièces couvrant les séances du Conseil communal du 20 janvier au 17 juin 2015 ;
- des procès-verbaux originaux des séances du Conseil communal pour l'année 2015-2016 (présidence Yvan Salzman) ;
- des extraits de procès-verbaux originaux de 2016 ;
- des ordres du jour, procès-verbaux des séances et de la correspondance du Bureau du Conseil pour l'année 2016 ;
- des ordres du jour, procès-verbaux des séances et de la correspondance de la Commission permanente de gestion pour l'année 2016 ;
- du registre des intérêts des membres du Conseil pour la législature 2011-2016 ;
- des extraits de procès-verbaux originaux (démissions/élections des membres Conseil communal) du Bureau électoral et de la correspondance pour la législature 2011-2016.

⁹¹ Centrale d'achats de l'État de Vaud.

RAPPORT

de la Commission des finances

sur les comptes de la commune pour l'année 2016

ORGANISATION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Présidente et rapportrice générale	Mme Séverine Evéquoz
Premier vice-président	M. Pierre Ethenoz
Deuxième vice-président	M. Vincent Brayer
Secrétaire	M. Emmanuel Bourquin

Les sous-commissions chargées de l'examen des comptes étaient composées comme il suit :

Administration générale et culture	MM. Hadrien Buclin et Manuel Donzé
Sports, intégration et protection de la population	MM. Benoît Gaillard et Fabrice Moscheni
Logement et sécurité publique	Mme Anne-Françoise Decollogny et M. Jean-François Cachin
Travaux	MM. Alain Hubler et Henri Ricart
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	Mme Sara Gnoni et M. Vincent Brayer
Finances et patrimoine vert	MM. Pierre Ethenoz et Gianni-John Schneider
Services industriels	MM. Romain Felli et Stéphane Wyssa

Secrétariat : Service des finances

Lausanne, le 23 mai 2017

**Rapport de la Commission permanente des finances
sur le préavis n° 2017/16 du 27 avril 2017 – Comptes de l'exercice 2016**

Municipalité : Mme Florence Germond, directrice des finances et de la mobilité.

Administration : MM. Emmanuel Bourquin, chef du Service des finances ; Javier Vences, chef de la comptabilité, de la trésorerie et des projets comptables, François Vaney, économiste ; Mme Elisabeth Huber, adjointe administrative.

Table des matières

Travail de la commission	80
Etat des finances au 31.12.2016	81
Compte administratif	82
Direction de l'administration générale et de la culture (AGC)	82
Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population (SIPP)	83
Direction du logement et de la sécurité publique (LSP)	83
Direction des travaux (TRX)	83
Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (EJCS)	84
Direction des finances et du patrimoine vert (FIPAV)	85
Direction des services industriels (SIL)	85
Conclusions finales	85

Travail de la commission

Cet objet a été traité par la Commission des finances dans ses séances du 10 ; 17 et 22 mai 2017 à la salle des commissions de l'Hôtel de Ville.

Les commissaires, organisés en sept sous-commissions, ont visités les chef-fe-s de services et chef-fe-s comptables des directions afin d'obtenir les informations utiles à l'analyse des comptes et à l'établissement de leurs rapports. La Commission des finances a ensuite pris position sur les rapports et les a approuvés. Aucun amendement ne lui ont été soumis.

Bien que l'administration communale ait réorganisé ses dicastères au début de la législature 2016/2021, les comptes de l'exercice 2016 sont présentés en respectant l'ancienne organisation de l'administration, en vigueur au début 2016.

La Commission des finances atteste avoir reçu le résultat de l'audit effectué par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) concernant les comptes, le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, et l'annexe, intégrant notamment la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Les collaborations des directeurs-trice-s, des chef-fe-s de service, des assistant-e-s, des collboarateur-trice-s du Service des finances, du Contrôle des finances ainsi que des commissaires aux finances sont ici vivement remerciées.

Etat des finances au 31.12.2016

Compte de fonctionnement

Les comptes 2016 de la Ville de Lausanne présentent un léger bénéfice de CHF 0.2 million, très proche de ce que prévoyait le budget (excédent de CHF 0.3 million dans la version initiale du budget - déficit de CHF 0.8 million en incluant les crédits supplémentaires). Conforme aux attentes, ce résultat 2016 équilibré s'explique par une bonne maîtrise des charges. Ces dernières s'affichent en légère hausse de 0.5% par rapport aux comptes 2015 (charges apurées), mais en recul de 1.5% par rapport au budget 2016. Les recettes fiscales progressent par rapport à l'exercice 2015 (+2.6%). Elles s'inscrivent par contre en retrait par rapport au budget 2016 (-1.4%).

Le résultat 2016 se place dans la lignée des comptes équilibrés de la législature précédente (hors recapitalisation de la caisse de pensions - CPCL). La Municipalité de Lausanne constate donc que les efforts déployés en matière de gouvernance financière, de maîtrise des charges et de gestion prudente portent leurs fruits. A titre illustratif, et dans la même veine prudente, la Municipalité a décidé en 2016 d'attribuer à un fonds de réserve pour fluctuation de valeurs l'entier de la plus-value de CHF 19.2 millions réalisée sur les titres de Romande Energie Holding. Par ailleurs, la Municipalité a provisionné CHF 2 millions en 2016 pour les futures rénovations des bâtiments scolaires.

Compte d'investissement

En 2016, le niveau atteint par l'autofinancement a permis d'assumer sans recours à l'emprunt les investissements nets, qui se sont montés à CHF 113.1 millions (investissements bruts : 131.3 millions). Parmi les postes les plus importants, Lausanne a investi CHF 40.8 millions pour les réseaux de fluides (eau, gaz, électricité), ainsi que pour les travaux de voirie et les parcs publics, CHF 12.1 millions, dans le cadre du projet Métamorphose, pour le centre de football et stade de la Tuilière ainsi que pour la route de Romanel. La rénovation et l'aménagement des bâtiments scolaires ont bénéficié en 2016 de CHF 10.9 millions. La renaturation du lac de Sauvabelin a reçu CHF 1.7 million, la maison de quartier du Désert CHF 1.4 million et le centre d'aviron de Vidy CHF 1.2 million.

Evolution de l'endettement

La dette nette de la Ville de Lausanne a reculé de CHF 15 millions en 2016, à 2 milliards. La Municipalité réaffirme son objectif de stabilisation de la dette durant la législature 2016-2021. Au vu des très importants investissements attendus (infrastructures sportives notamment), cette stabilisation passera inévitablement par des efforts soutenus pour dégager une forte marge d'autofinancement. C'est le sens du nouveau plan structurel d'amélioration financière lancé en ce début d'année par la Municipalité et qui déploiera progressivement ses effets dès 2018. La Municipalité de Lausanne aborde l'avenir avec prudence mais également avec confiance. Elle est décidée à assurer un équilibre entre les ambitions et les responsabilités de ville-centre qui sont celles de la Ville de Lausanne et une nécessaire maîtrise des finances publiques.

Compte administratif

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes 2016 :

COMPTES 2015	BUDGET 2016 (y c. crédits suppl.)		COMPTES 2016	ECARTS
CHF	CHF		CHF	CHF
COMPTÉ DE RESULTAT				
1'888'145'323.73	1'858'576'100	Total des charges	1'830'012'240	-28'563'860
1'892'702'353.68	1'857'737'400	Total des revenus	1'830'254'539	-27'482'861
<u>4'557'029.95</u>	<u>-838'700</u>	Excédent de revenus (+) ou de charges (-)	242'300	1'081'000
125'818'775.11	118'270'900	Amortissements	123'495'299	5'224'399
30'282'705.30	-40'326'600	Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation	14'638'370	54'964'970
<u>160'658'510.36</u>	<u>77'105'600</u>	Autofinancement du compte de fonctionnement	138'375'968	61'270'368
-74'676'266.60	-153'214'000	Investissements nets	-113'092'636	40'121'364
<u>85'982'243.76</u>	<u>-76'108'400.00</u>	Excédent (+) ou insuffisance (-) d'autofinancement du compte de fonctionnement	25'283'332	101'391'732

COMPTÉ DES INVESTISSEMENTS				
116'181'192.01	182'837'000	Total des dépenses	132'656'140	-50'180'860
41'504'925.41	29'623'000	Total des recettes	19'563'504	-10'059'496
<u>74'676'266.60</u>	<u>153'214'000</u>	Investissements nets	113'092'636	

Analyse des directions

Direction de l'administration générale et de la culture (AGC)

La sous-commission, composée de MM. Hadrien Buclin et Manuel Donzé (rapporteur) tient à remercier Mmes et MM. les chef-fe-s de service, le chef comptable et les représentant-e-s de l'administration pour leur disponibilité, leur flexibilité et la qualité des informations fournies.

Observation N° 1 :

1710 La Municipalité est invitée à réduire les frais d'affranchissement postaux, en privilégiant le courrier B quand l'envoi n'a pas de caractère d'urgence et, quand cela est possible, en privilégiant les envois par courriel électronique.

Au vote, la COFIN propose d'accepter cette observation par :

Oui : 8
Non : 0
Abstention : 0

Conclusion de la sous-commission :

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2016 de la Direction AGC.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de cette direction par :

Oui : 13
Non : 0
Abstention : 1

Elle vous recommande d'en faire de même.

Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population (SIPP)

La sous-commission, composée de MM. Fabrice Moscheni et Benoît Gaillard (rapporteur) tient à remercier Mmes et MM. les chef-fe-s de service, le chef comptable et les représentant-e-s de l'administration pour leur disponibilité, leur flexibilité et la qualité des informations fournies. Ils soulignent les efforts d'optimisation réalisés, notamment dans l'attribution aux autres entités publiques (canton, communes) des frais qui leur incombent.

Information :

2500.319 En attendant la création d'une société indépendante pour l'école latine des sapeurs-pompiers, au 1^{er} juillet 2017, la Ville s'occupe de toute la trésorerie de l'école jusqu'à cette date. Sur la base des explications fournies par l'administration, les sous-commissaires confirment que la comptabilisation des opérations liées à l'école latine a été réalisée conformément aux règles comptables en vigueur.

Conclusion de la sous-commission :

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2016 de la Direction SIPP.

Au vote, la COFIN a accepté les comptes de cette direction à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

Direction du logement et de la sécurité publique (LSP)

La sous-commission, composée de Mme Anne-Françoise Decollogny et M. Jean-François Cachin (rapporteur), tient à remercier Mme et MM. les chef-fe-s de service, la cheffe comptable et les représentant-e-s de l'administration pour leur disponibilité, leur flexibilité et la qualité des informations fournies.

Conclusion de la sous-commission :

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes de la Direction LSP.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de cette direction par :

Oui : 12
Non : 0
Abstention : 1

Elle vous recommande d'en faire de même.

Direction des travaux (TRX)

La sous-commission, composée de MM. Henri Ricart et Alain Hubler (rapporteur) tient à remercier MM. les chefs de service, le chef comptable et les représentant-e-s de l'administration pour leur disponibilité, leur flexibilité et la qualité des informations fournies.

De nombreuses questions ont été posées, toutes ont obtenu des réponses claires et précises. La sous-commission a établi que les comptes 2016 reflètent une réelle préoccupation de la bonne gestion des biens publics. Les chefs de services défendent avec conviction les montants nécessaires pour maintenir un niveau d'entretien suffisant du patrimoine communal.

Conclusion de la sous-commission :

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2016 de la Direction TRX.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de cette direction par :

Oui : 12
Non : 0
Abstention : 1

Elle vous recommande d'en faire de même.

Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (EJCS)

La sous-commission, composée de M. Vincent Brayer et Mme Sara Gnoni (rapporteuse), tient à remercier M. le Municipal Payot, Mmes et MM. les chef-fe-s de service, le chef comptable et les représentant-e-s de l'administration pour leur disponibilité, leur flexibilité et la qualité des informations fournies.

Observation N° 2 :

5410	Le Service de psychologie scolaire ne semble pas avoir connu d'augmentation des effectifs depuis 2005, malgré l'augmentation des élèves. La sous-commission propose à la Municipalité de transmettre cette information au gouvernement cantonal pour suite utile.
-------------	---

Au vote, la COFIN propose d'accepter cette observation par :

Oui : 8
Non : 0
Abstention : 0

Observation N° 3 :

542	Service de santé et prévention : l'Office de santé et l'Office dentaire ne semblent pas avoir connu d'augmentation d'effectif depuis 2006, la dotation en postes d'infirmier-ère-s scolaires semble inchangé, malgré un contexte en évolution. La sous-commission propose à la Municipalité de transmettre cette information au gouvernement cantonal pour suite utile.
------------	---

Au vote, la COFIN propose d'accepter cette observation par :

Oui : 8
Non : 0
Abstention : 0

Conclusion de la sous-commission :

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2016 de la Direction EJCS.

Au vote, la COFIN a accepté les comptes de cette direction à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

Direction des finances et du patrimoine vert (FIPAV)

La sous-commission, composée de MM. Gianni-John Schneider et Pierre Ethenoz (rapporteur), tient à remercier Mmes et MM. les chef-fe-s de service, le chef comptable et les représentant-e-s de l'administration pour leur disponibilité, leur flexibilité et la qualité des informations fournies.

Observation N° 4 :

Le travail important que la Municipalité a fait, en collaboration avec la cheffe de service, afin de professionnaliser et de moderniser le Service de révision et ainsi lui donner les moyens d'action nécessaires à la réalisation de son travail. Nous relevons qu'il reste à mener une réflexion sur son indépendance.

Au vote, la COFIN propose d'accepter cette observation par :

Oui : 8
Non : 0
Abstention : 0

Conclusion de la sous-commission :

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes de la Direction FIPAV.

Au vote, la COFIN a accepté les comptes de cette direction à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

Direction des services industriels (SiL)

La sous-commission, composée de MM. Romain Felli et Stéphane Wyssa (rapporteur), tient à remercier M. le chef de service, le chef comptable et les représentant-e-s de l'administration pour leur disponibilité, leur flexibilité et la qualité des informations fournies.

Conclusion de la sous-commission :

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes de la Direction SiL.

Au vote, la COFIN a accepté les comptes de cette direction à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

Conclusions finales

La Commission des finances propose au Conseil communal d'approuver les comptes de l'exercice 2016 tels que présentés dans le préavis N° 2017/16 du 27 avril 2017 :

Charges	CHF 1'830'012'239.54
Revenus	CHF 1'830'254'539.26

Excédent de revenus	CHF 242'299.72

Oui : 8
Non : 0
Abstention : 0

Séverine Evéquo, présidente

ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE

Les comptes 2016 des services de la Direction administration générale et culture ont été examinés les 28 avril et 5 mai 2017 avec M. Sergio Silveira, chef comptable, en présence des chefs de service suivants : MM. Papeil et Pinon (Service d'organisation et d'informatique), M. Décosterd (Service du développement de la Ville et de la communication), M. Kinzer (Service de la culture), M. Affolter et Mme Ecklin (Secrétariat municipal, Service juridique et Service du protocole et des relations extérieures), M. Perriard (Cellule ARC) et M. Diserens (Service du personnel).

Remarques générales

Les comptes 2016 présentent un excédent de charges de CHF 229'027'589.- par rapport aux revenus. Les charges sont supérieures de CHF 7'367'275.- par rapport au montant budgété, soit une différence de 1.82%. Les revenus présentent quant à eux une différence négative de CHF 3'131'415.-, soit 1.67%.

CHARGES ET REVENUS PAR NATURE							AGC 2016
	CHARGES	part des charges %	Comptes 2016	Budget 2016	ec./bud. %	Comptes 2015	ec./2015 %
30	Personnel	11.79	48'712'878.78	29'767'100.00	63.65	47'603'906.37	2.33
31	Biens, services, marchandises	4.28	17'692'475.14	18'933'600	-6.56	18'166'478.32	-2.61
33	Amortissements	1.84	7'602'500.34	7'507'000	1.27	8'274'854.28	-8.13
35	Dédom. à collect. publiques	67.61	279'373'493.95	288'550'000	-3.18	285'616'539.10	-2.19
36	Subventions accordées	11.01	45'473'336.24	45'526'700	-0.12	44'927'445.90	1.22
38	Attributions aux réserves	0.00	0.00	0		0.00	
39	Imputations internes	3.47	14'340'690.09	15'543'700	-7.74	15'252'270.89	-5.98
	DIRECTION	100.00	413'195'374.54	405'828'100	1.82	419'841'494.86	-1.58
	REVENUS	part des charges %	Comptes 2016	Budget 2016	ec./bud. %	Comptes 2015	ec./2015 %
40	Impôts	0.00	0.00	0		0.00	
42	Revenus des biens	0.63	-1'152'129.28	-361'000	219.15	-1'002'076.50	14.97
43	Taxes, ventes, prestat. fact.	7.64	-14'061'668.07	-14'372'200	-2.16	-14'377'116.78	-2.19
44	Part à recettes sans affectation	0.00	0.00	0		0.00	
45	Dédom. de collect. publiques	88.24	-162'500'717.25	-166'241'000	-2.25	-167'901'682.25	-3.22
46	Subventions acquises	0.06	-105'520.00	-105'500	0.02	-80'000.00	31.90
48	Prélèvements sur les réserves	0.05	-83'323.00	0		-417'789.25	-80.06
49	Imputations internes	3.40	-6'264'427.84	-6'219'500	0.72	-6'479'226.28	-3.32
	DIRECTION	100.00	-184'167'785.44	-187'299'200	-1.67	-190'257'891.06	-3.20

CHARGES ET REVENUS PAR SERVICE							AGC 2016
	CHARGES	part des charges %	Comptes 2016	Budget 2016	ec./bud. %	Comptes 2015	ec./2015 %
1000	Conseil communal	0.31	1'291'987.99	1'335'200.00	-3.24	1'382'568.05	-6.55
1001	Municipalité	0.96	3'981'225.75	4'015'000	-0.84	3'767'366.12	5.68
1103	Secrétariat municipal	27.12	112'054'597.47	114'878'100	-2.46	120'112'553.92	-6.71
1104	Particip. à charges cantonales	41.73	172'426'747.95	179'150'000	-3.75	170'083'223.10	1.38
1109	USST	0.51	2'095'179.42	2'498'100	-16.13	1'838'966.88	13.93
1200	Service du personnel	3.14	12'954'823.27	13'619'800	-4.88	12'794'939.56	1.25
1201	Correctif masse salariale	0.00	0.00	-20'000'000	0.00	0.00	0.00
1202	Cellule ARC	0.08	334'079.39	411'000	-18.72	369'287.80	-9.53
1300	DEVCOM	3.54	14'630'488.87	14'713'300	-0.56	14'913'905.97	-1.90
1401	Culture	14.48	59'821'316.15	60'846'100	-1.68	60'342'100.16	-0.86
1500	SOI	5.58	23'041'499.23	23'760'800	-3.03	23'956'564.58	-3.82
1600	Conseil juridique	0.13	544'250.60	526'500	3.37	502'926.90	8.22
1601	Commission de police	0.37	1'540'434.61	1'637'700	-5.94	1'517'473.97	1.51
1602	Assur. chose et patrimoine	0.48	2'003'243.66	2'124'800	-5.72	1'906'379.84	5.08
1710	PREX	1.57	6'475'500.18	6'311'700	2.60	6'353'238.01	1.92
	DIRECTION	100.00	413'195'374.54	405'828'100	1.82	419'841'494.86	-1.58
	REVENUS	part des charges %	Comptes 2016	Budget 2016	ec./bud. %	Comptes 2015	ec./2015 %
1000	Conseil communal	0.00	-396.92	-300	32.31	-436.30	-9.03
1001	Municipalité	0.48	-885'545.37	-907'400	-2.41	-321'041.00	175.84
1103	Secrétariat municipal	88.76	-163'468'360.63	-166'343'000	-1.73	-168'789'021.18	-3.15
1104	Particip. à charges cantonales	0.00	0.00	0		0.00	
1109	USST	0.00	-8'644.14	0		-17'472.74	-50.53
1200	Service du personnel	3.76	-6'929'531.13	-6'959'100	-0.42	-7'620'613.65	-9.07
1201	Correctif masse salariale	0.00	0.00	0		0.00	
1202	Cellule ARC	0.00	0.00	0		0.00	
1300	DEVCOM	1.73	-3'183'841.94	-3'093'600	2.92	-3'020'793.24	5.40
1401	Culture	0.78	-1'441'071.25	-1'380'400	4.40	-1'485'006.34	-2.96
1500	SOI	3.49	-6'434'976.94	-6'345'000	1.42	-6'916'367.90	-6.96
1600	Conseil juridique	0.00	-272.75	0		0.00	
1601	Commission de police	0.74	-1'371'875.73	-1'890'000	-27.41	-1'650'070.48	-16.86
1602	Assur. chose et patrimoine	0.01	-25'212.83	-39'900	-36.81	-26'301.46	-4.14
1710	PREX	0.23	-418'055.81	-340'500	22.78	-410'766.77	1.77
	DIRECTION	100.00	-184'167'785.44	-187'299'200	-1.67	-190'257'891.06	-3.20

Analyse par service

Voici quelques commentaires afin de compléter les renseignements fournis dans la brochure des comptes.

1000 Conseil communal

1000.300 Rétributions des autorités

Ce compte concerne le paiement des jetons de présence des conseillers communaux. Les séances supplémentaires du Conseil communal et le travail des commissions ont généré un montant des rétributions plus élevé que budgété.

1000.301 Traitements

Ce compte concerne les salaires du secrétariat du conseil communal. Le salaire d'une collaboratrice payée par FIM et qui fait l'objet d'une facturation interne partielle n'a pas eu lieu.

1000.317 Déplacements, débours, dédommagements

Le remboursement de frais pour l'organisation de la réception du Conseil communal, tel que prévu par le règlement changé en cours de législature, n'avait pas été intégré dans le budget.

Le solde du dépassement du compte est expliqué par l'organisation de séances supplémentaires.

1001 **Municipalité**

1001.436 Dédommagement de tiers

Ce compte représente le montant de remboursement des jetons de présence de deux Conseillers municipaux pour le Conseil national. Ce montant a été sous-estimé lors de l'élaboration du budget.

1001.439 Autres recettes

La CPCL n'ayant pas encore procédé à la révision de sa politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, le montant budgété n'a pu être encaissé. En effet, il était prévu que les administrateurs de la CPCL soient rémunérés à hauteur de CHF 60'000.- portés au budget ; la CPCL était chargée d'établir un projet à cette fin, mais cela n'a pu être finalisé en 2016 ; ainsi rien n'a pu être facturé à la CPCL pour la rémunération des Conseillers municipaux, membres du conseil d'administration de la CPCL.

1103 **Secrétariat municipal**

1103.300 Rétributions des autorités

4 tours d'élections communales avaient été budgétisés pour 2016, alors qu'il n'y en a finalement eu que deux.

1103.318 Autres prestations de tiers

Une partie du dépassement du budget s'explique par les frais de déménagement liés à la réorganisation de l'administration, mais aussi à l'augmentation des frais d'encaissement de l'administration communale. Ces derniers frais concernent les taxes CCP liées notamment aux encaissements par BVR. Le service paie les frais de CCP de la Ville pour les transactions de l'ensemble des directions. Le montant est d'environ de CHF 12'000.- supérieur aux prévisions.

1103.319 Impôts, taxes et frais divers

Même explication que pour le 1103.300, ci-dessus.

1103.424 Plus-values, produits exceptionnels

Il s'agit d'un produit exceptionnel résultant d'une dissolution d'une partie de la réserve pour rétrocession de CHF 80.- par habitant lausannois pour la « taxe poubelle », qui avait été surestimée au budget. La gestion de la réserve est dorénavant du ressort de la Direction des finances.

1103.431 Emoluments administratifs

Le montant des émoluments est supérieur aux prévisions suite à l'augmentation des demandes de naturalisation sur l'année 2016 (+28% par rapport à 2015). L'administration explique cette augmentation notamment par une anticipation de la loi sur les naturalisations qui entrera en vigueur en 2018, mais aussi par l'acceptation par le peuple de l'initiative contre l'immigration de masse de février 2014.

1109 **USST**

1109.301 Traitements

La variation avec le budget s'explique notamment par le départ de l'infirmière chef, remplacée par une infirmière promue à ce poste, mais non remplacé à son poste précédent. On compte ainsi le gel de 0.5 ept.

Il faut aussi relever que 2 ept (3 personnes) ont été engagées comme conseillers en insertion professionnelle dans le cadre du projet « Bien-être et santé au travail (BEST) ».

1109.309 Autres charges de personnel

Les employés ont suivi moins de formation que budgétée pour cause de réorganisation du service, mais toutes les formations obligatoires ont été suivies, notamment par les médecins.

1109.318 Autres prestations de tiers
Le service a eu moins recours à des experts extérieurs, notamment grâce à l'arrivée de la médecin adjointe.

1109.331 Amortissement du patrimoine administratif
L'amortissement de l'objet relatif au projet BEST a été comptabilisé au Service du personnel (1200.331), car le préavis concernait ce service, mais le montant avait été budgété sous le service de l'USST.

1200 **Service du personnel**

1200.301 Traitements
Le Service du personnel a dû faire face à des départs non prévus, et non repourvus immédiatement.

1200.305 Assurance-accidents
Ce compte concerne l'assurance-accidents pour toute la ville. Comme un certain nombre de départs ne sont pas remplacés tout de suite, ce compte présente des charges inférieures au budget.

1200.309 Autres charges de personnel
Les coûts de formation des apprentis ont baissé, et un certain nombre de formations n'ont pas été suivies.

1200.316 Loyers et redevances d'utilisation
Les coûts de maintenance informatique ont été moins élevés que budgétés.

1200.318 Autres prestations de tiers
La variation avec le budget s'explique notamment par : des économies résultant d'une diminution des honoraires et des études externes, de contribution de couverture des garderies, dont le déficit était moins élevé que prévu, et des coûts du programme de formation moins élevés que budgété.

1200.330 Pertes, défalcatons, moins-values
La caisse AVS rembourse la ville pour le travail effectué sur la transmission informatique des données salariales à la caisse AVS. Ce remboursement a été estimé et passé en transitoire fin 2015. La rétrocession a été moins importante que budgété.

1200.331 Amortissement du patrimoine administratif
Voir les explications sur le poste 1109.331. Il s'agit de l'amortissement du projet Best, qui se fait dorénavant sous le Service du personnel (mais budgété sous l'USST).

1200.436 Dédommagements de tiers
Ce compte est dépendant des cas d'accident déclarés, qui ont été moins nombreux que budgétés.

1201 **Correctifs de la masse salariale**

1201.308 Ajustement de la masse salariale
L'explication est la même que pour 2015 ; CHF 20'000'000.- figurent au budget 2016 en diminution de charges au titre de l'ajustement de la masse salariale, mais ce montant est ventilé dans les comptes des différents services, ce qui péjore artificiellement les comptes de la direction AGC.

1202 **Cellule ARC**

1202.318 Autres prestations de tiers
Il y a finalement eu moins de cas sollicitant une expertise externe en 2016 comparativement à 2015 et au budget 2016.

1300 **Service du développement de la Ville et de la communication**

- 1300.301 Traitements
La variation par rapport au budget s'explique par l'internalisation des ressources dévolues aux tâches statistiques confiées auparavant à Statistique Vaud. Ces charges de personnel sont compensées au 1300.318 (Autres prestations de tiers) pour des économies d'environ CHF 80'000.-.
- 1300.309 Autres charges de personnel
La variation par rapport au budget s'explique par le succès des subventions à l'achat d'abonnement de transports publics par les collaborateurs de la ville de Lausanne.
- 1300.319 Impôts, taxes et frais divers
L'écart du compte par rapport au budget s'explique par la diminution de certaines cotisations à des associations (Exemple : AIMF, dont la cotisation est en Euro) et la suppression de la cotisation (pour CHF 44'000.-) pour l'association Région Verte (qui est dormante).
- 1300.330 Pertes, défalcatons, moins-values
Les CHF 45'000.- dans les comptes à ce poste et non budgétés, correspondent à un remboursement d'une aide avancée en 2013 par le Fonds du développement durable qui devait être remboursée en 2015 par le Service du développement et la communication, mais réalisée sur l'exercice 2016.
- 1300.365 Subventions à des institutions
Ce compte des subventions à des institutions comprend un dépassement du budget : la suppression des subventions pour le Vivarium de Lausanne (pour CHF 40'000.-) ne compense que partiellement les nouvelles subventions à Lausanne à table (CHF 20'000.-), et aux Villes olympiques (CHF 46'000.-).
- 1300.424 Plus-values, produits exceptionnels
Les recettes liées à la liquidation de la société Transhelvetica S.A. (société créée pour œuvrer en vue de l'intégration de la Suisse au réseau européen moderne des voies navigables) sont inférieures à celles budgétées.
- 1300.436 Dédommagements de tiers
Il s'agit notamment de remboursements de traitements plus élevées que le budget (le Fonds du développement durable finance les collaborateurs du service qui s'occupent de développement durable).

1401 **Service de la culture**

- 1401.316 Loyers et redevances d'utilisation
La variation de ce compte par rapport au budget s'explique principalement par les travaux de rénovation des locaux à la paroisse St-Etienne occupés par l'Ecole sociale de musique, loués en temps normal par la Ville de Lausanne, mais non facturés par les propriétaires durant ces travaux (pour CHF 12'500.-), pour une durée de 5 mois.
- 1401.318 Autres prestations de tiers
Le dépassement par rapport au budget est dû aux études préalables pour la rénovation et l'extension de la Collection de l'Art Brut et le remplacement de la solution informatique Museris en faveur des quatre musées communaux et du Fonds des arts plastiques.
- 1401.319 Impôts, taxes et frais divers
Le Service de la culture prend en charge le déficit du Théâtre de Vidy résultant de l'abandon du taux plancher par le BNS (les tournées étant facturées en Euro, avec la crise du franc fort les recettes en francs suisses diminuent), pour CHF 83'323.-. La prise en charge de ce déficit du Théâtre de Vidy est totalement compensée par un prélèvement sur le Fonds pour risque de tournée.

- 1401.365 Subventions à des institutions
La variation par rapport au budget s'explique principalement par la Route lyrique de l'Opéra de Lausanne, qui a lieu chaque deux ans (2015), et le reste du temps l'Opéra mettait en place un projet off, qui n'a pas eu lieu en 2016 (ce qui représente une économie de CHF 80'000.-).
- 1401.390 Imputations internes
La différence importante par rapport au budget s'explique par des erreurs de calcul par le SLG dans le cadre du budget sur les surfaces à facturer, notamment pour CHF 543'000.- pour l'Opéra de Lausanne et pour CHF 100'000.- pour l'Hermitage.
- 1401.434 Finances d'entrées
Les finances d'entrée sont en hausse par rapport au budget. Sous ce compte sont aussi enregistrés le montant de CHF 170'972.- de subventions versés par le Canton au Mudac concernant la contribution cantonale aux coûts de la fonction de présidence du Pôle muséal.
- 1401.435 Ventes
Surestimation des ventes dans le budget 2016 (inférieures de 68%). Cette différence s'explique notamment par la fermeture du Musée historique en 2016.
- 1401.436 Dédommagements de tiers
Les remboursements de dommages ne sont pas budgétés, et en 2016 a eu lieu un sinistre au Musée historique.
- 1401.439 Autres recettes
Le Canton n'est pas entré en matière pour la récupération de la diminution des charges patronales suite à la recapitalisation de la CPCL, dans le cadre de la fusion de la caisse de pension pour l'EJMA.
- 1401.490 Imputations internes
La variation de CHF 12'500.- par rapport au budget s'explique par la non facturation de loyers à l'Ecole sociale de Musique pour les locaux à la paroisse St-Etienne pour cause de travaux de rénovation.
- 1500 Service d'organisation et d'informatique**
- 1500.301 Traitements
L'année 2016 a vu plusieurs départs à la retraite de collaborateurs. Certains postes n'ont pas été remplacés tout de suite, et ceci est expliqué par le chef de service par des difficultés de recrutement auxquels fait face le Service d'organisation et d'informatique (notamment compte tenu de la pénurie de main d'œuvre dans ce domaine, mais aussi par concurrence salariale du Canton).
Aussi, les recrutements se font à des salaires moins élevés que ceux qui partent.
- 1500.312 Eau, énergie et chauffage
La variation par rapport au budget 2016 s'explique par les importantes économies de consommation électrique réalisées avec les nouvelles salles machines, installées dès le 1^{er} janvier 2016.
- 1500.318 Autres prestations de tiers
La réorganisation du service a pris du temps en 2016, et donc certains projets n'ont pu être lancés, ce qui explique la non-utilisation partielle du budget pour des coûts de consulting.
- 1500.331 Amortissement du patrimoine administratif
Un certain nombre de corrections extraordinaires ont été faites au niveau des amortissements sur 2016, avec l'uniformisation de l'application de la règle « amortissement en N+1 » pour tous les objets, dans toutes les directions de la Ville.
- 1500.436 Dédommagements de tiers
Il s'agit notamment de remboursements de traitements (APG, ETVD), non budgétés, qui ont été perçus.

1500.439 Autres recettes
Certaines recettes comme les cours donnés par les collaborateurs du service à l'externe (HEIG par exemple) ne sont pas budgétées. Les recettes de ce compte comprennent aussi la redistribution de la taxe CO₂ pour CHF 6'900.-.

1500.461 Subventions du canton
Un projet a été subventionné par le Canton, pour CHF 105'520.-.

160 Service juridique

1600 Conseil juridique

1600.301 Traitements
La différence avec le budget s'explique par l'engagement d'un auxiliaire, qui n'avait pas été budgété.

1601 Commission de police

1601.330 Pertes, défalcatons, moins-values

1601.431 Emoluments administratifs

1601.437 Amendes

Nous relevons une grande baisse des dénonciations sur domaines privés (-20% par rapport à 2015). Le chef de service explique cette diminution pour les raisons suivantes : les causes dépendent essentiellement du « bon vouloir » des propriétaires, gérances, sociétés de sécurités et locataires. En outre, la pratique, consistant à encaisser des frais de surveillance auprès des usagers en faute, est de plus en plus courante. Cela induit une nette diminution des dénonciations.

1602 Assurance de choses et patrimoine

1602.318 Autres prestations de tiers

Les primes pour les bâtiments ont diminué, suite à l'obtention d'un rabais auprès de l'assurance.

1602.436 Dédommagements de tiers

Une réserve budgétée pour des sinistres n'est pas été utilisée.

1710 Service du protocole et des relations extérieures

1710.301 Traitements

La variation avec le budget s'explique, d'une part par un nouveau mode d'indemnisation des collaborateurs du service mobilisés pour l'organisation et le dépouillement des scrutins et par le chevauchement de deux salaires sur deux mois : celui de l'administrateur du Casino de Montbenon et son successeur pour assurer la meilleure transition possible.

1710.317 Déplacements, débours, dédommagements

Le nombre de cérémonies officielles et l'attribution interne et externe des vins d'honneur ont été sous-estimés lors de l'élaboration du budget.

1710.318 Autres prestations de tiers

Il semble que le montant alloué pour les frais d'affranchissement postaux de l'administration communale, imputé sur le budget du SMun, puis du PREX, est, depuis plusieurs années, régulièrement sous-doté lors de la validation du budget, par rapport aux coûts effectifs des prestations fournies par la Poste. C'est le cas en 2016 comme en 2015. Aussi, beaucoup d'envois se font en courrier A.

Observation de la commission :

La Municipalité est invitée à réduire les frais d'affranchissement postaux, en privilégiant le courrier B quand l'envoi n'a pas de caractère d'urgence et, quand cela est possible, en privilégiant les envois par courriel électronique.

1710.427 Revenus des biens du patrimoine administratif

L'augmentation des revenus des biens du patrimoine administratif est dû à de meilleures recettes liées à la location des salles du Casino de Montbenon, telles que budgétées (+24.7%).

Conclusions

Les commissaires tiennent à remercier Mme et MM. les chefs de service et les représentants de l'administration, ainsi que Monsieur le chef comptable de la Direction administration générale et culture pour leur disponibilité, leur flexibilité et la qualité des informations fournies.

En conclusion de ce rapport, la sous-commission vous propose d'accepter les comptes 2016 de la Direction AGC.

Les commissaires :

Manuel Donzé, rapporteur

Hadrien Buclin

DIRECTION DES SPORTS, DE L'INTEGRATION ET DE LA PROTECTION DE LA POPULATION

1. Introduction

Les comptes de l'année sous revue ont été examinés par les deux sous-commissaires soussignés, désignés par la Commission des finances. Ils ont eu l'occasion de formuler leurs questions et de solliciter des informations complémentaires lors de rencontres avec tous les chefs de services de la direction qui se sont tenues le 9 mai 2017. Toutes les personnes qui ont participé à ces rencontres sont ici remerciées pour leur collaboration.

2. Comptes de fonctionnement 2016

2.1 Les charges par service

		CHARGES	part des charges %	Comptes 2016	Budget 2016, yc crédits compl.	éc/bud. %	Comptes 2015	éc/comptes %
200	2000	Secrétariat général	3.36	3'525'713.54	4'013'700	-12.16	3'487'833.16	1.09
200	2001	Taxis	0.82	857'006.33	919'500	-6.80	687'251.51	24.70
210	2101	Service des sports	31.12	32'677'198.74	30'764'500	6.22	30'454'141.97	7.30
220	2200	Police du commerce	4.30	4'516'849.92	5'068'900	-10.89	4'694'167.11	-3.78
220	2201	Inhumations et incinérations	3.00	3'152'107.00	3'256'900	-3.22	3'236'403.16	-2.60
230	2300	Contrôle des habitants	4.64	4'874'834.06	5'019'200	-2.88	4'804'282.23	1.47
250	2500	Secours et incendie	24.70	25'940'989.23	26'979'100	-3.85	25'665'037.18	1.08
250	2501	Protection civile	5.65	5'932'562.05	6'261'400	-5.25	6'087'637.69	-2.55
250	2502	Groupe sanitaire	9.63	10'115'327.75	10'245'000	-1.27	10'396'175.01	-2.70
250	2503	Pompes funèbres officielles	2.54	2'663'521.72	2'823'000	-5.65	2'757'263.44	-3.40
270	2703	Service des assurances sociales	10.24	10'757'277.14	11'774'000	-8.64	10'824'753.20	-0.62
		TOTAL	100.00	105'013'387.48	107'125'200	-1.97	103'094'945.66	1.86

2.2 Les revenus par service

		REVENUS	part des produits %	Comptes 2016	Budget 2016, yc crédits compl.	éc/bud. %	Comptes 2015	éc/comptes %
200	2000	Secrétariat général		1'100'325.78	1'126'200	-2.30	1'054'312.11	4.36
200	2001	Taxis		671'001.90	652'600	2.82	514'800.00	30.34
210	2101	Service des sports		4'956'083.07	4'935'400	0.42	4'995'948.17	-0.80
220	2200	Police du commerce		11'795'647.88	12'084'000	-2.39	11'066'123.22	6.59
220	2201	Inhumations et incinérations		2'399'628.37	2'392'600	0.29	2'394'520.96	0.21
230	2300	Contrôle des habitants		1'757'946.08	1'803'000	-2.50	1'771'750.00	-0.78
250	2500	Secours et incendie		11'041'781.00	11'144'000	-0.92	10'565'479.70	4.51
250	2501	Protection civile		1'675'699.04	1'572'300	6.58	1'719'743.27	-2.56
250	2502	Groupe sanitaire		9'605'350.60	9'808'800	-2.07	9'526'190.49	0.83
250	2503	Pompes funèbres officielles		2'731'453.79	2'828'600	-3.43	2'855'538.82	-4.35
270	2703	Service des assurances sociales		7'141'794.75	7'622'700	-6.31	6'982'269.99	2.28
		TOTAL	-	54'876'712.26	55'970'200	-1.95	53'446'676.73	2.68
		EXCEDENT DE CHARGES		50'136'675.22	51'155'000	-1.99	49'648'268.93	0.98

Le budget adopté par le Conseil communal comprenait un excédent de charges de 51.15 millions selon le budget et les crédits supplémentaires accordés. Celui-ci a été réduit d'environ un million aux comptes. Ce résultat n'aurait pas été possible sans une attention constante portée à la rationalisation des dépenses. L'image globale qu'il offre ne permet cependant pas de réaliser qu'il résulte de l'addition de variations importantes entre les services, et entre les natures de dépenses et de recettes.

Ainsi, comme les tableaux suivants permettent de s'en rendre compte, seuls des amortissements supérieurs au budget modifient les charges à la hausse par rapport aux prévisions. Témoinnant d'une politique d'investissement active, ils ne disent que peu de choses sur la gestion budgétaire concrète et sont plus que compensés par des diminutions.

2.3 Les charges par nature

CHARGES	part des charges %	Comptes 2016	Budget 2016, yc crédits compl.	éc/bud. %	Comptes 2015	éc/comptes %
30 Personnel	61.60	64'688'486.80	66'665'900	-2.97	63'954'566.14	1.15
31 Biens, services, marchandises	15.40	16'171'150.23	17'163'800	-5.78	16'815'757.82	-3.83
33 Amortissements	9.58	10'056'422.44	8'497'000	18.35	8'389'178.94	19.87
35 Dédom. à collect. publiques	0.97	1'017'090.50	1'008'000	0.90	1'007'886.50	0.91
36 Subventions accordées	6.63	6'959'522.35	7'761'600	-10.33	6'969'909.15	-0.15
39 Imputations internes	5.83	6'120'715.16	6'028'900	1.52	5'957'647.11	2.74
TOTAL	100.00	105'013'387.48	107'125'200	-1.97	103'094'945.66	1.86

2.4 Les revenus par nature

REVENUS	part des produits %	Comptes 2016	Budget 2016, yc crédits compl.	éc/bud. %	Comptes 2015	éc/comptes %
40 Impôts	10.64	5'840'690.55	6'000'000	-2.66	5'261'084.90	11.02
41 Patentes, concessions	3.37	1'849'196.35	2'285'000	-19.07	1'877'387.20	-1.50
42 Revenus des biens	11.21	6'151'855.82	5'386'800	14.20	5'741'825.75	7.14
43 Taxes ventes et prest. facturées	43.78	24'026'957.27	23'935'600	0.38	23'491'262.82	2.28
45 Dédommag. de collect. Publiques	27.32	14'992'482.09	16'554'300	-9.43	15'287'155.73	-1.93
46 Subventions acquises	2.41	1'320'503.85	1'115'200	18.41	1'139'936.90	15.84
49 Imputations internes	1.27	695'026.33	693'300	0.25	648'023.43	7.25
TOTAL	100.00	54'876'712.26	55'970'200	-1.95	53'446'676.73	2.68

3. Commentaires par service

200 Service administratif et de l'intégration

Bureau lausannois pour les immigrés

2000.318 Parmi les projets reportés qui justifient l'importante diminution des dépenses en 2016, on relève :

- des mesures découlant de l'application de la convention liant la Ville et le Canton sur la promotion de l'intégration, parmi lesquelles la création d'un site spécifique dédié aux nouveaux habitants (de toutes nationalités et de toutes provenances) arrivant à Lausanne ;
- la réalisation à des coûts inférieurs d'outils du programme de promotion de la citoyenneté, et le décalage dans le temps du colloque thématique du BLI ;
- la non dépense de CHF 25'000.- issus de la convention liant la Ville et le Canton sur la prévention du racisme, qui seront consacrés en 2018 à un mandat de recherche.

2000.439 Les dépenses plus faibles que prévu liées aux contrats de quartier ne traduisent pas une baisse générale de l'activité, mais plutôt un problème de temporalité, 2016 ayant vu le bouclage de la démarche des Boveresses et l'initiation de celle de Prélaz.

Taxis

2001.301 Fait intéressant, l'importante variation de plus de CHF 30'000.- s'explique presque uniquement par le remplacement d'un collaborateur en fin de carrière par un employé jeune.

2001.434 La relative stabilité des recettes est à mettre en regard de la baisse continue depuis plusieurs années du nombre de courses transmises par le central d'appel des taxis. La tension augmente sur un marché qui fait par ailleurs l'objet d'une concurrence déloyale de la part des chauffeurs opérant dans le système UberPOP.

2101 **Service des sports**

2101.314 Le bâtiment avait fait l'objet, pour sa construction, d'un cautionnement conjoint des villes de Lausanne et Prilly. La Ville de Lausanne est aujourd'hui propriétaire, raison pour laquelle elle a du prendre en charge une partie des frais du sinistre.

2101.365 Une participation de CHF 200'000.- de la Confédération était initialement prévue pour le congrès SportAccord. Celle-ci ne s'étant pas concrétisée, Canton et Ville ont assumé conjointement le manque de financement. Pour Lausanne, cela a impliqué la dissolution d'une provision de CHF 100'000.- constituée avec les moyens alloués au Longines Horse Show, qui n'avait pas eu lieu en 2015. Avec plus de 2'300 participants, la manifestation a été un succès.

Le crédit d'aide à l'installation des fédérations sportives n'a pas été utilisé. Il faut relever qu'il risque fort de l'être l'an prochain, un nouveau bâtiment étant en cours de construction à côté de la Maison du sport international.

2101.427 Après un record en 2015 pour les piscines, l'année 2016 s'est inscrite dans la moyenne pour les différents équipements sportifs lausannois faisant l'objet d'une entrée payante.

2101.452 Si, comme l'indique le commentaire, les participations des autres communes ont été moindres, c'est en raison du fait que les coûts généraux du site de tir ont été plus faibles.

220 **Service de la police du commerce**

Commerce, manifestations, séjour

2200.313 Globalement, le prix des fournitures (acier, pour les chaînes, notamment), est en baisse sur le marché.

2200.314 La mauvaise qualité d'une partie des installations garantissant la stabilité du port – dont on rappelle qu'il a été construit relativement hâtivement en perspective de l'Expo 1964 – n'a pas permis de conduire les travaux de désensablement à leur terme.

2200.318 La baisse importante des montants liés aux recours s'explique par la fin du cycle des procédures liées aux mesures prises pour pacifier la vie nocturne, à partir de 2012-2013.

2200.406 Les bonnes recettes de l'impôt sur le divertissement traduisent la bonne santé, notamment, des salles de cinéma situées à Lausanne. De plus, les nouvelles salles de concert (Métropole, Beaulieu) sont d'importantes génératrices de ventes.

2200.427 La hausse s'explique principalement par les recettes de taxes d'amarrage ainsi que par les diverses utilisations temporaires du domaine public (*food trucks*, marché).

Inhumations et incinérations

2201.434 La baisse du nombre d'incinérations découle de celle du nombre de décès.

2300 **Service du contrôle des habitants**

2300.431 A titre d'information, les trois premiers groupes de recettes pour ce poste sont :

- la part communale aux frais d'établissement des autorisations de séjour et d'établissement, pour CHF 572'000.- ;
- la taxe d'arrivée, pour CHF 417'000.- ;
- la délivrance d'attestations de résidences, à hauteur de CHF 393'000.-.

250 **Service de protection et sauvetage**

Secours et incendie

2500.301 La diminution importante s'explique principalement par des changements générationnels (remplacements de membres du personnel en fin de carrière par des jeunes) et des vacances de postes.

- 2500.319 Les dépenses pour l'école latine de sapeurs-pompiers se sont révélées moins importantes que
2500.439 prévu en 2016. L'écolage complet pour une année a été encaissé à hauteur de CHF 400'000.-
environ, mais il n'a été imputé à 2016 que pour CHF 83'000.-. La suite des mouvements sera
enregistrée dans les comptes 2017. En effet, en attendant la création d'une société
indépendante pour cette école, prévue au 1^{er} juillet 2017, la Ville s'occupe de toute la
trésorerie. Les flux financiers liés à l'école obtenus dans l'intervalle (l'école est à cheval sur
les deux exercices, avec un début de l'année scolaire le 1^{er} septembre 2016 et fin le 12 mai
2017) ne doivent avoir aucun impact net sur le compte de fonctionnement. Ces derniers ont
dès lors été neutralisés dans les comptes lors du bouclage par l'intermédiaire des
transitoires. A l'inverse, pour les honoraires perçus par la Ville pour la mise à disposition de
personnel de SPSL en faveur de l'ELSP (instructeurs, chef d'école, etc.), qui ne sont facturés
qu'en fin d'école, soit au printemps 2017, le montant de recette correspondant à 2016 a dès
lors été inclus en tant que revenus à percevoir dans les actifs transitoires.

Protection civile

- 2501.434 Les événements auxquels une contribution a été apportée, avec dédommagement du canton,
sont principalement la fête fédérale de lutte et l'exercice de sauvetage Léman 16.

Groupe sanitaire

- 2502.301 La différence des variations s'explique par le recours à du personnel auxiliaire pour des
2502.304 durées de moins de trois mois, non soumis à la LPP.
2502.434 Un retard de facturation a été rattrapé sur l'exercice.

2703 Service des assurances sociales

- 2703.366 Comme au cours des années précédentes, l'aide individuelle au logement est inférieure au
budget. La raison principale réside dans un règlement (cantonal) obsolète par rapport au
nouveau mode de calcul du revenu déterminant unifié (RDU). Le dossier a passé, à l'Etat, de
la tutelle du Service des communes et du logement à celle du Service des assurances sociales
et de l'hébergement. On espère une révision pour 2017.

Sur ce poste sont également comptabilisés les sacs gratuits distribués aux familles et aux
personnes incontinentes. Pour ce qui est des sacs pouvant être obtenus après une naissance,
le taux de recours est à la hausse.

- 2703.390 Le service occupe quelques surfaces supplémentaires.

4. Conclusion

Les soussignés recommandent d'adopter les comptes 2016 de la direction. Ils soulignent les efforts
d'optimisation réalisés, notamment dans l'attribution aux autres entités publiques (canton, communes) des
frais qui leur incombent.

M. Ravaz, comptable de la direction, est ici cordialement remercié pour son travail de coordination et
pour les informations transmises.

Les commissaires :

Benoît Gaillard, rapporteur
Fabrice Moscheni

LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE

Les comptes 2016 des Services LSP ont été examinés dans les locaux de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture au 3^{ème} étage, salle 368, du Port-franc 18, pour les SG, BAVL et LG. Pour le CP dans les locaux de l'Hôtel de Police, Rue Saint-Martin 33.

Le jeudi 20 avril 2017

08h30 à 09h00 - Secrétariat général (SG)

09h15 à 10h00 - Bibliothèques & Archives (BAVL)

10h15 à 11h15 - Logement et Gérances (LG)

Le lundi 24 avril 2017

14h30 à 15h45 - Corps de police (CP).

3. LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE

	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart	Comptes 2015
Charges	187'718'400.00			224'684'012.39
Crédits supplémentaires	716'800.00			
Total des charges	188'435'200.00	186'012'653.59	-2'422'546.41	224'684'012.39
Revenus	134'167'500.00			184'145'093.73
Crédits supplémentaires	734'000.00			
Total des revenus	134'901'500.00	126'791'726.32	-8'109'773.68	184'145'093.73
Excédent de charges	-53'533'700.00	-59'220'927.27	5'687'227.27	-40'538'918.66

Les crédits supplémentaires de la direction s'élèvent à CHF 716'800.-, compensés par une recette de CHF 734'000.-. Pour l'examen des détails de ces crédits supplémentaires, se référer aux tableaux des services de cette direction.

L'examen des comptes de la Direction du logement et de la sécurité publique nous permet de constater que le total des charges est en diminution de CHF 2'422'546.41 par rapport au budget 2016 et en diminution de CHF 38'671'358.80 par rapport aux comptes 2015.

Cette diminution des charges de la direction est constatée aux :

Secrétariat général CHF 149'653.-

Corps de Police CHF 2'952'944.-

Bibliothèques et Archives CHF 118'052.-

En ce qui concerne le Service du logement et des gérances nous constatons une augmentation de charge de CHF 798'103.-.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en diminution de CHF 8'109'773.60 par rapport au budget 2016 et en diminution de CHF 57'353'367.41 par rapport aux comptes 2015. (2015 = vente des immeubles de Ansermet 2 et Riponne 10).

Les dépassements budgétaires ont tous été validés par la Commission des finances lors des dernières séances de 2016 et la 1^{re} séance du 16 janvier 2017.

Charges et revenus par service

		CHARGES	Part des charges %	Comptes 2016	Budget 2016	ec./bud. %	Comptes 2015	ec./2015 %
300	3000	Secrétariat général	1.26	2'349'947	2'499'600	-5.99	2'059'433	14.11
310	3101	Corps de police	53.75	99'981'956	102'934'900	-2.87	100'070'450	-0.09
330	3306	Logement et gérances	39.75	73'934'603	73'136'500	1.09	112'977'110	-34.56
370	3700	Bibliothèques & Archives de la Ville de Lausanne	5.24	9'746'148	9'864'200	-1.20	9'577'020	1.77
		DIRECTION	100.00	186'012'654	188'435'200	-1.29	224'684'012	-17.21

		REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2016	Budget 2016	ec./bud. %	Comptes 2015	ec./2015 %
300	3000	Secrétariat général	0.48	611'211	213'500	186.28	135'652	350.57
310	3101	Corps de police	29.46	37'353'993	45'267'000	-17.48	40'810'262	-8.47
330	3306	Logement et gérances	69.88	88'599'103	89'195'000	-0.67	142'869'904	-37.99
370	3700	Bibliothèques & Archives de la Ville de Lausanne	0.18	227'420	226'000	0.63	329'275	-30.93
		DIRECTION	100.00	126'791'726	134'901'500	-6.01	184'145'094	-31.15

Charges et revenus par nature

	CHARGES	Part des charges %	Comptes 2016	Budget 2016	ec./bud %	Comptes 2015	ec./2015 %
30	Personnel	57.12	106'255'124	108'536'700	-2.10	105'558'229	0.66
31	Biens, services, marchandises	16.93	31'494'088	32'739'700	-3.80	32'097'908	-1.88
33	Amortissements	9.38	17'454'773	15'406'400	13.30	16'507'640	5.74
35	Dédommagements à des collectivités publiques	0.00	5'901	7'000	-15.70	6'003	-1.70
36	Subventions accordées	1.11	2'073'430	2'471'300	-16.10	1'975'653	4.95
38	Attributions aux réserves	0.06	114'130	104'100	9.6	40'103'303	-99.72
39	Imputations internes	15.38	28'615'208	29'170'000	-1.90	28'435'276	0.63
	DIRECTION	100.00	186'012'654	188'435'200	-1.29	224'684'012	-17.21

	REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2016	Budget 2016	ec./bud %	Comptes 2015	ec./2015 %
42	Revenus des biens	28.19	35'745'476	37'287'600	-4.14	93'245'868	-61.67
43	Taxes, ventes, prestat. fact.	29.23	37'059'699	44'259'900	-16.27	39'312'248	-5.73
45	Dédom. de collect. publiques	0.94	1'191'900	1'283'500	-7.14	1'374'387	-13.28
46	Subventions acquises	2.24	2'845'740	0	0.00	0	0.00
49	Imputations internes	39.39	49'948'912	52'070'500	-4.07	50'212'591	-0.53
	DIRECTION	100.00	126'791'726	134'901'500	-6.01	184'145'094	-31.15

TABLEAU DE L'EVOLUTION DES COMPTES DE LA DIRECTION

Années	Charges	Revenus		Excédent de charges	
2012	172'322'812.87	109'713'890.95	63.67%	62'608'921.92	36.33%
2013	173'618'624.67	117'604'331.39	67.74%	56'014'293.28	32.26%
2014	179'888'708.35	127'298'700.74	70.77%	52'590'007.61	29.23%
2015	224'684'012.39	184'145'093.73	81.96%	40'538'918.66	18.04%
2016	186'012'653.59	126'791'726.32	68.16%	59'220'927.27	31.84%

AUTORISATIONS D'ACHATS POUR LA DIRECTION

- Véhicules, machines et matériels = CHF 698'636.85 sur les 747'100.- accordés y c. les 2 crédits supplémentaires
- Matériel et logiciels informatiques = CHF 36'231.28 sur les 37'530.00.- accordés y c. les achats supplémentaires.

Objet	Service	Description de l'achat	Accordé		Dépensé
	Véhicules et Machines				
	Corps de Police :				
	<i>Task Force + GIPL</i>	Rempl. du vhc VD 466'254	49'700.00	a)	63'000.00
	<i>Brigade canine</i>	Rempl. du vhc VD 18'556	48'500.00		42'337.00
	<i>Police-judiciaire</i>	Rempl. du vhc VD 276'185	37'200.00		41'413.00
		Rempl. du vhc VD 158'327	37'200.00		42'713.00
	<i>Groupe d'intervention</i>	Rempl. d'une perche-caméra	23'200.00		22'446.05
	Sécurité du trafic et stationnement				
	<i>Groupe Motocyclistes</i>	Rempl. de la moto VD 241	25'000.00		24'950.00
		Rempl. de la moto VD 965	25'000.00		24'950.00
		Rempl. moto accidentée VD 377	0.00	b)	28'100.00
	<i>Groupe radar</i>	Rempl. du vhc VD 277'203	16'000.00		27'019.85
		Rempl. d'un radar mobile	95'000.00		94'140.00
		Rempl. d'un radar fixe	60'000.00		61'741.55
	<i>Ordonnance du trafic</i>	Achat de 3 éthylomètres fixes	45'000.00	c)	0.00
	<i>Contrôle des taxis</i>	Achat d'un nouveau vhc	22'000.00		22'920.00
	<i>Garage</i>	Achat d'un app. de contrôle de la géométrie	15'700.00		15'228.00
	<i>Postes de quartier</i>	Achat d'un identiscan	12'900.00	d)	0.00
	Crédit supplémentaires 2^e série				
II/12	Corps de Police	Rempl. d'un vhc pour le transport des barrières	47'000.00	e)	0.00
II/16	Corps de Police	Rempl. de 3 appareils de contrôle de la vitesse	187'700.00		187'678.40
		Total les Véhicules, machines, matériel	747'100.00		698'636.85

	Matériel et logiciels informatiques			
	Secrétariat Général	Ipad 64 GB pour M. Junod (1 pce)	0.00	659.00
27	Corps de Police / Direction	MindManager Pro (3 pces)	1'200.00	0.00
28	Corps de Police	Portable convertible 12' (2 pces)	4'800.00	0.00
	Corps de Police	Ultra Portable 14' (2pces)	0.00	3'620.00
29	Corps de Police	Ultra Portable 14' (2 pces)	4'200.00	3'760.00
	Corps de Police	Licence Filemaker pro 15 (6 pces)	0.00	1'367.28
	Corps de Police	Licence Filemaker pro adv. (2 pces)	0.00	1'321.92
	Corps de Police	Licence Adobe Creative Cloud tem	0.00	171.90
30	Logement et gérances :	MSProject Pro (1 pce)	850.00	803.82
	Logement et gérances :	MSProject Pro (1 pce)	0.00	803.82
	Logement et gérances :	Licence PDF Architect pro (1 pces)	0.00	100.00
	Logement et gérances :	Poste de travail bureautique (1 pces)	0.00	1'565.00
	Logement et gérances :	Licence Adobe Acrobat pro (2 pces)	0.00	103.40
	Bibliothèque et archives :			
31	<i>Archives</i>	Adobe In Design (1 pce)	410.00	0.00
32	<i>Archives</i>	Adobe Première Pro CC (1 pce)	410.00	421.75
33	<i>Archives</i>	Heredis Pro (1 pce)	130.00	0.00
34	<i>Archives</i>	PDF Architect pro (1 pce)	100.00	0.00
35	<i>Archives</i>	Adobe In Desing CC (1 pce)	410.00	0.00

	Matériel et logiciels informatiques (suite)			
36	<i>Bibliothèques</i>	Adobe In Desing CC (1 pce)	410.00	0.00
37	<i>Bibliothèques</i>	Adobe PhotoSchop (1 pce)	410.00	264.35
38	<i>Bibliothèques</i>	Adobe Creativa Cloud team (1 pce)	950.00	0.00
39	<i>Archives</i>	Sony Vegas Suite Pro (3 pces)	1'500.00	749.03
40	<i>Archives</i>	Système MidPadE (1 pce)	20'500.00	20'520.00
41	<i>Bibliothèques</i>	Polices de caractères (1 pce)	350.00	0.00
42	<i>Bibliothèques</i>	Winlink Terminal (2 pces)	900.00	0.00
			37'530.00	36'231.28

	Total autorisations d'achats	Véhicules et matériel	747'100.00	698'636.85
	Total autorisations d'achats	Mat. et logiciels informatiques	37'530.00	36'231.28
	Total des autorisations d'achats		784'630.00	734'868.13

Remarques sur les autorisations d'achats 2016 :

- Le prix du véhicule et des accessoires nécessaires (aménagement intérieur notamment) ont été sous-estimés.
- Grâce au disponible généré par les économies aux AA 2017, il a été possible de procéder au remplacement d'une moto d'intervention hors d'usage suite à un accident.
- Suite à un changement législatif (éthylomètres à force probante), le CP a dû acquérir de nouveaux appareils, dont le prix unitaire n'était pas connu lors de l'établissement du budget. Le prix unitaire effectif étant inférieur à CHF 10'000.-, ces appareils ont été acquis par le biais du budget de fonctionnement.
- Le prix de cet appareil ayant baissé, il a été acquis par le biais du budget de fonctionnement (moins de CHF 10'000.-).
- Suite au remplacement d'un véhicule propriété du SALV qui était prêté ponctuellement au CP, il a été nécessaire d'acquérir une camionnette, le nouveau format du véhicule acquis par le SALV ne permettant pas de remplir les missions spécifiques du CP.

Achats de matériel et des logiciels informatiques :

- Le prix des postes de travail est un prix « valorisé » avec toutes les licences de Microsoft et d'autres fournisseurs.
- Les postes de travail sont achetés en grande quantité par le SOI ; les montants facturés par les fournisseurs sont ventilés sur les services acheteurs au fur et à mesure des commandes qu'ils passent au SOI. Si nous avons toutes les factures, seuls les montants associés à chaque demande sont facturés au service acheteur.

TABLEAU DE L'EVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA DIRECTION

Situation au 1^{er} janvier de l'année.

Les ept des années 2012 et 2013 ci-dessous sont issus des rapports de gestion.

Pour les ept alloués dès le 1^{er} janvier 2014, il s'agit d'une extraction du logiciel salaire « PeopleSoft » du plan des postes par service, **valeur au 1^{er} janvier.**

		ept 2012 Alloués	ept 2013 Alloués	ept 2014 Alloués	ept 2015 Alloués	ept 2016 Alloués	ept 2016 Au 31.12
3000	Secrétariat général	8.80	10.80	11.05	11.05	11.05	11.05
3101	Corps de Police	576.00	607.50	613.10	635.90	653.95	658.95
3306	Logement et gérances	114.89	107.69	107.11	102.11	100.96	101.46
3700	Bibliothèque et Archives	51.23	50.73	51.03	51.63	51.73	51.88
		750.92	776.72	782.29	800.69	817.69	823.34

L'augmentation importante des ept de cette direction depuis 2012, concernant le Corps de police (+82.95 ept) résulte des critères nécessaires pour obtenir l'accréditation définitive par la Police Cantonale dans le cadre de la Police coordonnée.

Accréditation définitive délivrée par Mme Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat, au Corps de police de Lausanne, le 5 décembre 2016.

Récapitulation de l'évolution des effectifs de la direction depuis le 1^{er} janvier 2010 :

Au :	1 ^{er} janvier 2010	= +/-	0.00	703.74
	1 ^{er} janvier 2011	= +	45.76	749.50
	1 ^{er} janvier 2012	= +	1.42	750.92
	1 ^{er} janvier 2013	= +	25.80	776.72
	1 ^{er} janvier 2014	= +	5.57	782.29
	1 ^{er} janvier 2015	= +	18.40	800.69
	1 ^{er} janvier 2016	= +	17.00	817.69

Chiffres figurant dans les rapports de gestion.

Remarques :

Corps de Police :

Augmentation des ept alloués au 1^{er} janvier 2016 résultant des effectifs supplémentaires de policiers selon la Convention entre l'Etat et les Communes (Corps de police accréditées).

Logement et gérances :

La diminution des ept (Concierges) résulte de la vente à l'Etat de Vaud des immeubles Riponne 10 et Ansermet 2.

TABLEAU DE L'EVOLUTION DES APPRENTIS DE LA DIRECTION

APPRENTIS AU 1 ^{er} JANVIER		ept 2011	ept 2012	ept 2013	ept 2014	ept 2015	ept 2016
3000	Secrétariat général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3101	Corps de police	4.00	7.00	6.00	7.00	4.00	6.00
3306	Logement et gérances	4.00	5.00	5.00	6.00	7.00	6.00
3700	Bibliothèques et archives de la Ville	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00
TOTAL DES APPRENTIS AU 01.01		10.00	14.00	13.00	15.00	13.00	14.00

Récapitulation de l'évolution des effectifs des apprentis de la direction depuis le 1^{er} janvier 2009 :

En :	2009	= +/-	0.00	8.00
	2010	= +	1.00	9.00
	2011	= +	1.00	10.00
	2012	= +	4.00	14.00
	2013	= -	1.00	13.00
	2014	= +	2.00	15.00
	2015	= -	2.00	13.00
	2016	= +	1.00	14.00

3000 Secrétariat général

	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart	Comptes 2015
Charges	2'499'600.00			2'059'432.63
Crédits supplémentaires				
Total des charges	2'499'600.00	2'349'947.35	-149'652.65	2'059'432.63
Revenus	213'500.00			135'652.37
Crédits supplémentaires				
Total des revenus	213'500.00	611'210.85	397'710.85	135'652.37
Excédent des charges	-2'286'100.00	-1'738'736.50	-547'363.50	-1'923'780.26

L'examen des comptes de cette division nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont en **diminution** de CHF **149'652.65** par rapport au budget 2016 et en **augmentation** de CHF **290'514.72** par rapport aux comptes 2015.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en **augmentation** de CHF **397'710.85** par rapport au budget 2016, et en **augmentation** de CHF **475'558.48** par rapport aux comptes 2015.

L'examen des comptes, rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure 2015, n'appelle pas de remarques particulières des membres de la sous-commission des finances LSP.

3101 Corps de police

	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart	Comptes 2015
Charges	102'986'900.00			100'070'449.78
Crédits supplémentaires	-52'000.00			
Total des charges	102'934'900.00	99'981'955.65	-2'952'944.35	100'070'449.78
Revenus	45'267'000.00			
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	45'267'000.00	37'353'993.22	-7'913'006.78	40'810'261.78
Excédent de charges	-57'667'900.00	-62'627'962.43	4'960'062.43	-59'260'188.00

Les crédits supplémentaires de la rubrique 3101 s'élèvent, selon les comptes à CHF 183'000.- avec des compensations à la hauteur de CHF 188'000.- + CHF 47'000.- (dépenses compensées) soit un solde CHF 52'000.- dans la rubrique des charges du tableau ci-dessus.

Détail des rubriques de fonctionnement touchées :

Rubrique	Montant	Concerne
3101.301	0.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une
3101.303	0.00	Indexation de 0.00% au 1 ^{er} janvier 2016
3101.304	0.00	
3101.319	25'300.00	I/16, Accueil d'un policier roumain au sein du Corps de Police
3101.301	-20'300.00	I/16, Accueil d'un policier roumain au sein du Corps de Police
3101.303	-1'700.00	I/16, Accueil d'un policier roumain au sein du Corps de Police
3101.304	-3'300.00	I/16, Accueil d'un policier roumain au sein du Corps de Police
3101.311	24'400.00	I/17, Acquisition d'ordinateurs portables pour les aspirants de Police
3101.313	-24'400.00	I/17, Acquisition d'ordinateurs portables pour les aspirants de Police
3101.316	-5'000.00	I/17, Acquisition d'ordinateurs portables pour les aspirants de Police
3101.319	39'600.00	II/11, Débits dus à l'engagement de policiers formés
3101.309	-39'600.00	II/11, Débits dus à l'engagement de policiers formés
3101.319	12'500.00	II/34, Accueil d'un policier roumain au sein du Corps de Police
3101.301	-10'100.00	II/34, Accueil d'un policier roumain au sein du Corps de Police
3101.303	-800.00	II/34, Accueil d'un policier roumain au sein du Corps de Police
3101.304	-1'600.00	II/34, Accueil d'un policier roumain au sein du Corps de Police
3101.311	42'500.00	II/35, Agrandissement du poste de police d'Ouchy
3101.314	11'000.00	II/35, Agrandissement du poste de police d'Ouchy
3101.319	3'000.00	II/35, Agrandissement du poste de police d'Ouchy
3101.310	-25'000.00	II/35, Agrandissement du poste de police d'Ouchy

3101.313	-31'500.00	II/35, Agrandissement du poste de police d'Ouchy
3101.311	24'700.00	II/36, Acquisition d'éthylomètres à force probante
3101.310	-24'700.00	II/36, Acquisition d'éthylomètres à force probante
	183'000.00	
	-188'000.00	

Les crédits supplémentaires sur les autorisations d'achats, rubrique 3101.1462 s'élèvent à CHF 234'700.- avec une compensation de CHF 47'000.- (sur les rubriques 311 et 313 soit un montant de CHF 47'000.-).

Rubrique	Montant	Concerne
3101.1462	47'000.00	II/12, Acquisition d'une camionnette pour le transport de barrières
3101.313	-18'000.00	II/12, Acquisition d'une camionnette pour le transport de barrières
3101.311	-29'000.00	II/12, Acquisition d'une camionnette pour le transport de barrières
3101.1462	187'700.00	II/16, Remplacement de trois appareils de contrôle de la Vitesse
	234'700.00	
	-47'000.00	

L'examen des comptes de ce service nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont en **diminution** de CHF **2'952'944.35** par rapport au budget 2016 et en **diminution** de CHF **88'494.13** par rapport aux comptes 2015. Cette diminution de charge résulte principalement des rubriques 301, 303, 304, 309, 310, 313, 315, 318, 330, 390.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont également en **diminution** de CHF **7'913'006.78** par rapport au budget 2016, et en **diminution** de CHF **3'456'268.56** par rapport aux comptes 2015. Cette diminution de revenu résulte principalement des rubriques 434, 437, 451.

L'examen des comptes, rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure 2016, n'appelle pas de remarques particulières des membres de la sous-commission des finances LSP.

Toutefois, nous signalons qu'au sujet des rubriques 301, 303, 304 un non-utilisé par rapport au budget de CHF **1'545'493.-** résulte de postes vacants durant l'année et du décalage de 1 mois du début de l'Ecole d'aspirants à l'Académie de Savatan.

Pour la rubrique 434, une **diminution** des rentrées de CHF **5'494'861.-** résulte principalement d'une non-facturation de prestations effectuées par le corps de police et de la police judiciaire par manque d'une base légale cantonale (tractation en cours actuellement entre la Ville et l'Etat).

Pour la rubrique 437, nous constatons également une **diminution** des rentrées de CHF **2'726'470.-** par rapport au montant porté au budget. Cette diminution résulte principalement du volume des amendes qui est inférieur aux années précédentes (voir tableau ci-après).

TABLEAU COMPARATIF DES SUBVENTIONS VERSEES AVEC LES ECARTS PAR RAPPORT AU BUDGET 2015

Rubrique	Concerne	Comptes 2016	Budget 2016	Ecarts
3101.365	Activités sportives de la police	8'210.00	7'700.00	+510.00
3101.365	Société de tir du Corps de police	4'000.00	4'000.00	0.00
3101.365	Soirée police (chorale et fanfare)	18'173.95	23'000.00	-4'826.05
	Total	30'383.95	34'700.00	-4'316.05

	Comptes 2009	Budget 2009	Ecarts
Subventions totales du Service	18'760.00	17'700.00	+1'060.00
	Comptes 2010	Budget 2010	Ecarts
Subventions totales du Service	11'870.00	17'700.00	-5'830.00
	Comptes 2011	Budget 2011	Ecarts
Subventions totales du Service	12'610.00	17'700.00	-5'090.00
	Comptes 2012	Budget 2012	Ecarts
Subventions totales du Service	16'130.00	17'700.00	1'570.00

	Comptes 2013	Budget 2013	Ecarts
Subventions totales du Service	14'730.00	14'700.00	+30.00
	Comptes 2014	Budget 2014	Ecarts
Subventions totales du Service	15'030.00	14'700.00	+330.00
	Comptes 2015	Budget 2016	Ecarts
Subventions totales du Service	17'810.00	17'700.00	+110.00
	Comptes 2016	Budget 2016	Ecarts
Subventions totales du Service	30'383.95	34'700.00	-4'316.05

Remarque : la différence de CHF 4'316.05 Soirée police (chorale et fanfare) résulte d'une subvention extraordinaire de CHF 20'000.- - pour l'Union musicale de la sécurité de Lausanne (fusion de deux anciennes fanfares, soit police et pompiers) pour l'acquisition de nouveaux uniformes qui n'a pas été entièrement utilisée.

IMPUTATIONS DE SUBVENTIONS

Rubrique	Concerne	Comptes 2016	Budget 2016	Ecarts
3101.390.3	Affichages gratuits	23'000.00	23'000.00	0.00

TABLEAU COMPARATIF DES AMENDES DEPUIS 2003 – Rubrique 3101.437

Budget 2012 = CHF 21'000'000.00	Comptes 2012 = CHF 18'677'320.00	Différence : -CHF 2'322'680.00
Budget 2013 = CHF 22'450'000.00	Comptes 2013 = CHF 22'538'039.65	Différence : +CHF 88'039.65
Budget 2014 = CHF 24'620'000.00	Comptes 2014 = CHF 29'471'841.00	Différence : +CHF 4'851'841.00
Budget 2015 = CHF 27'500'000.00	Comptes 2015 = CHF 27'080'559.48	Différence : -CHF 419'440.52
Budget 2016 = CHF 27'515'000.00	Comptes 2016 = CHF 24'788'530.00	Différence : -CHF 2'726'470.00

Années	Amendes d'ordres + divers	Commission de police	Totaux	Nombre d'amendes d'ordre
2003	10'425'730.00	4'710'474.43	15'136'204.43	221'021
2004	10'519'190.36	6'900'050.00	17'419'240.36	238'101
2005	9'554'575.31	6'528'789.90	16'083'365.21	228'195
2006	9'969'600.00	5'842'363.11	15'812'323.11	239'818
2007	10'659'103.00	6'413'133.33	17'072'236.33	259'986
2008	9'701'290.00	3'520'348.95	13'221'638.95	245'430
2009	11'574'320.00	6'793'754.00	18'341'074.00	284'391
2010	11'396'570.00	7'680'781.59	19'077'351.59	272'751
2011	11'040'700.00	5'656'368.00	16'697'068.00	257'262
2012	12'486'010.00	6'191'310.00	18'677'320.00	285'260
2013	15'744'120.00	6'793'919.65	22'538'039.65	341'609
2014	20'490'940.00	8'980'901.00	29'471'841.00	406'576
2015	18'402'660.00	8'677'899.48	27'080'559.48	353'002
2016	18'284'120.00	6'504'410.00	24'788'530.00	369'442

Pour information, le nombre des amendes d'ordre délivrées par les assistants de police (ASP) pour le parking (dépassement du temps, impayés, hors-cases, etc. donc tout confondu) est d'environ CHF 550.- par jour, en sachant que le dimanche et les jours fériés sont moins sujets à ce type de verbalisation.

Remarques :

La présence de nombreux travaux sur les routes, la mobilisation du personnel pour des manifestations ou événements d'envergure ont engendré une diminution de la disponibilité du personnel de contrôle.

L'effet préventif du dispositif déployé conduit également les usagers à adopter une conduite plus respectueuse. Ces deux éléments combinés ont engendré une diminution des amendes d'ordre.

TABLEAU COMPARATIF DES 31 RADARS FIXES (boîtes à feu)

Boîtes à feu	Infractions Vitesse	Infractions Feux rouges	Nombre total des infractions
Beaulieu - France	269	1'105	1'374
Bellefontaine - Rumine	270	238	508
Bellefontaine - Georgette	34	1'376	1'410
Bergières - Grey	93	782	875
Berne - Boissonnet	3'511	1'872	5'383
Berne - Fourmi	29'469	2'078	31'574
Berne - Sortie autoroute	600	355	955
Béthusy - Levant	62	802	864
Carrefour du Galicien	243	1'076	1'319
César-Roux - Caroline	13	152	165
César-Roux - Saint-Martin	1	428	429
Chablais - descente	2'305	653	2'958
Chablais - montée	653	492	1'145
Châtelard - P+R	1'080	345	1'425
Chavannes - Bois-de-Vaux (sortie ville)	1'377	622	1'999
Chavannes - Bois-de Vaux (entrée ville)	1'436	1'420	2'856
Elysée - Ouchy	52	322	374
Gare - Georgette	75	1'001	1'076
Grey - Blécherette	1'338	133	1'471
Grey - Boisy	1'213	489	1'702
Jomini- Bergières	0	204	204
Léman - Bonne-Espérance	5'522	785	6'307
Mon-Repos - Bellefontaine	124	242	366
Montoie - école	1'980	49	2'029
Morges - Confrérie	491	1'275	1'766
Oron - Feuillère	271	812	1'083
Pont-Chauderon sud	253	884	1'137
Provence - Montoie	776	671	1'447
Rumine - Bellefontaine	183	249	432
Tivoli - Sévelin	2'655	773	3'428
Tivoli - Vigie	12	454	466
	56'351	22'139	78'500

Récapitulation des infractions aux radars fixes (boîtes à feu)

Infractions	2013	2014	2015	2016
Infractions à la vitesse	54'756	94'063	67'063	56'351
Infractions aux feux rouges	19'849	25'632	22'011	22'139
Total des infractions boîte à feu	74'605	119'695	89'074	78'500

Remarques :

En 2016, les boîtes à feu fixes suivantes ont été supprimées :

- Carrefour du Solitaire (entrée de ville)
- Carrefour du Solitaire (sortie de ville)
- Pont du Galicien.

Les boîtes à feu nouvelles sont :

- Carrefour du Galicien
- Jomini – Bergières.

On constate également que pour la célèbre boîte à feu fixe de Berne – Fourmi, les infractions constatées sont en diminution depuis 2014 de 22'509 dénonciations.

- 2014 : 51'665 + 2'418 = 54'083
- 2015 : 34'505 + 2'117 = 36'662
- 2016 : 29'469 + 2'078 = 31'574.

TABLEAU COMPARATIF DE L'EXPLOITATION DU RADAR SEMI-STATIONNAIRE

Nombres	2013	2014	2015	2016
D'amendes d'ordre (vitesse)	3'563	13'367	12'890	30'700
De contrôle	16	48	60	56

Cet équipement mobile reste en principe au maximum 1 semaine sur le lieu du contrôle. Certains lieux à Lausanne se sont relevés particulièrement propices à des vitesses élevées.

TABLEAU COMPARATIF DES CONTROLES RADARS PISTOLETS

Mise en fonction en juin 2013

Nombres	2013	2014	2015	2016
D'amendes d'ordres (vitesse)	3'568	5'182	3'782	3'568
De contrôle	159	224	197	126

TABLEAU COMPARATIF DES CONTROLES RADARS EMBARQUES (Véhicules / trépieds)

Nombres	2013	2014	2015	2016
D'amendes d'ordre (vitesse)	53'708	53'406	44'356	42'423
De contrôle	3'678	3'991	4'966	4'636

Nous constatons qu'en 2016 par rapport à 2015 une diminution du nombre des contrôles avec radar embarqué, malgré l'acquisition en 2016 d'un troisième véhicule utilisé pour la première fois en septembre.

Cette diminution du nombre de contrôles peut être attribuée à la difficulté de recruter du personnel pour cette tâche et à de nombreuses absences maladie.

POLICIERS - EVOLUTION DES EFFECTIFS POUR 2016

Mois	ept autorisés	Nombre de policiers	Taux réel
Janvier	474.05	471	458.05
Février	474.05	470	456.05
Mars	474.05	497	483.05
Avril	474.05	498	484.30
Mai	474.05	495	481.30
Juin	474.05	496	482.30
Juillet	481.05	497	483.30
Août	481.05	495	481.50
Septembre	481.05	493	478.30
Octobre	481.05	495	480.10
Novembre	481.05	495	479.90
Décembre	481.05	494	478.90

POLICIERS - EVOLUTION DES EFFECTIFS 2008 A 2017 AU 1^{er} JANVIER (ept autorisés)

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
426	419	429	432	429	437 (+ 2 policiers radars)	432 (restructuration structure adm.)	456.20	481.05	481.05

POLICIERS - MOUVEMENTS DU PERSONNEL DE 2008 A 2017

Année	Engagements		Total	Départs policiers					Total
	policiers	nouveaux agents issus de l'école		retraites	décès	AI	démissions transferts	licenciements	
2008	11	13	24	0	1	0	20	0	21
2009	4	20	24	7	0	0	14	2	23
2010	12	22	34	12	0	0	13	0	25
2011	8	12	20	9	0	0	20	0	29
2012	8	27	35	2	0	0	26.5	1	29.5
2013	11	25	36	1	0	0	22	0	23
2014	13	37	50	9	0	0	21	0	30
2015	12	30	42	6	0	0	13	3	22
2016	10	27	37	11	1	0	2	1	15
2017	13	29	42	13	2	0	7	3	25

3306 Service du logement et des gérances

	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart	Comptes 2015
Charges	72'440'900.00			
Crédits supplémentaires	695'600.00			
Total des charges	73'136'500.00	73'934'602.62	798'102.62	112'977'109.98
Revenus	88'461'000.00			
Crédits supplémentaires	734'000.00			
Total des revenus	89'195'000.00	88'599'102.59	-595'897.41	142'869'904.10
Excédent des revenus	16'058'500.00	14'664'499.97	-1'394'000.03	29'892'794.12

Les crédits supplémentaires de la rubrique 3306 s'élèvent à CHF 695'600.- compensés par une recette de CHF 734'000.-.

Rubrique	Montant	Concerne
3306.301	0.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une
3306.303	0.00	Indexation de 0.00 % au 1 ^{er} janvier 2016
3306.304	0.00	
3306.390	-46'500.00	I/04, PC Familles – Augmentation du plan des postes de 5 ept
3306.314	175'000.00	I/15, Halte-garderie La Rataboum – remplacement des conteneurs
3306.439	-175'000.00	I/15, Halte-garderie La Rataboum – remplacement des conteneurs
3306.311	8'100.00	II/42, Secrétariat Municipal – achats de mobilier
3306.318	42'000.00	II/51, Honoraires de gestion, Supplément de loyer subventionnés
3306.439	-42'000.00	II/51, Honoraires de gestion, Supplément de loyer subventionnés
3306.314	387'000.00	II/52, Reconstruction grange des anciennes écuries, Chalet à Gobet
3306.436	-387'000.00	II/52, Reconstruction grange des anciennes écuries, Chalet à Gobet
3306.314	130'000.00	II/53, Remise en état du bâtiment avenue de la gare 14
3306.436	-130'000.00	II/53, Remise en état du bâtiment avenue de la gare 14
	695'600.00	
	-734'000.00	

L'examen des comptes de cette division nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont en **augmentation** de CHF **798'102.62** par rapport au budget 2016 et en **diminution** de CHF **39'042'507.36** par rapport aux comptes 2015.

Cette augmentation de charge résulte principalement des rubriques 316, 318, 330, 331, et 334.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en **diminution** de CHF **595'897.41** par rapport au budget 2016, et en **diminution** de CHF **54'270'801.51** par rapport aux comptes 2015. Cette diminution de revenus résulte des rubriques 423 et 425.

Nous rappelons, en 2015 une plus-value, produits exceptionnels de CHF 57'157'219.- suite à la vente à l'Etat de Vaud des immeubles Ansermet 2 (Tribunal de Montbenon) pour CHF 35'000'000.- et Riponne 10 pour CHF 29'000'000.- selon le rapport-préavis N° 2015/50.

L'examen des comptes, rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2016, n'appelle pas de remarques particulières des membres de la sous-commission des finances LSP.

Toutefois, nous attirons l'attention que suite à l'adoption du préavis N° 2015/50, la vente des immeubles Ansermet 2 et place de la Riponne 10, les rubriques comptables de fonctionnement de ce service sont impactées par la mise en œuvre dudit préavis. Pour les charges, cela concerne les rubriques 301, 303, 304, 312, 313, 314, 316, 318, 319, 330, 334, 390 et pour les recettes les rubriques 423, 434, 480 et 490.

TABLEAU COMPARATIF DES SUBVENTIONS VERSEES AVEC LES ECARTS PAR RAPPORT AU BUDGET 2016

Rubrique	Concerne	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart	
	Subventions à des institutions				
3306.365	Association Eco-quartier	30'000.00	30'000.00	0.00	
3306.365	Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières	1'798'300.00	1'408'659.00	-389'641.00	a)
	Aides individuelles				
3306.366	Aides individuelles	3'800.00	3'087.00	-713.00	
	Imputations de subventions				
3306.390.3	Imputations de subventions sous forme d'exonération fiscale	1'555'000.00	1'557'950.70	2'950.70	
	Droits de superficie concédés à titre gratuit				
3306.390.3	Association des œuvres sociales de l'armée du Salut	28'600.00	28'300.00	-300.00	
3306.390.3	Cité-Derrière (Oiseaux 6)	27'800.00	27'760.00	-40.00	
3306.390.3	Cité du Grand Age, Lausanne / 2006	160'600.00	159'011.00	-1'589.00	
3306.390.3	Cité-Joie (Cassinette 17)	12'900.00	12'820.00	-80.00	
3306.390.3	Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (Eterpeys)	21'400.00	21'390.00	-10.00	
3306.390.3	Fondation Plein Soleil	109'500.00	109'450.00	-50.00	
3306.390.3	La Maison Ouvrière « B » SA	74'200.00	74'230.00	30.00	
3306.390.3	Le Logement Idéal (Ch. de l'Ancien-Stand 2-10)	35'700.00	35'710.00	10.00	
3306.390.3	Le Logement Idéal (Ch. de l'Ancien-Stand 12-18)	26'700.00	26'670.00	-30.00	
3306.390.3	Le Logement Idéal (Ch. de l'Ancien-Stand 20)	32'400.00	32'590.00	190.00	
3306.390.3	Le Logement Idéal (Av. des Boveresses)	67'000.00	66'995.00	-5.00	
3306.390.3	Le Logement Idéal (Ch. des Eterpeys 16-22 et 30-32)	33'000.00	0.00	-33'000.00	b)
3306.390.3	Le Logement Idéal (Rte des Plaines du Loup 10-24)	56'900.00	56'840.00	-60.00	
3306.390.3	L'Habitation féminine (sauges 35-37)	75'700.00	37'055.00	-38'645.00	c)
3306.390.3	Maison pour Etudiants de l'Université de Lausanne (Falaise 1 à 3 /Rhodanie 64)	109'400.00	109'030.00	-370.00	
3306.390.3	Société coopérative d'habitation Lausanne (Ch. des Eterpeys 9-19)	38'900.00	0.00	-38'900.00	d)
3306.390.3	Société immobilière Clair Logis Lausanne « B »	18'800.00	18'810.00	10.00	
	TOTAL	4'316'600.00	3'816'357.70	-500'242.30	

	Comptes 2009	Budget 2009	Ecart
Subventions totales du Service	7'459'404.55	7'433'100.00	+26'304.55
	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart
Subventions totales du Service	7'108'131.55	6'775'600.00	+332'531.55
	Comptes 2011	Budget 2011	Ecart
Subventions totales du Service	7'021'568.60	7'467'800.00	-446'231.40
	Comptes 2012	Budget 2012	Ecart
Subventions totales du Service	6'979'317.05	7'400'600.00	-421'282.95
	Comptes 2013	Budget 2013	Ecart
Subventions totales du Service	4'534'466.30	4'905'900.00	-371'433.70
	Comptes 2014	Budget 2014	Ecart
Subventions totales du Service	4'298'821.30	4'615'200.00	-316'378.70
	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart
Subventions totales du Service	4'528'900.00	3'817'555.95	-711'344.05
	Comptes 2016	Budget 2016	Ecart
Subventions totales du Service	4'316'600.00	3'816'357.70	-500'242.30

Remarques :

- a) Diminution résultant de la dégressivité ainsi que de la suppression des aides publiques appliquées conformément aux instructions de l'Etat de Vaud.
- b) Réadaptation des montants des droits de superficie négociés avec les gérances sur un temps donné.
- c) Suite à des travaux de rénovation, ceux-ci ont pris du retard et les aides furent octroyées dès l'entrée du premier locataire dans l'immeuble qui s'est fait en cours d'année plutôt qu'en début de celle-ci.
- d) Réadaptation des montants des droits de superficie négociés avec les gérances sur un temps donné.

3700 Bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne

	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart	Comptes 2015
Charges	9'791'000.00			
Crédits supplémentaires	73'200.00			
Total des charges	9'864'200.00	9'746'147.97	-118'052.03	9'577'020.00
Revenus	226'000.00			
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	226'000.00	227'419.66	1'419.66	329'275.48
Excédent de charges	9'638'200.00	9'518'728.31	-119'471.69	-9'247'744.52

Les crédits supplémentaires de la rubrique 3700 s'élèvent à CHF 73'200.- sans compensation.

Rubrique	Montant	Concerne
3700.301	0.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une
3700.303	0.00	Indexation de 0.00 % au 1 ^{er} janvier 2016
3700.304	0.00	
3700.301	60'000.00	II/55, Remplacements absences de longue durée
3700.303	5'200.00	II/55, Remplacements absences de longue durée
3700.304	8'000.00	II/55, Remplacements absences de longue durée
	73'200.00	

L'examen des comptes de cette division nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont en **diminution** de CHF **118'052.03** par rapport au budget 2016 et en **augmentation** de CHF **169'127.97** par rapport aux comptes 2015.

Cette diminution de charge résulte principalement des rubriques 310, 313, et 316.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en **augmentation** de CHF **1'419.66** par rapport au budget 2016, et en **diminution** de CHF **101'855.82** par rapport aux comptes 2015.

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2016, n'appelle pas de remarques particulières des membres de la sous-commission des finances LSP.

TABLEAU COMPARATIF DES SUBVENTIONS VERSEES AVEC LES ECARTS PAR RAPPORT AU BUDGET 2016

Rubrique	Concerne	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart
	Subventions à des institutions			
3700.365	Association Mémoire de Lausanne	2'000.00	2'000.00	0.00
3700.365	Association vaudoise des écrivains	2'500.00	2'500.00	0.00
3700.365	Centre de traduction littéraire	30'000.00	30'000.00	0.00
3700.365	Fondation lausannoise de la BD	400'000.00	400'000.00	0.00
3700.365	Lausanne en quartiers – Guide culturels, historiques et architecturaux de Lausanne	5'000.000	5'000.00	0.00
3700.365	Revue Belles Lettres	5'000.00	5'000.00	0.00
3700.365	Subventions casuelles	160'000.00	156'800.00	-3'200.00
	Total	604'500.00	601'300.00	-3'200.00

Remarque :

Les subventions casuelles, sont attribuées, sur propositions du chef de service, par la Direction LSP, en fonction des demandes.

	Comptes 2009	Budget 2009	Ecart
Subventions totales du Service	306'500.00	310'000.00	-3'500
	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart
Subventions totales du Service	367'000.00	367'000.00	0.00
	Comptes 2011	Budget 2011	Ecart
Subventions totales du Service	414'500.00	417'000.00	-2'500.00
	Comptes 2012	Budget 2012	Ecart
Subventions totales du Service	431'500.00	435'500.00	-4'000.00
	Comptes 2013	Budget 2013	Ecart
Subventions totales du Service	433'300.00	435'500.00	2'200.00
	Comptes 2014	Budget 2014	Ecart
Subventions totales du Service	499'850.00	503'000.00	-3'150.00
	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart
Subventions totales du Service	604'500.00	602'483.72	-2'016.28
	Comptes 2016	Budget 2016	Ecart
Subventions totales du Service	604'500.00	601'300.00	-3'200.00

	Imputations de subventions – Participation aux loyers	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart	
3700.390.3	Fondation lausannoise pour le rayonnement de la BD – Cathédrale 12	21'000.00	23'025.27	2'025.27	
	Total	21'000.00	23'025.27	2'025.27	

Conclusions

Nous tenons à remercier Madame et Messieurs les chefs de service. Mesdames Andrea Faucher et Muriel Burri du SLG et Madame Nathalie Bovey cheffe comptable de la Direction Logement et Sécurité publique pour leur disponibilité et l'amabilité avec lesquelles ils nous ont fourni les renseignements et explications requises.

Les commissaires soussignés vous proposent d'accepter ces comptes 2016 de l'ancienne Direction Logement et Sécurité publique.

Les commissaires :

Jean-François Cachin, rapporteur

Anne-Françoise Decollogny

Lausanne, le 10 mai 2017

DIRECTION DES TRAVAUX

1. Introduction

La sous-commission s'est réunie les 18 et 26 avril 2017. Les visites de la sous-commission ont eu pour but l'examen des comptes 2016 de feu la Direction des travaux avec les chefs de service et leurs adjoints et M. François Gaberel, sous-chef comptable de la direction. De nombreuses questions ont été posées aux chefs de service ; toutes ont obtenu des réponses claires et précises. La sous-commission a établi que les comptes 2016 reflètent une réelle préoccupation de la bonne gestion des biens publics. Les chefs de services défendent avec conviction les montants nécessaires pour maintenir un niveau d'entretien suffisant du patrimoine communal. Nous tenons à remercier les chefs de service, leurs adjoints et le sous-chef comptable de la direction pour les renseignements qu'ils nous ont fournis et pour leur grande disponibilité.

2. Comptes 2016

2.1 Charges et revenus de la Direction

	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart	Comptes 2015
Charges	241'556'200.00			
Crédit supplémentaire	1'845'600.00			
Total des charges	243'401'800.00	240'652'161.84	2'749'638.15	236'649'726.22
Revenus	197'685'800.00			
Crédit supplémentaire	1'164'700.00			
Total des revenus	198'850'500.00	197'160'418.78	1'690'081.22	198'392'775.69
Excédents de charges	44'551'300.00	43'491'743.06	1'059'556.94	38'256'950.53

Comme le montre le tableau ci-dessus, par rapport aux prévisions du budget 2016, les charges sont inférieures de 1.13% et s'élèvent à **CHF 240'652'161.84** et les revenus inférieurs de 0.85% et s'élèvent à **CHF 197'160'418.78**. L'excédent global des charges est de **CHF 43'491'743.06** ou 2.38% inférieur au budget 2016 (CHF 44'551'300.-).

L'évolution des charges entre les comptes 2015 et les comptes 2016 est en augmentation de **CHF 4'002'435.62** en raison principalement de la rubrique 31 « Biens, services et marchandises ». Les revenus sont en diminution de **CHF 1'232'356.91** en raison principalement des rubriques 48 « Prélèvement sur les réserves » et 45 « Dédommagements de collectivités publiques ». Ces résultats représentent une augmentation totale de l'excédent de charges entre l'année 2015 et l'année 2016 de **CHF 5'234'792.53** soit +13.68% par rapport aux comptes 2015.

Durant l'année 2016, 7 demandes de crédits supplémentaires concernant le budget de fonctionnement ont été effectuées par les services de la Direction des travaux pour un montant de CHF 1'845'600.- concernant les charges et CHF 1'164'700.- pour les recettes, voir aussi préavis N^{os} 2016/34, 2016/61 (crédits supplémentaires 1^{re} et 2^e séries) et préavis N^o 2015/49 - Reprise du réseau d'eau potable de la Commune de Romanel-sur-Lausanne. La somme des demandes de crédits supplémentaires pour l'exercice 2016 se monte à CHF 680'900.- ; elle est en augmentation par rapport à 2015, année qui totalisait un montant neutre (CHF 98'600.- de charges et de recettes).

2.2 Charges et revenus de la Direction par service

En raison des nombreuses modifications structurelles effectuées dans le cadre de la réorganisation de la direction des Travaux (regroupement des activités de trois services en vue de permettre une meilleure répartition des missions et du personnel au sein des services, de dégager des synergies et une mise en commun des moyens), la comparaison avec les comptes 2015 n'est pas pertinente.

Charges

		CHARGES	Part charges 16 %	Comptes 2015	Budget 2016	Cptes 15 Cptes 16 %	Comptes 2016	Bud. 16 Cptes 16 %
4100	4100	Service de la coordination et du cadastre	3.85	n/a	9'755'900	n/a	9'268'807	-4.99
4201	4201	Service des routes et de la mobilité	24.24	n/a	60'541'300	n/a	58'328'003	-3.66
4300	4300	Service d'urbanisme	3.07	n/a	8'010'800	n/a	7'380'598	-7.87
4400	4400	Service d'architecture	2.14	n/a	5'303'400	n/a	5'147'304	-2.94
470	4700	Eau potable	30.32	n/a	67'594'200	n/a	72'974'467	7.96
470	4701	Evacuation eaux claires et usées	4.92	n/a	13'105'900	n/a	11'843'654	-9.63
470	4702	Traitement eaux usées	8.75	n/a	22'526'900	n/a	21'056'548	-6.53
480	4800	Administration du service	0.45	n/a	1'002'900	n/a	1'087'071	8.39
480	4801	Tri des déchets	0.05	n/a	202'200	n/a	127'412	-36.99
480	4802	Gestion des déchets urbains	10.82	n/a	28'111'700	n/a	26'034'358	-7.39
480	4803	Propreté du domaine public	8.92	n/a	20'975'800	n/a	21'464'063	2.33
480	4804	Incinération des déchets	2.35	n/a	5'910'100	n/a	5'645'860	-4.47
480	4805	Centre de compactage	0.12	n/a	360'700	n/a	294'017	-18.49
		DIRECTION	100.00	236'649'726	243'401'800	1.69	240'652'162	-1.13

Les charges de la Direction des travaux ont augmenté (comptes 2015 – 2016) mais sont inférieures aux prévisions du budget (-1.13%) et légèrement supérieures à la moyenne de la Ville (-1.54%, comptes 2016, budget 2016).

Revenus

		REVENUS	Part revenus 16 %	Comptes 2015	Budget 2016	Cptes 15 Cptes 16 %	Comptes 2016	Bud. 16 Cptes 16 %
4100	4100	Service de la coordination et du cadastre	5.55	n/a	10'419'300	n/a	10'942'933	5.03
4201	4201	Service des routes et de la mobilité	20.15	n/a	40'554'900	n/a	39'726'901	-2.04
4300	4300	Service d'urbanisme	0.68	n/a	1'725'200	n/a	1'349'517	-21.78
4400	4400	Service d'architecture	0.06	n/a	76'100	n/a	126'592	66.35
470	4700	Eau potable	37.09	n/a	68'438'300	n/a	73'124'149	6.85
470	4701	Evacuation eaux claires et usées	6.01	n/a	13'105'900	n/a	11'843'654	-9.63
470	4702	Traitement eaux usées	10.68	n/a	22'526'900	n/a	21'056'548	-6.53
480	4800	Administration du service	0.04	n/a	114'000	n/a	69'228	-39.27
480	4801	Tri des déchets	-0.05	n/a	2'000	n/a	-102'482	n/a
480	4802	Gestion des déchets urbains	13.20	n/a	28'111'700	n/a	26'034'358	-7.39
480	4803	Propreté du domaine public	3.58	n/a	7'505'400	n/a	7'049'144	-6.08
480	4804	Incinération des déchets	2.86	n/a	5'910'100	n/a	5'645'860	-4.47
480	4805	Centre de compactage	0.15	n/a	360'700	n/a	294'017	-18.49
		DIRECTION	100.00	198'392'776	198'850'500	-0.62	197'160'419	-0.85

Les revenus sont légèrement inférieurs au budget (-0.85%), inférieurs également à ceux des comptes 2015 (-0.62%) et supérieurs à la moyenne de la Ville (-1.48%, comptes 2016, budget 2016).

2.3 Charges et revenus de la Direction par nature

Charges par nature

	CHARGES	Part charges 16 %	Comptes 2015	Budget 2016	Cptes 15 Cptes 16 %	Comptes 2016	Bud. 16 Cptes 16 %
30	Charges de personnel	41.58	98'936'234	105'465'200	1.14	100'066'896	-5.12
31	Biens, services et marchandises	27.50	56'665'403	72'376'700	16.79	66'180'855	-8.56
32	Intérêts passifs						
33	Amortissements	13.72	38'915'774	32'681'400	-15.16	33'015'215	1.02
35	Dédom. à des collect. publiques	0.04	140'617	145'000	-38.37	86'661	-40.23
36	Subventions accordées	0.34	1'102'382	920'000	-26.35	811'884	-11.75
38	Attribution aux réserves	7.44	17'796'413	8'761'100	0.55	17'894'867	104.25
39	Imputations internes	9.39	23'092'903	23'052'400	-2.15	22'595'784	-1.98
	DIRECTION	100.00	236'649'726	243'401'800	1.69	240'652'162	-1.13

Au niveau des rubriques de charges de la Direction des travaux, seules les rubriques « Amortissements » (33) et « Attributions aux réserves » (38) sont supérieures au budget.

La rubrique concernant les charges de personnel (rubrique 30) est en baisse par rapport au budget en raison, comme les années précédentes, de la vacance de certains postes due aux difficultés rencontrées pour trouver des candidats répondant à la spécificité des missions techniques. Il nous a été garanti que cette baisse des charges de personnel n'est pas due à des mesures d'économie. Celles des biens, services et marchandises (rubrique 31) diminuent de 8.56% en raison principalement des économies réalisées sur la facturation des prestations effectuées par Epura S.A. basée sur le résultat, sur un nombre et une importance de fuites relativement faibles, sur une consommation en énergie de pompage inférieure au budget due aux besoins en eau inférieurs de 2.3 millions de m³ par rapport à l'année 2015 suite à l'année pluvieuse (Service de l'eau) et sur les dépenses moins importantes que budgétées de l'affichage (culturel, sportif, politique et autres) (Service des routes et de la mobilité). Les amortissements en lien avec les crédits d'investissements (rubrique 33) sont en légère augmentation (+1.02%). La diminution des dédommagements à des collectivités publiques (-40.23%) (rubrique 35) et des subventions accordées (-11.75%) (rubrique 36) ne concernent respectivement que 0.04% et 0.34% du total. Les attributions aux réserves (rubrique 38) sont supérieures au budget. Les imputations internes (rubrique 39) sont en légère diminution de 1.98%.

Revenus par nature

	REVENUS	Part revenus 16 %	Comptes 2015	Budget 2016	Cptes 15 Cptes 16 %	Comptes 2016	Bud. 16 Cptes 16 %
40	Impôts						
41	Patentes, concessions	0.60	1'377'187	1'634'500	-14.43	1'178'507	-27.90
42	Revenus des biens	13.36	25'533'756	26'573'700	3.18	26'346'144	-0.86
43	Taxes, ventes, et prest. facturées	65.21	124'714'848	123'481'300	3.09	128'569'741	4.12
44	Part à recettes sans affectation						
45	Dédom. de collectiv. publiques	11.78	24'700'879	25'256'300	-5.97	23'226'685	-8.04
46	Subventions acquises	0.03	303'783	340'000	-82.53	53'067	-84.39
48	Prélèvements sur les réserves	4.70	12'838'296	12'669'300	-27.78	9'271'823	-26.82
49	Imputations internes	4.32	8'924'027	8'895'400	-4.59	8'514'452	-4.28
	DIRECTION	100.00	198'392'776	198'850'500	-0.62	197'160'419	-0.85

La rubrique patentes, concessions (rubrique 41) affiche un résultat inférieur au budget (-27.90%) dû principalement à la surestimation des recettes liées à la taxe d'équipements communautaires (Service d'urbanisme). Les revenus de biens (rubrique 42) ne diminuent que très légèrement par rapport au budget (-0.86%). Les taxes, ventes et prestations facturées (rubrique 43) augmentent (+4.12%) principalement en raison des recettes liées au stationnement et à l'occupation du domaine public (Service des routes et de la mobilité). Les dédommagements de collectivités publiques (rubrique 45) sont en diminution de 8.04% suite au versement de subsides dans le cadre de la péréquation cantonale, chapitre « route », moins important que les recettes projetées (Service des routes et de la mobilité, Service de la propreté urbaine) et

à la participation inférieure des communes aux frais de fonctionnement de la STEP dû à un excédent de charges plus favorable que budgété (Service de l'eau). La rubrique subventions acquises (rubrique 46) diminue nettement (-84.39%) car il n'y a pas eu de facturation liée à la participation du Canton aux coûts d'entretien des routes cantonales en traversée de localité en relation avec les charges comptabilisées sur le budget de fonctionnement du service (Service des routes et de la mobilité) ; toutefois, cette rubrique ne représente que 0.03% du total des revenus. Les prélèvements sur les réserves (rubrique 48) sont en diminution (-26.82%) principalement dû au fait que, contrairement aux prévisions, il n'y a pas eu de prélèvement sur les réserves du fonds de gestion des déchets (cf. rubrique 38). La rubrique 49, imputations internes, diminue de 4.28%.

Effectifs ept de la Direction et apprenti-e-s

Les effectifs « comptes 2015 » correspondent aux effectifs avant la réorganisation de la Direction des travaux.

Les effectifs « budget 2016 » correspondent aux effectifs budgétés après la réorganisation de la Direction des travaux.

Les effectifs « comptes 2016 » et « nombre apprentis » correspondent aux effectifs après la réorganisation des directions.

En raison des éléments expliqués ci-dessus, le tableau est présenté à titre informatif.

Imputation	Effectif en ept Comptes 2015 (31.12.2015)	Effectif en ept		Evolution en ept Comptes 15/16	Evolution en ept Budget 16/Comptes 16	Ecart % évolution comptes 15 / comptes 16	Ecart % évolution comptes 16 / budget 16	Nbre apprentis
		Budget 2016	Comptes 2016 (31.12.2016)					
SCC - 4100.301	58.70	59.30	54.60	-4.10	-4.70	-6.98	-7.93	2
RM - 4201.301	343.80	203.10	201.50	-142.30	-1.60	-41.39	-0.79	11
URB - 4300.301	38.90	39.70	40.20	1.30	0.50	3.34	1.26	0
ARCH - 4400.301	30.50	30.50	30.50	0.00	0.00	0.00	0.00	1
EAU - 4700.301 à 4702.301	132.50	193.90	193.40	60.90	-0.50	45.96	-0.26	3
PUR - 4800.301 à 4805.301	242.90	328.20	327.80	84.90	-0.40	34.95	-0.12	1
Total	847.30	854.70	848.00	0.70	-6.70	0.08	-0.78	18

Chiffres extraits du rapport de gestion 2016

3. Commentaires par service

Des explications complémentaires ne sont données que si celles fournies par la brochure des comptes n'ont pas paru suffisamment claires.

4100 Service de la coordination et du cadastre (54.60 ept au 31 décembre 2016 et 2 apprenti-e-s)

4100.305 L'unité STEPact est formée de 6 collaborateurs qui auparavant émargeaient, ainsi que leurs salaires et charges, au Service d'assainissement.

4100.309 Baisse liée au fait que certains cours « métiers » n'ont pas lieu chaque année ou sont annulés faute de participants. Cette baisse ne traduit pas une volonté d'économie sur les frais de formation. Par ailleurs, certaines formations liées à des projets sont financées par des crédits d'investissement.

4100.318 Baisse importante par rapport au budget liée à l'acquisition d'un drone permettant d'éviter le recours à des vols photogrammétriques coûteux.

4100.331 Ces amortissements sont liés au projet Métamorphose et sont calculés par le Service des finances.

4201 **Service des routes et de la mobilité** (201.50 ept au 31 décembre 2016 et 11 apprenti-e-s)

Une demande de crédit supplémentaire pour un montant de CHF 30'000.- avec compensation de recettes équivalente (CHF 30'000.-) (préavis N° 2016/61).

4201.310 L'augmentation des coûts d'impression des cartes à gratter et des macarons est due à une augmentation de la vente de ceux-ci (417).

4201.309 Baisse liée au recours d'une autre agence d'affichage contre la nouvelle convention avec la SGA. La suspension de l'entrée en vigueur de cette convention conduit à un manque à gagner de CHF 1.7 million pour la Ville.

4300 **Service d'urbanisme** (40.20 ept au 31 décembre 2016 et 0 apprenti-e)

Une demande de crédit supplémentaire pour un montant de CHF 750'000.- sans compensation (préavis N° 2016/61).

4300.330 Correspond au crédit supplémentaire évoqué ci-dessus. Crédit supplémentaire portant sur l'indemnité de CHF 750'000.- versée à l'entreprise Losinger suite à l'abandon du projet Taoua.

4400 **Service d'architecture** (30.50 EPT au 31 décembre 2016 et 1 apprenti-e)

Rien de particulier à signaler.

470 **Service de l'eau** (193.40 ept au 31 décembre 2016 et 3 apprenti-e-s)

Trois demandes de crédits supplémentaires pour un montant de CHF 649'000.- avec compensation de recettes (CHF 649'000.-) (préavis N°s 2016/34 et 2016/61), une demande de crédit spécial de fonctionnement de CHF 416'600.- compensée par des recettes de CHF 485'700.- (préavis N° 2015/49).

4700 **Eau potable**

4700.301 à 305 Tous les crédits supplémentaires en lien avec les traitements sont la résultante de la reprise du réseau de Romanel-sur-Lausanne (préavis N° 2015/49).

4700.311 Le prix d'achat des compteurs a baissé en raison de la collaboration par les biais d'un marché public commun avec le Service intercommunal de gestion de Genève.

4700.380 Cette ligne fait l'objet d'une révision de l'attribution au fond de réserve (obligatoire selon la loi car le service doit avoir des revenus et des charges équilibrés). En cas de « bonne année », l'attribution aux réserves est plus importante.

4701 **Evacuation eaux claires et usées**

Rien de particulier à signaler.

4702 **Traitement eaux usées**

4702.318 Les prestations d'Epura ont été plus faibles que prévues.

480 **Service de la propreté urbaine** (327.80 ept au 31 décembre 2016 et 1 apprenti-e)

Une demande de crédit supplémentaire pour un montant de CHF 12'600.- avec compensation de charges équivalente (CHF 12'600.-) (préavis N° 2016/61).

Ce service étant nouveau, il est difficile de faire des comparaisons historiques.

4800 **Administration du service**

4800.313 Léger dépassement dû à l'achat du nouvel équipement et des vestes avec sigle « PUR » non prévu dans budget.

4801 **Tri des déchets**

Rien de particulier à signaler.

4802 **Gestion des déchets urbains**

Rien de particulier à signaler.

4803 **Propreté du domaine public**

Rien de particulier à signaler.

4804 **Incinération des déchets**

Rien de particulier à signaler.

4805 **Centre de compactage**

Rien de particulier à signaler.

4. **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la sous-commission vous recommande d'accepter les comptes 2016 de la Direction des travaux.

Les commissaires :

Alain Hubler, rapporteur

Henri Ricart

Lausanne, le 7 mai 2017

DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE LA COHESION SOCIALE

La sous-commission a siégé le 18 avril 2017 et le 28 avril 2017, en présence de M. Claude Demierre, chef comptable de la Direction EJCS. Elle a rencontré les chef-fe-s de services :

Mesdames et Messieurs

Michel Cambrosio Redmer, Service du travail ;

Philippe Martinet, Service des écoles primaires et secondaires ;

Jean-Claude Seiler, Service d'accueil de jour de l'enfance ;

Béatrice Delanoy Ortega, Service de santé et de prévention ;

Raphaël Gerber, Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire ;

Estelle Papaux, Service de la jeunesse et des loisirs ;

Judith Bovay, Service Social Lausanne.

La sous-commission remercie les représentants-e-s de l'administration pour leur disponibilité, leurs explications et leur relecture de ce rapport. La sous-commission a rencontré le directeur, M. David Payot, en date du 5 mai 2017, et le remercie également pour ses explications et commentaire.

1. Charges et revenus par nature

	CHARGES	part des charges %	Comptes 2016	Budget 2016	ec./bud %	Comptes 2015	ec./2015 %
30	Personnel	51.30	141'544'748.17	146'030'700	-3.07	137'999'439.31	2.57
31	Biens, services, marchandises	24.88	68'650'662.36	70'873'700	-3.14	67'562'936.51	1.61
32	Intérêts passifs						
33	Amortissements	5.94	16'393'479.57	13'458'900	21.80	13'557'251.80	20.92
35	Dédom. à collectivités publiques	0.39	1'075'919.85	1'226'000	-12.24	1'060'673.45	1.44
36	Subventions accordées	8.75	24'134'107.64	24'594'600	-1.87	23'645'090.36	2.07
38	Attribution aux réserves	0.18	489'976.95	0		470'571.79	4.12
39	Imputations internes	8.56	23'610'058.56	23'811'700	-0.85	23'334'853.31	1.18
	DIRECTION	100	275'898'953.10	279'995'600	-1.46	267'630'816.53	3.09

	REVENUS	part des revenus %	Comptes 2016	Budget 2016	ec./bud %	Comptes 2015	ec./2015 %
40	Impôts						
42	Revenus des biens	1.18	1'335'199.55	1'450'500	-7.95	1'091'590.07	22.32
43	Taxes, ventes, prestat. fact.	27.90	31'578'735.77	30'523'700	3.46	30'250'100.27	4.39
44	Part à recettes sans affectation		0.00	0			
45	Dédom. de collect. publiques	63.27	71'611'002.33	74'708'500	-4.15	71'698'470.32	-0.12
46	Subventions acquises	0.84	946'334.00	943'000	0.35	946'351.50	0.00
48	Prélèvements sur les réserves	2.09	2'359'944.13	50'000	4619.89	426'048.10	453.91
49	Imputations internes	4.73	5'350'907.35	5'306'600	0.83	5'061'232.34	5.72
	DIRECTION	100.00	113'182'123.13	112'982'300	0.18	109'473'792.60	3.39

La direction EJCS boucle ses comptes 2016 avec un excédent de charges de CHF 162'716'830.-, inférieur de CHF 4'296'470.- au budget 2016. L'explication s'en trouve essentiellement dans des charges inférieures aux prévisions (différence : CHF 4'096'647.-).

Les services qui contribuent le plus aux charges sont : le Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) pour 34%, les écoles primaires et secondaires (SEPS) pour 21% et le Service social de Lausanne (SSL) pour 20%, les autres services contribuent chacun entre 5-10% des charges.

Les charges de personnel sont inférieures au budget de près de CHF 4.5 millions mais en augmentation de CHF 3.5 millions par rapport aux comptes 2015 – les ept effectifs passent de 1'167.45 en début d'année à 1'181.69 en fin d'année, soit plus 14.24 ept (alors que les ept budgétés étaient de respectivement 1'259.78 et 1'270.80).

L'augmentation des charges salariales par rapport à l'année passée est expliquée en grande partie par le SAJE : (CHF 2.5 millions) : augmentation de la capacité des APEMS ; augmentation de la capacité d'accueil des CVE Grangette et Prélaz ainsi que l'impact d'une année entière des CVE de la Sallaz et des Diablerets. Le million restant est expliqué par le SSL, avec la création de 5.4 ept avec le lancement de deux projets.

La rubrique « Biens, services, marchandises » s'avère également de CHF 2.2 millions inférieure au budget, en raison d'une somme d'économies, et CHF 1.1 million supérieure à l'an passé.

Les amortissements sont supérieurs et au budget et à l'an passé de près de CHF 3 millions, venant essentiellement du SEPS (CHF 2.7 millions). Plusieurs bâtiments scolaires qui sont antérieurs aux années 70 ont des besoins de travaux, certains relativement urgents. Les CHF 2.7 millions supplémentaires de cette année correspondent à l'utilisation du crédit d'assainissement selon les préavis N° 2015/45 et N° 2015/24. A noter qu'il n'y a pas d'impact sur le compte de pertes et profits, au net, étant donné que les dépenses sont compensées par l'utilisation du fonds de rénovation.

Parmi les revenus, les dédommagements de collectivités publiques (essentiellement la participation du Canton aux charges), sont inférieurs au budget de plus de CHF 3 millions en lien, notamment, avec le nombre de bénéficiaires moins élevé qu'attendu.

Les revenus des taxes, ventes et prestations facturées ont augmenté, elles de CHF 1 million par rapport à l'an passé et au budget et la direction a eu recours à un prélèvement sur les réserves de l'ordre de CHF 2.3 millions supérieurs au budget.

A noter qu'il n'y a aucun revenu d'impôt communal qui est reflété dans les revenus d'impôts mais les impôts communaux sont affectés à certains des services comme le SAJE par exemple, le fonctionnement de la direction dépend en grande majorité des subventions accordées par le Canton.

2. Charges et revenus par services

		CHARGES	part des charges %	Comptes 2016	Budget 2016	ec./bud. %	Comptes 2015	ec./2015 %
511	5110	SSL - Administration du service	0.44	1'206'689.14	1'445'700	-16.53	1'506'711.15	-19.91
511	5111	SSL - Unités de support	0.55	1'523'068.82	1'651'900	-7.80	1'492'607.23	2.04
511	5112	SSL - Unités de prestations	14.21	39'196'010.62	41'039'800	-4.49	38'057'590.14	2.99
511	5113	SSL - Subventions et aides indiv.	4.33	11'940'301.54	12'273'300	-2.71	11'433'797.16	4.43
521	5210	ST - Administration du service	0.84	2'324'209.39	2'392'800	-2.87	2'273'338.47	2.24
521	5211	ST - Office du travail	0.39	1'080'899.79	1'158'000	-6.66	1'111'004.75	-2.71
521	5212	ST - Office régional de placement	4.29	11'849'147.21	12'292'200	-3.60	12'080'323.40	-1.91
521	5213	ST - Unité spécialisée ORP - CSR	0.62	1'713'058.22	1'843'700	-7.09	1'263'177.27	35.62
521	5214	ST - Emplois temp. subventionnés	2.87	7'918'782.88	8'247'000	-3.98	7'904'035.03	0.19
541	5410	Psychologie, psychomot. & logop.	2.50	6'898'505.03	6'996'700	-1.40	6'945'928.35	-0.68
542	5420	Office de santé	1.46	4'023'695.69	4'642'700	-13.33	3'983'444.22	1.01
542	5421	Office dentaire	1.22	3'368'810.46	3'843'100	-12.34	3'384'418.00	-0.46
561	5610	Administration du service et fondations privées	7.03	19'393'022.16	19'837'100	-2.24	19'692'261.41	-1.52
561	5612	Accueil vacances	1.74	4'787'483.93	4'903'600	-2.37	4'633'611.72	3.32
561	5613	Institutions d'éducation	1.30	3'594'895.10	4'137'900	-13.12	3'692'012.73	-2.63
561	5614	Cultes et temples	1.45	3'996'092.99	4'051'500	-1.37	3'787'350.07	5.51
580	5800	Ecoles primaires et secondaires	21.10	58'221'732.39	56'575'600	2.91	56'199'861.17	3.60
590	5900	Centres de vie enfantine communaux	22.14	61'070'613.43	60'764'900	0.50	57'046'287.38	7.05
590	5901	Institutions subventionnées	11.52	31'791'934.31	31'898'100	-0.33	31'143'056.88	2.42
		DIRECTION	100.00	275'898'953.10	279'995'600	-1.46	267'630'816.53	3.09

		REVENUS	part des revenus %	Comptes 2016	Budget 2016	ec./bud. %	Comptes 2015	ec./2015 %
511	5110	SSL - Administration du service	0.26	294'523.43	293'300	0.42	306'558.84	-3.93
511	5111	SSL - Unités de support	0.82	933'745.42	921'000	1.38	922'837.85	1.18
511	5112	SSL - Unités de prestations	30.31	34'301'940.73	35'610'700	-3.68	34'068'447.85	0.69
511	5113	SSL - Subventions et aides indiv.	0.98	1'114'704.62	1'073'000	3.89	1'012'143.47	10.13
521	5210	ST - Administration du service	0.45	509'597.92	510'400	-0.16	496'428.86	2.65
521	5211	ST - Office du travail	0.19	213'168.71	175'000	21.81	202'830.59	5.10
521	5212	ST - Office régional de placement	10.42	11'790'084.43	12'224'100	-3.55	12'013'424.36	-1.86
521	5213	ST - Unité spécialisée ORP - CSR	1.51	1'713'058.22	1'843'700	-7.09	1'263'177.27	35.62
521	5214	ST - Emplois temp. subventionnés	6.30	7'132'887.85	7'462'600	-4.42	7'073'528.53	0.84
541	5410	Psychologie, psychomot. & logop.	5.57	6'303'574.78	6'403'000	-1.55	6'350'313.01	-0.74
542	5420	Office de santé	3.03	3'434'628.67	3'541'200	-3.01	3'554'005.86	-3.36
542	5421	Office dentaire	2.14	2'426'600.10	2'759'400	-12.06	2'523'445.52	-3.84
561	5610	Administration du service et fondations privées subventionnées	0.92	1'039'075.04	989'700	4.99	1'022'393.21	1.63
561	5612	Accueil vacances	0.82	923'310.62	917'100	0.68	840'072.02	9.91
561	5613	Institutions d'éducation	2.82	3'186'395.10	3'729'500	-14.56	3'283'513.02	-2.96
561	5614	Cultes et temples	0.21	237'045.05	226'600	4.61	223'901.63	5.87
580	5800	Ecoles primaires et secondaires	9.77	11'063'219.05	8'530'800	29.69	9'437'470.52	17.23
590	5900	Centres de vie enfantine communaux	21.47	24'303'247.65	24'383'400	-0.33	22'260'203.43	9.18
590	5901	Institutions subventionnées	2.00	2'261'315.74	1'387'800	62.94	2'619'096.76	-13.66
		DIRECTION	100.00	113'182'123.13	112'982'300	0.18	109'473'792.60	3.39

511 **Service social Lausanne**

5110 Administration du service

Le budget du SSL dépend du Canton et de la Ville. Il est dépendant du nombre de dossiers et des situations que doit couvrir la partie CSR du service. Il est construit sur des projections élaborées, d'entente avec l'Etat (Service de prévoyance et d'aides sociales SPAS). Le personnel dédié au CSR fait partie intégrante du personnel de la Ville.

La variation du nombre de dossiers ouverts entraîne une variation équivalente des subventions cantonales, la subvention est versée sur la base de la moyenne de dossiers payés du trimestre précédent

Les postes de travail sont adaptés au nombre de dossiers ouverts, certains sont laissés vacants ou occupés par des auxiliaires. En 2016, nous voyons une diminution de CHF 161k par rapport au budget due à la vacance d'un poste non remplacé et à CHF 218k par rapport à l'an passé.

Les comptes sont conformes aux prévisions et ne présentent pas d'autres écarts que ceux dus à un nombre de bénéficiaires de prestations inférieur aux prévisions et aux vacances de postes.

5111 Unités de support

Les autres charges de personnel sont inférieures de CHF 91k par rapport au budget dû à l'annulation de plusieurs formations et une diminution de la demande.

5112 Unité de prestations

Il s'agit principalement du CSR.

5112.451 Participation du Canton aux charges

Le nombre de dossiers payés du RI est stable par rapport à l'an passé, la différence par rapport au budget est due au fait qu'il est difficile prévoir exactement le nombre de dossiers.

5112.380 Attribution aux réserves

Il y a deux fonds de réserves, un fonds de réserve général dédié à des projets spéciaux et un fonds d'égalisation des résultats. Le fonds d'égalisation des résultats est alimenté en premier jusqu'à son plafond, l'éventuel solde est attribué au fonds de réserve général. Ces fonds, ce trouvant sur les comptes de la Ville, ne peuvent être utilisés qu'avec l'accord du Canton.

5113.365 Subventions

Les subventions sont accordées sur base d'un contrat de prestations qui stipule exactement ce qui sera financé.

A noter que la baisse de CHF 324k par rapport au budget est essentiellement due au financement de certaines institutions par l'Etat de Vaud plutôt que par la Ville.

521 **Service du travail**

Dans ce service, la grande majorité des collaborateurs sont engagés en contrat de droit privé car ils sont fonction du taux de chômage et doivent donc, en cas de diminution de celui-ci pouvoir être eux-mêmes licenciés avec facilité. Le financement de ce service est assuré par le SECO qui ne finance que des employés qui sont engagés en contrat de droit privés. Les activités du service se composent d'un volet en relation à l'insertion professionnelle et d'un volet des contrôles de la sécurité et santé au travail. Le premier est subventionné par un fonds fédéral, le deuxième est financé essentiellement par la SUVA.

5210 Administration du Service

5211 Inspection du travail

Pas de variations significatives.

5212 Office Régional de Placement

A noter que tous les biens mobiliers appartiennent au SECO.

Pas de changements significatifs, les variations sont dues à la variation du taux de chômage.

5213 Unité spécialisée ORP - CSR

Nouveau projet pilote, comme mentionné dans le rapport de 2015, qui vise à réintégrer des personnes qui bénéficient du RI si le CSR estiment qu'il y aurait une possibilité de réintégration professionnelle. Cette unité est neutre au niveau financier pour la Ville étant donné que le SPAS couvre l'intégralité des charges de CHF 1.7 million.

5214 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)

5214.318 Diminution des « Autres prestations de tiers » principalement du fait d'un recours plus important aux civilistes.

5214.451 La diminution des subventions du SECO et cantonale est liée à un nombre inférieur de bénéficiaires.

541 Service de psychologie scolaire

5410 Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en Milieu Scolaire

Ce service, subventionné à 92% par l'Etat, l'entier des salaires est pris en charge par le Canton la Ville devant payer les locaux et le mobilier. a un budget et des comptes stables. Il n'a pas connu d'augmentation des effectifs depuis 2005, malgré l'augmentation des élèves. Le chef de service évoque la non prise en compte des spécificités d'une ville-centre (population avec de plus fortes difficultés socio-sanitaires) ainsi que le fait que les professions de psychologue, psychomotricien et logopédiste (trois professions de la santé selon la loi sur la santé publique) sont considérées comme du personnel administratif par le canton et ne suivent donc pas l'augmentation du nombre d'élèves.

Il y a des problèmes pour recruter les logopédistes car des logopédistes indépendantes peuvent être subventionnées au même titre que celles engagées par la Ville, sans les contraintes administratives.

Pas de commentaires particuliers sur les comptes.

542 Service de santé et de prévention

Ce service s'occupe de la santé des écoliers de 4-16 ans et également de leur santé dentaire, surtout par le biais de la prophylaxie. Il y a une infirmière pour 1'000 élèves environ et ce taux est en général insuffisant par rapport aux problématiques actuelles auxquelles elles doivent faire face. Les problèmes de recrutements sont aussi dus au fait que les salaires sont plus bas que dans d'autres établissements (comme le CHUV par exemple), même si en compensation, le nombre de semaines de vacances est plus élevé.

Malgré la prophylaxie et le suivi des dents des enfants scolarisés, il y a tout de même 1.2% de ceux-ci qui ont une bouche dite « négligée » qui préterite leur vie et santé futurs.

5420 Office de santé

Comme en 2014, le service a connu des vacances de postes et un taux de rotation important. Pour ces raisons, certains programmes de prévention ont été reportés avec comme conséquences des dépenses inférieures pour diverses rubriques et des comptes qui apparaissent en positif.

L'effectif est presque complet à ce jour ; la dotation en postes d'infirmières admise par le Canton est inchangée depuis 2006, sans adaptation à l'augmentation du nombre d'élèves scolarisés.

5420.366 Le montant inscrit à cette rubrique est peu utilisé.

5421 Office dentaire

Tous les postes des comptes sont inférieurs au budget en raison d'une diminution de l'activité due à des postes non repourvus.

5421.366 Les aides individuelles sont inférieures au budget et à l'année passée. A relever qu'il y a actuellement une liste d'attente pour les traitements en orthodontie. Le montant maximum de prise en charge pour un traitement orthodontique est de 50%, alors que pour les traitements dentaires l'aide peut atteindre le 90%.

5421.434 La diminution des prestations facturées résulte de la vacance d'un poste.

561 Service de la jeunesse et des loisirs

5610 Administration du Service et Institutions subventionnées

5610.439 Augmentation liée à la participation de la Ville au programme de prévention sur la dépendance aux écrans.

5612 Accueil vacances

Représente essentiellement les trois écoles à la montagne de la Ville. Il y a de plus en plus de demande mais des places insuffisantes et pas de projet pour étoffer l'offre.

5612.451 Participation des frais du Canton en légère augmentation par rapport aux coûts effectifs mais qui reste largement insuffisant par rapport aux frais effectifs encourus.

5613 Institutions d'éducation

Concerne le centre pour adolescents de Valmont, pour les 14-18 ans qui sont sous le coup de mesures civiles.

5613.301 Diminution des charges due à plusieurs vacances de postes.

5614 Cultes et temples

Lié à l'obligation légale des villes d'entretien des églises et des locaux de catéchisme.

Pas de commentaires particuliers sur les variations.

5800 Ecoles primaires et secondaires

Tous les enseignants des écoles sont des employés du Canton.

Comme dit en introduction, il faut prévoir d'importants travaux de rénovation pour les écoles de la Ville. L'âge moyen des bâtiments scolaires est de 45 ans. Un audit a montré qu'il faudrait CHF 140 millions pour tout rénover. Vu l'augmentation du nombre d'élèves il faut également construire des écoles.

La gestion des repas est maintenant centralisée au SAJE.

5800.300 Les Commissions d'établissements se réunissent moins : il y a un manque de motivation lié à la fin de législature Mais elles sont relancées suite aux nouvelles élections des membres en automne.

- 5800.313 Diminution des achats de nourriture en faveur des élèves fréquentant les devoirs surveillés.
- 5800.331 Voir commentaire en introduction sur les amortissements.
- 5800.427 Diminution liée au bail de l'Arzillier, les charges d'exploitations y relatives sont en effet maintenant gérées par le CHUV.
- 5800.366 Diminution des aides demandées car il y a eu une diminution du nombre de camps de ski et de voyages d'études organisés (un bon nombre ont été annulés pour des raisons de sécurité en Europe).

5900 Service d'accueil de jour de l'enfance

Comme indiqué en introduction, il y a eu un fort turnover dans ce service, de presque 15% pendant l'année.

Malgré des places de crèche qui augmentent toujours, les listes d'attentes pour les enfants ayant besoin d'une place de crèche reste importante : 1'024 à fin 2016. Le problème est surtout présent pour les petits enfants, dès la fin du congé maternité et la situation s'améliore par la suite.

Le SAJE centralise tous les repas pour tous les enfants de la ville y compris les écoliers, ce qui représente 148 lieux où les enfants peuvent manger.

- 5900.309 Pour la formation, le service a fixé un ratio par collaborateur par poste de travail dans la structure. L'entier de la somme à disposition n'est pas toujours utilisé, en raison du fait que les formations deviennent coûteuses et que les collaborateurs, si ils disposent des 10 jours par an, doivent s'acquitter du 50% des frais, ce qui est lourd et cela entraîne des renoncements.
- 5900.313 A noter que même si ce poste n'a pas une variation significative par rapport au budget, certains cuisiniers de CVE ont utilisé plus que leur budget alors que d'autres beaucoup moins (jusqu'à 17%).
- 5900.314 Les frais d'entretiens des immeubles se sont avérés moins élevés que prévu : il y a pour l'instant un gel sur les travaux.
- 5900.316 L'augmentation des frais de loyer est liée à la CVE de Montoie et aux locaux loués à Montolivet pour un APEMS et une salle de gymnastique.
- 5900.318 Le dépassement de budget pour 2016 comprend des assessment pour les directeurs de crèches, le travail temporaire et le coût du système Nanou Solutions qui a été utilisé jusqu'en juin 2016, avant que la Ville développe son propre système de remplacement, beaucoup plus économique.
- 5900.330 Les situations de contentieux sont en augmentation, comme nous avons pu le voir dans d'autres services, de plus en plus de familles ne paient pas leurs factures de camps de ski et autres services de la ville. Comparé aux CHF 15 millions facturés chaque année pour le SAJE, les pertes sur débiteurs restent cependant minimales.
- 5900.434 Les redevances des CVE se sont avérés moins élevés que prévus et sont compensées par les redevances APEMS plus élevées. Le taux de couverture des coûts des CVE (coût total, y compris les allocations des frais de fonctionnement du service) varie, selon les CVE entre 13-40%, la moyenne se situant à 27%.

5900.436 L'Enseignement et l'aide à la formation (SESAP) finance l'intégration d'enfants porteurs de handicap dans les CVE et les APEMS sous forme d'heures financées par enfant/semaine. Les montants qui seront alloués sont difficiles à prévoir. L'attribution de ces ressources ne garantit pas la présence de personnel spécialisé formé pour s'occuper d'enfants avec handicap car ils sont difficiles à engager, la situation n'est pas optimale.

3. Conclusion

Parvenue au terme de l'examen des comptes de la direction EJCS, la sous-commission vous propose de les accepter.

Les rapporteurs :

Sara Gnoni, rapportrice

Vincent Brayer

DIRECTION DES FINANCES ET DU PATRIMOINE VERT

1. Introduction

Les commissaires ont examiné les comptes de la direction les 18 et 27 avril 2017 avec Monsieur Nicolas Pailhoux, chef comptable, en présence des chefs de service suivants : M. Etienne Balestra (SPADOM), M. Jacques Vuillomenet et Mme Maria-Helena Fleury (SALV), de Mme Eva Bauer (Service de la révision), MM. Thibault Castioni (SG FIPAV) et Emmanuel Bourquin (FINANCES).

Nous tenons à remercier tous les représentants de l'administration pour leur disponibilité et leurs explications.

Bien que l'administration communale ayant réorganisé ses dicastères au début de la législature 2016/2021, les comptes de l'exercice 2016 sont présentés en respectant l'ancienne organisation de l'administration, en vigueur au début 2016.

2. Charges par services

		CHARGES	Part des charges	Comptes 2016	Budget 2016	Ecart Cptes 2016 ./ budget 2016	Comptes 2015	Ecart Comptes 2016 ./ 2015
			%	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
601	6010	SG FIPAV - Secrétariat général	7.1%	11 358 005	11 453 600	-95 595	11 237 797	120 208
660	6601	SPADOM - Parcs et domaines	30.2%	48 210 250	51 292 700	-3 149 650	50 448 468	-2 238 218
		Crédit supplémentaires			67 200			
660	6602	SPADOM - Bican		0	0		361 792	-361 792
670	6700	SALV - Achat et Logistique Ville	5.3%	8 445 662	8 837 600	-382 938	8 682 926	-237 264
		Crédit supplémentaires			-9 000			
680	6800	REV - Révision	1.3%	2 056 925	2 110 500	-53 575	1 894 754	162 171
690	6900	FIN - Service financier	56.1%	89 372 049	64 466 200	24 925 849	77 042 324	12 329 725
		Crédit supplémentaires			-20 000			
		DIRECTION	100%	159 442 891	138 160 600	21 244 091	149 668 061	9 774 830
		Crédit supplémentaires			38 200			

3. Revenus par services

		REVENUS	Part des charges	Comptes 2016	Budget 2016	Ecart Cptes 2016 ./ budget 2016	Comptes 2015	Ecart Comptes 2016 ./ 2015
			%	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
601	6010	SG FIPAV - Secrétariat général	0.0%	63 744	50 200	13 544	52 361	11 383
660	6601	SPADOM - Parcs et domaines	1.7%	11 121 526	12 005 700	-951 374	11 381 242	-259 716
		Crédit supplémentaires			67 200			
660	6602	SPADOM - Bican		0	0	0	32 136	-32 136
670	6700	SALV - Achat et Logistique Ville	1.0%	6 693 190	7 082 700	-389 510	6 795 096	-101 906
		Crédit supplémentaires						
680	6800	REV - Révision	0.2%	1 055 989	82 500	973 489	82 602	973 387
690	6900	FIN - Service financier	97.0%	620 974 367	594 470 000	22 294 267	589 715 311	31 259 056
		Crédit supplémentaires			4 210 100			
		DIRECTION	100%	639 908 816	613 691 100	21 940 416	608 058 748	31 850 068
		Crédit supplémentaires			4 277 300			

4. Excédents de charges ou de revenus par services

		RESULTAT	Part des charges	Comptes 2016	Budget 2016	Ecart Cptes 2016 ./ budget 2016	Comptes 2015	Ecart Comptes 2016 ./ 2015
			%	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
601	6010	SG FIPAV - Secrétariat général	-2.4%	11 294 261	11 403 400	-109 139	11 185 436	108 825
660	6601	SPADOM - Parcs et domaines	-7.7%	37 088 724	39 287 000	-2 198 276	39 067 226	-1 978 502
		Crédit supplémentaires						
660	6602	SPADOM - Bican		0	0		32 136	-32 136
670	6700	SALV - Achat et Logistique Ville	-0.4%	1 752 472	1 754 900	6 572	1 887 830	-135 358
		Crédit supplémentaires			-9 000			
680	6800	REV - Révision	-0.2%	1 000 936	2 028 000	-1 027 064	1 812 152	-811 216
690	6900	FIN - Service financier	#####	-531 602 318	-530 003 800	2 631 582	-512 672 987	-18 929 331
		Crédit supplémentaires			-4 230 100			
		DIRECTION	100%	-480 465 925	-479 769 600	-696 325	-458 688 207	-21 777 718

5. Commentaires par service

6010 Secrétariat général

Les charges 2016 de ce service sont inférieures de CHF 95'595.- par rapport au budget. Les recettes 2016 sont supérieures elles de CHF 13'544.-. L'excédent de produits est donc de CHF 109'139.- par rapport au budget 2016.

Cette augmentation provient principalement d'une diminution des aides individuelles de CHF 105'520.-.

Les commentaires ressortant de la brochure des comptes sont les suivants :

6010	Secrétariat général
6010.301	Afin de répondre à l'évolution constante des dossiers traités au Secrétariat général, le renouvellement du poste de secrétaire général en mars 2016 est supérieur de 0.2 ept prévu au budget. En complément, le poste d'adjointe au secrétaire général a bénéficié durant deux mois, début 2016, d'un taux supérieur de 0.2 ept à ce qui avait été budgété, pour pallier l'absence du secrétaire général

En complément à ces renseignements, nous avons examiné plus particulièrement les points suivants :

Le nouveau secrétaire général a pris ses fonctions le 1^{er} mars 2016. Il s'agit de M. Castioni qui a remplacé Mme Bourgeois. La responsable des places de jeux du SPADOM est venue rejoindre le secrétariat général le 1^{er} juillet 2016, suite à la réorganisation des directions, opérée au changement de législature.

Le nouveau responsable de la comptabilité, M. Nicolas Pailhoux, a commencé ses fonctions le 1^{er} novembre 2016.

Les commentaires ressortant de la brochure des comptes ne font pas apparaître la diminution de charges de la rubrique 366 « Aides individuelles » de CHF 105'520.-. Il s'agit de la différence entre le montant budgétisé et payé pour la subvention « 80 ». Cette subvention représente un coût très important pour la Commune. Nous nous demandons si le principe de celle-ci ne devrait pas faire l'objet d'une étude de la Municipalité au moment où des économies doivent être recherchées.

6601 Service des parcs et domaines

Les charges 2016 de ce service sont inférieures de CHF 3'149'650.- par rapport au budget. Les recettes 2016 sont inférieures elles de CHF 951'374.-. L'excédent de produits est donc de CHF 2'198'276.- par rapport au budget 2016.

Les variations principales entre le montant ressortant des comptes de l'exercice 2016, comparé au budget, sont les suivantes :

- Diminution des charges salariales (301 à 309) CHF 1'714'618.-
- Diminution des achats de marchandises (313) CHF 363'294.-
- Diminution des autres prestations de tiers (318) CHF 292'303.-

- Diminution de l'encaissement loyer et produits des vignes (433) CHF 998'750.-
- Augmentation des autres revenus (429) CHF 998'000.-
- Diminution des redevances et prestations facturées (434) CHF 767'050.-
- Augmentation des recettes diverses et taxes de décharge (439) CHF 256'814.-

Les commentaires ressortant de la brochure des comptes sont les suivants :

6601	Parcs et domaines
6601.309	Le nombre de formations certifiantes a diminué
6601.311	Le renouvellement de l'outillage a été moins important que les besoins planifiés; les machines électriques étant plus fiables et durables que les machines thermiques
6601.313	L'économie réalisée s'explique par des prix des carburants bas et par l'effet de la politique écologique appliquée (moins d'achats de plantes à l'externe et de produits phytosanitaires)
6601.316	Recours à une machine du service pour le chargement des copeaux sur des camions à destination de Tridel en lieu et place de la location d'une chargeuse à pneus
6601.317	L'économie réalisée s'explique par la diminution des kilomètres parcourus par les collaborateurs avec leur véhicule privé au profit des véhicules de service ainsi que par la résiliation de places de parcs PML (Plan mobilité lausannois)
6601.318	Un recyclage des déchets verts, in situ, contribue à la diminution des taxes de décharge. De plus, la baisse du marché des bois a conduit à une diminution des coupes sous-traitées
6601.330	Suite à la reprise de dossiers en suspens à l'unité du Contentieux, la décision a été prise de défalquer des frais concernant des déprédations effectuées en 2008
6601.390	Le recyclage des déchets verts, in situ, a permis la diminution des demandes de transports au Service des routes et de la mobilité (cf. rubrique 318)
6601.423	Pour le millésime 2015, la production est inférieure à la moyenne avec une réduction plus forte sur La Côte qu'à Lavaux. Le facteur principal est le climat de l'année et de manière moindre l'accélération des replantations
6601.424	Un grand nombre de machines (à renouveler) étaient hors service et n'avaient plus qu'une valeur marchande symbolique
6601.427	Le marché d'exploitation du bois est toujours morose (cf. rubrique 318)
6601.429	Valorisation depuis 2016 du stock de vin en vrac
6601.434	Les ventes d'abonnements d'entretien des tombes (fleurs, arrosage, main d'œuvre) continuent à la baisse. D'autre part, il n'y a pas eu de travaux effectués dans les parcelles « forêts » du Service de l'eau. De plus, un reclassement des recettes Vignobles a été effectué sur la rubrique 423 (conditionnement du vin)
6601.435	Les magasins de fleurs continuent de connaître des années difficiles ; ceux de la Ville ne font pas exception. L'usine Tridel a dû prendre en charge d'autres déchets en lieu et place des volumes de bois planifiés
6601.439	Ces recettes supplémentaires sont dues aux taxes de décharge (DMEX - décharge pour matériaux d'excavation) du Solitaire
6601.451	Les subventions cantonales pour les murs en pierre sèche ont été enregistrées sous la rubrique 460
6601.469	L'octroi de la subvention du Fonds du CO ₂ pour le biogaz des Saugealles est lié aux dépenses effectives
6601.490	Par souci d'efficacité, certains travaux planifiés pour les partenaires internes ont pris moins de temps que prévu. La météo capricieuse du début d'année qui n'a pas permis d'effectuer certains travaux ainsi que la reconstruction du nouveau bâtiment du CIO sur le terrain de Vidy ont eu un impact sur la facturation

En complément à ces renseignements, nous avons examiné plus particulièrement les points suivants :

Charges salariales (301 à 309)

Le service compte près de 300 ept. A la fin de l'année, 10 postes étaient vacants, car non repourvus durant l'année. Vu les changements organisationnels intervenus dans ce service, ces postes n'ont pas été repourvus afin d'anticiper les changements organisationnels liés à la nouvelle organisation des services de la Commune et la mise en place de la nouvelle Municipalité. Ceci a été la conséquence de cette importante économie dans les charges salariales.

Augmentation des autres revenus (429)

Pour la première fois cette année, le stock de vins en vrac de la ville a été valorisé. Cette valorisation se justifie par le fait qu'il est mis en futs durant l'année de vendange et vendu l'année suivante. Nous nous sommes assurés que la valorisation avait bien été effectuée au coût analytique de revient. Bien qu'il s'agisse d'une modification de la méthode de comptabilisation des stocks, cette opération comptable est judicieuse, car elle permet de comptabiliser le stock durant l'année où le vin est produit et ainsi contrebalancer les coûts liés à sa production.

Redevances et prestations facturées (434)

Nous relevons cette diminution qui est due à l'augmentation constante de la crémation à la place des inhumations.

6700 **Service Achat et Logistique Ville (SALV)**

Les charges 2016 de ce service sont inférieures de CHF 382'938.- par rapport au budget. Les recettes 2016 sont inférieures elles de CHF 389'510.-. L'excédent de charges est donc de CHF 6'572.- par rapport au budget 2016.

Les variations principales entre le montant ressortant des comptes de l'exercice 2016, comparé au budget, sont les suivantes :

• Diminution des achats de marchandises (313)	CHF	228'003.-
• Diminution des loyers et redevances d'utilisation (316)	CHF	58'524.-
• Diminution des autres prestations de tiers (318)	CHF	61'580.-
• Augmentation des revenus immeubles et patr. financier (423)	CHF	285'996.-
• Diminution des redevances et prestations facturées (434)	CHF	777'375.-

Les commentaires ressortant de la brochure des comptes sont les suivants :

6700	Service achat et logistique Ville (SALV)
6700.313	La baisse des prix du carburant ainsi que la baisse des coûts des fournitures pour les réparations des véhicules expliquent cette économie
6700.318	Les primes d'assurances RC des véhicules sont inférieures au budget. Les prestations de développement, maintenance et support informatique pour la version de LausaShop1 ou encore la dématérialisation des factures sont désormais terminés, les études et expertises sont en diminution également et le transfert de la maintenance évolutive informatique (sous rubrique 315) justifie cette diminution
6700.319	L'impôt préalable récupéré en trop en cours d'exercice est remboursé à l'Administration fédérale des contributions dans le cadre du calcul de la réduction de la déduction de l'impôt préalable (REDIP) annuelle est plus important qu'estimé en raison des modifications apportées pour la refacturation des coûts du SALV, générant désormais une perte plus importante pour le service qui est prise en considération dans ledit calcul de la REDIP. De plus, les revenus additionnels relatifs aux loyers facturés pour les halles de Boussens (sous rubrique 423) ont un effet dans le calcul de la REDIP
6700.330	Les pertes liées au stock sont inférieures aux prévisions budgétaires grâce à une meilleure gestion
6700.423	La facturation du loyer des halles de Boussens n'a pas été prévue au budget, car les conditions n'étaient pas connues
6700.424	Les reprises de véhicules ne sont pas budgétées ainsi que les remises en marchandise par les fournisseurs
6700.434	La refacturation des coûts du SALV, entièrement revue, permet de répartir plus équitablement les coûts entre les différents services clients du SALV tout en tenant compte désormais des charges directes, comme les surfaces louées à Malley par d'autres services (voir rubrique 427). Celle-ci est supérieure aux prévisions budgétaires. Les coûts effectifs 2016 sont inférieurs au budget. Dès lors, la refacturation aux services est également inférieure au budget
6700.436	Les dédommagements de tiers ont été supérieurs aux prévisions budgétaires
6700.439	Les escomptes obtenus des fournisseurs pour l'achat de marchandises ainsi que les recettes diverses sont plus importants que budgétés

En complément à ces renseignements, nous avons examiné plus particulièrement les points suivants :

Rubrique 313 - Marchandises

Lors de l'établissement du budget, le prix du carburant est toujours calculé au prix du marché le plus élevé. Ce prix ayant baissé durant l'année, la charge totale a diminué. Les réparations ont également été moins nombreuses.

Loyers et redevances d'exploitation (316)

Cette baisse provient de l'économie de la maintenance informatique due au changement de programme informatique pour la comptabilisation de factures fournisseurs.

Autres prestations de tiers (318)

Le montant des primes RC est inférieur au budget de CHF 45'000.-. Le montant des honoraires d'études non réalisées est de CHF 14'000.-.

Revenus des immeubles du patrimoine financier (423)

La location de la Halle de Boussens ne pouvait pas être pas prévue lors de l'établissement du budget, car elle n'était propriété de la Ville à ce moment.

Redevances et prestations facturées (434)

Des nouvelles règles de facturation aux Services industriels ont été fixées afin de permettre de refacturer le prix de l'électricité de manière la plus exacte possible.

6800 Service de la révision

Les charges 2016 de ce service sont inférieures de CHF 53'875.- par rapport au budget. Les recettes 2016 sont supérieures elles de CHF 973'489.-. L'excédent de produits est donc de CHF 1'027'064.- par rapport au budget 2016.

Cette variation est due à la comptabilisation d'une imputation interne de CHF 992'000.- représentant la facturation des prestations d'audit et des comptes communaux.

Les commentaires ressortant de la brochure des comptes sont les suivants :

6800	Service de la révision
6800.390	Le loyer est inférieur au budget suite à la concentration du service sur un niveau au lieu de deux dès le 2 ^e trimestre
6800.490	Facturation des prestations d'audit des comptes communaux au Service des finances non prévues au budget

En complément à ces renseignements, nous avons examiné plus particulièrement les points suivants :

Imputations internes (390)

Ces imputations internes sont de trois natures.

La première consiste à facturer aux services de la ville, qui facturent des prestations à des clients, principalement, les services industriels, le montant du coût des audits, ceci est tout à fait justifié par le fait que le service doit calculer son coût complet pour fixer le prix de vente des prestations.

La seconde raison et la facturation à des entités tierces subventionnées. Ceci est également justifié, le Service de la révision agissant dans ce cas comme un prestataire de service comme le ferait une fiduciaire.

La troisième consiste à imputer aux services de la Commune le coût des audits. Il s'agit dans ce cas d'un produit constaté dans les comptes du Service de la révision et d'une charge dans l'entité contrôlée. La comptabilisation de telles imputations est historique. Nous nous interrogeons sur la justification d'une telle pratique. En effet d'autres services de la Ville n'ont pas une telle pratique alors qu'ils offrent des prestations à d'autres services (par exemple le Service des finances). Il serait judicieux que la Municipalité arrête des règles dans ce domaine.

Remarque générale

Nous saluons le travail important que la Municipalité a fait, en collaboration avec la cheffe de service, afin de professionnaliser et de moderniser le service de révision et ainsi lui donner les moyens d'action nécessaires à la réalisation de son travail. Nous relevons qu'il reste à mener une réflexion sur son indépendance. En effet, le fait que Mme Bauer soit hiérarchiquement rattachée à son employeur, qui est son autorité de nomination, est contraire aux règles fixées par la branche professionnelle de l'audit.

6900 Service des finances

Les commentaires ressortant de la brochure des comptes sont les suivants :

6900	Service des finances
6900.318	Deux emprunts obligataires étaient prévus dans le budget 2016 avec un amortissement des frais (CHF 0.8 million) qui n'ont pas été réalisés. Les commissions pour ces opérations sont également économisées
6900.319	L'attribution au Fonds du 700 ^e des successions en déshérence est inférieure au budget
6900.322	Les charges d'intérêts pour l'ensemble de la Commune ont été inférieures de CHF 4.9 millions par rapport au budget 2016. Des taux d'intérêt historiquement bas, voire négatifs pour les taux à court terme et un autofinancement supérieur à ce qui était prévu, ont permis de réaliser cette économie. La rubrique présente la situation après l'imputation des intérêts aux Services industriels. Pour mémoire, le coût annuel des emprunts placés auprès de la CPCL représente un surcoût de CHF 4.5 millions compte tenu de leur taux moyen annuel de 3.7%
6900.329	Les taux d'intérêt proches de zéro n'ont généré quasiment aucun autre intérêt passif

6900.330	Création d'une provision de CHF 4.6 millions pour la couverture du déficit du CIGM/CSM (centre sportif de Malley) afin de prendre en considération l'impact lié à l'amortissement intégral des anciennes infrastructures
6900.334	Réévaluation des actions Vaud-Fribourg TV S.A. et Ecran P&P S.A.
6900.380	Création d'un Fonds de fluctuation de valeur des placements suite à la réévaluation de la participation Romande Energie Holding transférée du patrimoine administratif au patrimoine financier. Attribution d'une provision de CHF 2 millions au Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires
6900.390	La facturation des prestations d'audit des comptes communaux au Service des finances n'avait pas été prévue au budget
6900.400	La baisse de l'impôt à la source explique l'écart constaté sur cette rubrique
6900.401	La conjoncture économique et les effets du franc fort expliquent l'écart constaté sur cette rubrique
6900.404	Les droits de mutation dépendent directement des opérations immobilières réalisées sur le territoire communal. Ceux-ci se sont révélés inférieurs au budget de CHF 0.7 million
6900.405	Les recettes liées aux impôts sur les successions et donations, difficilement estimables, sont inférieures de CHF 2.3 millions
6900.406	L'impôt sur les chiens a généré des revenus légèrement inférieurs aux prévisions budgétaires
6900.421	Les intérêts moratoires sur les taxations des personnes physiques et morales, communiqués par l'ACI, ont été supérieur aux prévisions de +CHF 1.6 million
6900.422	Cette augmentation est liée à plusieurs éléments: à la plus-value réalisée sur la vente d'actions Romande Energie Commerce (+CHF 1.9 million), à la réévaluation des actions REH acquises en 2016 (CHF 2.9 millions) et au dividende supplémentaire lié à l'achat d'actions conventionnées Romande Energie Holding (+0.6 million)
6900.424	Cet écart est lié à plusieurs éléments: à la réévaluation de la participation dans Romande Energie Holding transférée du patrimoine administratif au patrimoine financier (CHF 16.3 millions), à la dissolution d'une provision pour risque sur titres (CHF 9.5 millions) et la diminution de la provision pour risque juridique de CHF 1 million. A relever aussi l'important travail entrepris pour le recouvrement de créances défalquées ainsi que la récupération des ADB qui génèrent des produits exceptionnels
6900.425	Le dividende (-CHF 1.5 million) et la rémunération des garanties financières de Gaznat (-CHF 0.6 million) ont été inférieurs au budget
6900.431	Les frais d'ordonnance pénale (-CHF 1.2 million) ainsi que les émoluments administratifs facturés dans le cadre des procédures du Contentieux (-CHF 0.3 million) sont plus faibles que prévu compte tenu essentiellement de la baisse des encaissements constatés au niveau des amendes du Corps de police
6900.439	L'augmentation est liée au remboursement par la SILL S.A. (Société Immobilière Lausannoise pour le Logement S.A.) de frais de concours, d'études et frais divers dans le cadre du préavis N° 2016/07 « Projet de construction aux Fiches Nord – Neuf bâtiments pour 185 logements » ; cette hausse est partiellement compensée par des successions en déshérence inférieures aux prévisions
6900.441	L'impôt sur les gains immobiliers a généré un revenu inférieur de CHF 1.7 million par rapport au budget

En complément à ces renseignements, nous avons examiné plus particulièrement les points suivants :

L'augmentation des charges nettes pour 2016 est de CHF 2'631'582.- par rapport au budget. Le détail de cette augmentation est le suivant :

Charges		
Diminution des charges :		
Charges salariales (301 à 309)	-140 003	
Frais généraux divers (310 à 318)	-33 065	
Autres prestations de tiers (318)	-824 181	
Impôts, taxes, frais divers (319)	-78 857	
Intérêts des dettes (322)	-3 486 494	
Autres intérêts passifs (329)	-47 592	
Participation à des charges cantonales (351)	-93 432	-4 703 624
Augmentation des charges		
Pertes, défalcatons, moins-values (330)	4 399 745	
Amortissement patrimoine administratif (331)	1 100	
Amortissement patrimoine financier (334)	198 631	
Attribution aux réserves (380)	24 031 013	
Imputations internes (390)	998 983	29 629 472
Augmentation des charges		24 925 848
Revenus		
Variation des impôts encaissés		
Revenu et fortune (400)	-2 181 867	
Bénéfice et capital (401)	-3 105 521	
Fonciers (402)	968 545	
Droits de mutation (404)	-652 788	
Succession et donations (405)	-2 241 249	
Propriété et dépense (406)	-40 510	-7 253 390
Diminution des recettes		
Revenus des prêts et participation du patrimoine administratif (425)	-2 186 762	
Émoluments administratifs (431)	-1 521 174	
Part à des recettes cantonales (441)	-1 723 092	
Imputations internes (490)	-59 956	-5 490 984
Augmentation des recettes		
Intérêts moratoires et divers (421)	1 642 198	
Revenus des capitaux du patrimoine financier (422)	5 926 290	
Plus-values, produits exceptionnels (424)	26 480 878	
Redevances et prestations facturées (434)	780 909	
Dédommagements de tiers (436)	14 774	
Autres recettes (439)	193 591	35 038 640
Augmentation des recettes		22 294 266
Augmentation des charges nettes		2 631 582

Charges salariales (301 à 309)

Ces rubriques ont enregistré, pour 2016, un montant inférieur de CHF 140'033.- par rapport au budget. Cette différence s'explique de la manière suivante :

La charge salariale du chef comptable du service a été prévue pour l'entier de l'année. Finalement son engagement a eu lieu dès le mois d'août, d'où une économie par rapport au budget.

Autres prestations de tiers (318)

Cette rubrique a enregistré, pour 2016, un montant inférieur de CHF 824'181.- par rapport au budget. Cette différence s'explique de la manière suivante :

Elle est due principalement aux frais des emprunts qui ont fortement diminué pour 2016 de CHF 828'974.-, par rapport au budget.

En lieu et place de réaliser un emprunt obligataire, le Service des finances a décidé de renouveler ses emprunts à court terme afin de bénéficier des taux particulièrement bas sur le marché des capitaux. De ce fait, les frais d'émission ont été évités.

Intérêts des dettes (322)

Cette rubrique a enregistré, pour 2016, un montant inférieur de CHF 3'486'494.- par rapport au budget. Cette différence s'explique de la manière suivante :

La gestion active de la dette a permis d'économiser près de CHF 4.9 millions d'intérêts en profitant des taux d'intérêt particulièrement bas sur le marché des capitaux.

La Caisse de Pensions du Personnel communal de Lausanne (CPCL) a placé lors de sa recapitalisation, un montant de CHF 326'000'000.- auprès de la Ville. Un premier prêt de 182 KF est au taux de 3.5% et un second de 144 KF est au taux de 4%, ce qui représente un taux de 3.7%.

Le taux moyen des emprunts de la Ville, pour l'année 2016, est de 2.5%, ce qui représente un surcoût de 1.2%, ce qui équivaut en francs à un montant de CHF 4.5 millions qui représente un montant supplémentaire de charge d'intérêt.

Nous demandons à la Municipalité d'étudier une éventuelle reprise de ces emprunts avec la CPCL qui pourrait, par exemple, acheter des immeubles locatifs avec un rendement équivalant, voir supérieur à celui servi par la ville, ce qui allégerait les comptes de la Ville d'un montant important d'intérêt.

Pertes, défalcatons, plus-values (330)

Cette rubrique a enregistré, pour 2016, un montant supérieur de CHF 4'399'745.- par rapport au budget. Cette différence s'explique de la manière suivante :

Un montant de CHF 4.6 millions a été provisionné afin de tenir compte de l'amortissement intégral des installations du CIGM (Centre sportif de Malley) à charge de Lausanne.

Le montant à charge de Lausanne, représente le 60% du montant total, le restant étant partagé par les villes de Prilly et de Renens pour 20% chacune.

Attribution aux réserves (380)

Le montant ressortant de cette rubrique, CHF 24'031'013.- n'était pas provisionné au budget 2016.

Une attribution de CHF 2 millions au fonds d'entretien durable des bâtiments scolaire a été enregistrée en 2016 d'un montant.

D'autre part, afin de tenir compte de la plus-value exceptionnelle correspondant au montant de la réévaluation de la participation de la Romande Energie Holding, lors de son passage du patrimoine administratif au patrimoine financier de CHF 16,3 millions (rubrique 434). Une provision de 25% de la valeur des titres du patrimoine financier a été enregistrée au 31.12.2016.

Impôts sur le revenu et la fortune (400)

<u>Impôts sur le revenu et la fortune (400)</u>			
	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Impôts sur le revenu	322 256 015	327 300 000	318 087 816
Impôts sur la fortune	36 770 174	33 000 000	33 996 174
Impôts perçu des étrangers	4 712 879	5 500 000	4 526 664
Impôt à la source dû par les artistes et adm.	479 065	600 000	573 802
	364 218 133	366 400 000	357 184 456
Ecart comptes 2016 - budget 2016		-2 181 867	
Ecart comptes 2016 - comptes 2015			7 033 677

Les impôts des personnes physiques augmentent de façon linéaire depuis de nombreuses années. L'écart constaté avec le budget est consécutif à la fin du rattrapage, en 2016, de l'impôt à la source par l'Etat. Ceci occasionne une baisse de l'encaissement de cet impôt.

Nous vous renvoyons au préavis municipal pour les explications données en matière de comptabilisation des acomptes.

Impôts sur le bénéfice et le capital (401)

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Impôts sur le bénéfice	95 388 881	99 000 000	91 421 548
Impôts sur le capital	7 505 598	7 000 000	5 320 897
	102 894 479	106 000 000	96 742 445
Ecart comptes 2016 - budget 2016		-3 105 521	
Ecart comptes 2016 - comptes 2015			6 152 034

Nous relevons que le montant des impôts sur les personnes morales augmente par rapport à celui de 2015.

Le canton a modifié sa pratique en matière du rythme de perception des acomptes des personnes morales. En effet les sociétés qui bouclent leurs comptes durant les 2^{es} et 3^{es} trimestres ont reçu les acomptes 2016 ainsi que ceux de 2017 en fin d'année 2016. Avant ce changement, ce traitement était uniquement appliqué aux entreprises bouclant leurs comptes durant le 1^{er} trimestre. Ceci a une influence sur les comptes de CHF 3.6 millions.

Impôts fonciers (402)

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Impôt foncier	34 774 070	34 200 000	32 342 872
Complémentaires sur les immeubles	4 994 476	4 600 000	5 027 736
	39 768 545	38 800 000	37 370 608
Ecart comptes 2016 - budget 2016		968 545	
Ecart comptes 2016 - comptes 2015			2 397 937

Droits de mutation (404)

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Droits de mutation	7 847 212	8 500 000	8 973 913
	7 847 212	8 500 000	8 973 913
Ecart comptes 2016 - budget 2016		-652 788	
Ecart comptes 2016 - comptes 2015			-1 126 700

Impôts sur les successions et les donations (405)

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Impôts sur les successions et les donations	11 758 751	14 000 000	13 168 591
	11 758 751	14 000 000	13 168 591
Ecart comptes 2016 - budget 2016		-2 241 249	
Ecart comptes 2016 - comptes 2015			-1 409 840

Impôts sur la propriété et la dépense (406)

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Impôts sur les chiens	309 490	350 000	342 730
	309 490	350 000	342 730
Ecart comptes 2016 - budget 2016		-40 510	
Ecart comptes 2016 - comptes 2015			-33 240

Plus-values, produits exceptionnels (424)

Cette rubrique a enregistré, pour 2016, un montant supérieur de CHF 26'480'878.- par rapport au budget. Cette différence s'explique principalement, de la manière suivante :

Le montant de la réévaluation de la participation de la Romande Energie Holding, lors de son passage du patrimoine administratif au patrimoine financier, a été porté dans cette rubrique pour CHF 16.3 millions. Ceci fait suite à l'approbation par le Conseil communal du préavis municipal N° 2016/52 du 01.10.2015 relatif à la vente des actions Romande Energie Commerce et de l'achat d'actions conventionnées de Romande Energie Holding.

La provision de risque sur titres a été dissoute pour CHF 9.5 millions.

6. Conclusion

En conclusion, la sous-commission vous propose d'accepter les comptes 2016 de la Direction finances et patrimoine vert.

Les commissaires :

Pierre Ethenoz, rapporteur
Gianni-John Schneider

Lausanne, le 17 mai 2017

DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS

La sous-commission a siégé le 2 mai 2017, en présence de M. Florent Pichon, chef du Service des finances, administration et développement. Elle a par ailleurs obtenu divers renseignements complémentaires par email.

1. Généralités

Le résultat 2016 des SiL se solde par un excédent de revenus de CHF 64'370'140.-, de près de 6 millions en dessus du budget (CHF 58'384'000.-), et ce malgré des revenus inférieurs à ceux prévus (différence CHF 33'492'642.-). C'est donc par une baisse des charges et l'utilisation des fonds de réserve que les SiL parviennent à atteindre l'objectif budgétaire.

	Comptes 16	Budget 16	Ecart C.16/B.16		Comptes 15	Ecart C.16/C.15	
	CHF	CHF	CHF	%	CHF	CHF	%
Charges	449'796'818	489'275'600	-39'478'782	-8.1%	486'576'266	-36'779'448	-7.6%
Revenus	514'166'958	547'659'600	-33'492'642	-6.1%	548'927'375	-34'760'417	-6.3%
Excédents	64'370'140	58'384'000	5'986'140	10.3%	62'351'109	2'019'031	3.2%

2. Examens des charges et des revenus par nature

	Comptes 16	Budget 16	Ecart C.16/B.16		Comptes 15	Ecart C.16/C.15	
	CHF	CHF	CHF	%	CHF	CHF	%
CHARGES	449'796'818	489'275'600	-39'478'782	-8.1	486'576'266	-36'779'448	-7.6
30 Charges de personnel	72'348'979	74'754'700	-2'405'721	-3.2	71'455'606	893'373	1.3
31 Biens, services et march.	240'888'447	278'340'900	-37'452'453	-13.5	285'684'887	-44'796'440	-15.7
32 Intérêts passifs	19'717'438	20'297'000	-579'562	-2.9	19'857'506	-140'068	-0.7
33 Amortissements	40'315'375	40'937'500	-622'125	-1.5	41'722'904	-1'407'529	-3.4
38 Attributions aux réserves	7'670'287	7'818'500	-148'213	-1.9	10'186'674	-2'516'387	-24.7
39 Imputations internes	68'856'292	67'127'000	1'729'292	2.6	57'668'689	11'187'603	19.4
REVENUS	514'166'958	547'659'600	-33'492'642	-6.1	548'927'375	-34'760'417	-6.3
42 Revenus des biens	7'403'517	1'925'600	5'477'917	284.5	7'642'276	-238'759	-3.1
43 Taxes, ventes et prest. fact.	416'574'815	434'127'300	-17'552'485	-4.0	459'708'018	-43'133'203	-9.4
45 Dédom. collectiv. publ.	218'667	200'000	18'667	9.3	0	218'667	-
46 Subventions acquises	112'593	0	112'593	-	70'370	42'223	60.0
48 Prélèv. sur les réserves	21'001'074	44'279'700	-23'278'626	-52.6	23'838'022	-2'836'948	-11.9
49 Imputations internes	68'856'292	67'127'000	1'729'292	2.6	57'668'689	11'187'603	19.4

On notera un important écart (plus de 23 millions en moins) entre les prélèvements budgétés sur les réserves et les prélèvements comptabilisés. Ceci s'explique entre autre par à des projets ayant pris du retard, par des rétrocessions aux clients moins importantes que prévu à cause de la baisse des prix (gaz et électricité) ainsi que diverses économies.

2.1 Charges de personnel (30)

	30 Charges de personnel	Comptes 16	Budget 16	Ecart C.16/B.16	Comptes 15	Ecart C.16/C.15
		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
700	Secrétariat Général (SGSIL)	4'963'789	4'870'000	93'789	2'189'628	2'774'161
701	Finances, administration et développement (FASIL)	6'779'854	7'172'600	-392'746	8'810'190	-2'030'336
74	Gaz et chauffage à distance (GAZ et CAD)	12'376'376	13'044'300	-667'924	12'747'067	-370'691
76	Service de l'électricité (SEL)	26'808'011	27'865'400	-1'057'389	26'823'952	-15'941
77	Service multimédia (SIMA)	11'333'842	11'589'000	-255'158	11'134'586	199'256
78	Service commercial (SILCOM)	10'087'107	10'213'400	-126'293	9'750'183	336'924
		72'348'979	74'754'700	-2'405'721	71'455'606	893'373

Structure organisationnelle	Comptes 15 ept	Budget 16 ept	Comptes 16 ept	Ecart C.16/B.16 ept
Secrétariat général	16.33	19.11	32.23	13.12
Service finances, administration et développement	58.00	61.50	48.80	-12.70
Service commercial	70.30	72.30	70.70	-1.60
Service du gaz et chauffage à distance	99.04	108.74	94.10	-14.64
Service de l'électricité	199.95	210.10	206.50	-3.60
Service du Multimédia	80.35	81.60	80.45	-1.15
Effectif total	523.97	553.35	532.78	-20.57

Les variations importantes de personnel, et de budget/comptes observés au niveau du Secrétariat général et du Service finances, administration et développement respectivement découlent essentiellement du transfert du C-For (centre de formation des apprentis) de la seconde entité à la première.

2.2 Attributions aux réserves (38)

L'état des fonds de réserve des Services industriels est au 31.12.2016 le suivant :

	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Fonds de réserve et de renouvellement :	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF
- gaz	11'843	12'473	13'137	14'433	13'291	12'213
- chauffage à distance	4'840	5'681	7'674	10'104	10'077	9'084
- production d'électricité de Lavey	30'219	29'178	28'284	30'283	27'204	23'713
- autres production d'électricité	2'167	2'167	2'167	2'165	2'164	2'162
- distribution d'électricité	4'366	4'175	3'993	3'921	3'790	3'758
- multimédia	3'560	3'460	3'360	3'260	4'549	4'262
- production de chaleur renouvelable CAD	3'966	2'134	1'452	0	0	0
- activités « Contracting »	87	91	0	0	0	0
Fonds de péréquation :						
- gaz	18'400	18'400	16'378	16'378	16'378	16'378
- chauffage à distance	7'000	10'548	10'548	11'548	11'548	10'048
- électricité	2'492	2'756	2'318	2'318	928	0
- timbre d'acheminement EL	-8'841	-1'602	5'052	4'234	6'220	9'359
- vente d'énergie électrique	1'396	682	-173	3'913	0	0
- éclairage public	2'904	1'247	-679	-1'853	-1'512	-827
- multimédia	6'558	12'217	20'217	25'848	0	0
- timbre d'acheminement gaz	-147	533	4'064	0	0	0
Total	90'810	104'140	117'792	126'552	94'637	90'150

Nous avons étudié les prélèvements dans les différents fonds de réserve et de péréquations. Il est à noter que :

- Un prélèvement de CHF 6'253'208.- au fonds de péréquation du timbre d'acheminement de l'électricité est le résultat d'une sous-couverture sur ladite année.
- Un prélèvement de CHF 887'560.- au fonds de réserve et de renouvellement du gaz est une compensation des dépenses du préavis N° 2015/51 (remplacement du réseau de distribution du gaz).
- Un prélèvement de CHF 4'059'346.- au fond de péréquation du Service multimédia a été demandé par la Municipalité pour équilibrer le résultat du service.
- Un prélèvement de CHF 2'548'000.- au fond de péréquation du chauffage à distance a été demandé par la Municipalité pour également équilibrer le résultat.

3. Résultats par service

Pour rappel, les Services industriels sont constitués d'une part de services commerciaux (Gaz et Chauffage à distance, Electrique, Multimédia et Portail Energie au sein du Secrétariat général), et d'autre part de services généraux (Secrétariat général, Service Finances, Administration et développement, Service commercial), dont les charges sont réparties entre les services commerciaux. En conséquence, les éléments qui suivent présentent les résultats des services généraux avant comptabilisation des imputations internes à la charge des services commerciaux.

Les SiL étant en plein dans un projet de réorganisation des services, dès l'année prochaine la présentation des budgets et des comptes sera fortement changée.

700 Services généraux

	Comptes 2016	Budget 2016	Ecart C.16/B.16		Comptes 2015	Ecart C.16/C.15	
	CHF	yc cr. supp. CHF	CHF	%	CHF	CHF	%
700 Secrétariat général	-6'175'084.33	-6'070'800.00	-104'284.33	-1.7	-3'057'443.89	-3'117'640.44	-102.0
701 Service finances, administration et développement	-18'172'525.86	-19'740'300.00	1'567'774.14	7.9	-22'062'615.47	3'890'089.61	17.6
780 Service commercial	-8'642'147.87	-9'008'800.00	366'652.13	4.1	-8'178'932.59	-463'215.28	-5.7
	-32'989'758.06	-34'819'900.00	1'830'141.94	5.3	-33'298'991.95	309'233.89	0.9

Après répartition des excédents de charges des Services généraux, le résultat des SiL par activité et par service se présente de la façon suivante :

ENTITES TECHNIQUES (charges des services généraux comprises)							
	Comptes 2016	Budget 2016	Ecart C.16/B.16		Comptes 2015	Ecart C.16/C.15	
	CHF	yc cr. supp. CHF	CHF	%	CHF	CHF	%
700 SG - Portail énergies	-1'121'920.31	-991'500.00	-130'420.31	-13.2	-952'871.00	-169'049.31	-17.7
700 SG - Hors exploitation	-256'748.11	-975'100.00	718'351.89	73.7	451'506.59	-708'254.70	-156.9
700 SG - Bâtiments hors exploit.	226'713.44	174'800.00	51'913.44	29.7	319'982.56	-93'269.12	-29.1
74 Service du gaz et du CAD	42'996'676.37	35'486'900.00	7'509'776.37	21.2	39'410'434.07	3'586'242.30	9.1
76 Service de l'électricité	21'982'851.32	15'974'800.00	6'008'051.32	37.6	22'873'210.29	-890'358.97	-3.9
77 Service multimédia	1'600'000.00	5'023'000.00	-3'423'000.00	-68.1	851'384.09	748'615.91	87.9
78 Service commercial	-1'057'433.03	-519'000.00	-538'433.03	-103.7	-602'538.07	-454'894.96	-75.5
Résultat global	64'370'139.68	54'173'900.00	10'196'239.68	18.8	62'351'108.53	2'019'031.15	3.2

700 Secrétariat général

	Comptes 2016	Budget 2016	Ecart C.16/B.16		Comptes 2015	Ecart C.16/C.15	
	CHF	yc cr. supp. CHF	CHF	%	CHF	CHF	%
700 Secrétariat général	-6'175'084.33	-6'070'800.00	-104'284.33	-1.7	-3'057'443.89	-3'117'640.44	-102.0
700 SG - Portail énergies	-1'121'920.31	-991'500.00	-130'420.31	-13.2	-952'871.00	-169'049.31	-17.7
700 SG - Hors exploitation	-256'748.11	-975'100.00	718'351.89	73.7	451'506.59	-708'254.70	-156.9
700 SG - Bâtiments hors exploit.	226'713.44	174'800.00	51'913.44	29.7	319'982.56	-93'269.12	-29.1

70.330 Il s'agit d'immeubles appartenant aux SiL. Les vacances sont dues à des rénovations.

70.331 Un nouveau moteur a été installé aux Saugealles. Le nouveau moteur a été amorti avec une compensation par prélèvement sur le fonds CO₂.

71 Service finances, administration et développement

	Comptes 2016	Budget 2016	Ecart C.16/B.16		Comptes 2015	Ecart C.16/C.15	
	CHF	yc cr. supp. CHF	CHF	%	CHF	CHF	%
71 Service finances, administration et développement	-18'172'525.86	-19'740'300.00	1'567'774.14	7.9	-22'062'615.47	3'890'089.61	17.6

74 Service du gaz et du chauffage à distance (GAZ et CAD)

	Comptes 2016	Budget 2016	Ecart C.16/B.16		Comptes 2015	Ecart C.16/C.15	
	CHF	yc cr. supp. CHF	CHF	%	CHF	CHF	%
74 Service du gaz et du CAD	42'996'676.37	35'486'900.00	7'509'776.37	21.2	39'410'434.07	3'586'242.30	9.1

Le résultat du Service GAZ et CAD est cette année encore bien supérieur au budget. Les raisons en sont le prix d'achat du gaz en diminution constante et pour le chauffage à distance un coût de production en baisse aussi grâce au prix du gaz bas. Ces baisses des prix d'achat du gaz ont été répercutées sur les consommateurs par deux baisses successives des tarifs du gaz.

Toutefois, tant le gaz que le chauffage à distance se sont moins vendus que prévu en volume (KWh) dû à un climat relativement clément.

Voici les prix moyens sur les approvisionnements et les écarts par rapport au budget pour le gaz. On notera à la fois la baisse des prix et la baisse quantités consommées :

	Réal 2016			Budget 2016			Ecart		
	Montants (kchf)	Quantités (MWh)	Prix moyen (ct./kWh)	Montants (kchf)	Quantités (MWh)	Prix moyen (ct./kWh)	Montants (kchf)	Quantités (MWh)	Prix moyen (ct./kWh)
Approvisionnement gaz	34'650	1'898'183	1.83	48'875	1'957'000	2.50	-14'225	-58'817	-0.67

Quant à la marge du Gaz et du CAD, elle se répartit comme suit :

Gaz : 30.2 Mio

CAD : 14.1 Mio

74.314 GazNat facture des prix provisoires souvent prudents. Rétrocession de l'excédent.

74.315 Pas de baisse significative du nombre de raccordements mais plutôt du coût des travaux. On note une tendance à favoriser les raccordements au CAD, plutôt qu'au gaz, car les coûts du premier sont actuellement à la charge de la ville, tandis que les coûts du second sont à la charge des propriétaires.

74.480 Voici les prix moyens sur les approvisionnements et les écarts par rapport au budget. On notera à la fois la baisse des prix et la baisse quantités consommées.

76 Service de l'électricité

	Comptes 2016 CHF	Budget 2016 yc cr. supp. CHF	Ecart C.16/B.16		Comptes 2015 CHF	Ecart C.16/C.15	
			CHF	%		CHF	%
76 Service de l'électricité	21'982'851.32	15'974'800.00	6'008'051.32	37.6	22'873'210.29	-890'358.97	-3.9

Le résultat du SEL est supérieur au budget de 37.6%. Cela est principalement dû aux coûts de production qui ont baissés, même si la production était inférieure de 3% aux prévisions (arrêts de production pour des révisions). Voici les différences, en prix et en volume :

	Réal 2016			Budget 2016			Ecart		
	Montants (kchf)	Quantités (MWh)	Prix moyen (ct./kWh)	Montants (kchf)	Quantités (MWh)	Prix moyen (ct./kWh)	Montants (kchf)	Quantités (MWh)	Prix moyen (ct./kWh)
Approvisionnement électricité	47'835	840'400	5.69	52'016	818'930	6.35	-4'181	21'470	-0.66

77 Service multimédia

Le résultat du Service multimédia est très en dessous du budget mais en augmentation par rapport à l'année 2015.

	Comptes 2016 CHF	Budget 2016 yc cr. supp. CHF	Ecart C.16/B.16		Comptes 2015 CHF	Ecart C.16/C.15	
			CHF	%		CHF	%
77 Service multimédia	1'600'000.00	5'023'000.00	-3'423'000.00	-68.1	851'384.09	748'615.91	-87.9

77.434 La redevance des prestations facturée peut sembler basse par rapport au budget mais elle est en augmentation par rapport aux comptes 2015 (C. 15 : CHF 38'095'533.- / C. 16 : CHF 38'745'108.-).

Evolution du chiffre d'affaires du Service multimédia par produits :

	2012	2013	2014	2015	2016
TV	22'409	21'290	19'928	20'089	20'191
Internet	9'238	8'960	9'057	9'427	9'274
Téléphonie	2'522	3'341	4'237	4'161	3'840

(en milliers de francs)

78 Service commercial

	Comptes 2016 CHF	Budget 2016 yc cr. supp. CHF	Ecart C.16/B.16		Comptes 2015 CHF	Ecart C.16/C.15	
			CHF	%		CHF	%
78 Service commercial	-8'642'147.87	-9'008'800.00	366'652.13	4.1	-8'178'932.59	-463'215.28	-5.7
78 Service commercial - Prestations diverses	-1'057'433.03	-519'000.00	-538'433.03	-103.7	-602'538.07	-454'894.96	-75.5

78.315 Baisse des coûts d'entretien du projet Sirius (pompes à chaleur) en contracting.

78.318 Les ventes du produit Solanne ont été moins importantes que prévues, ce qui réduit donc également les charges liées à ce produit.

4. Conclusions

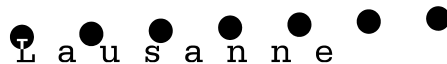
Les membres de la sous-commission de la CoFin aux SiL tiennent à remercier M. Florent Pichon, chef du Service des finances, administration et développement, pour sa grande disponibilité et la précision de ses réponses à nos diverses questions.

Les soussignés vous recommandent d'accepter les comptes 2016 des SiL.

Les commissaires :

Stéphane Wyssa, rapporteur

Romain Felli



Lausanne, le 7 septembre 2017

Réponses de la Municipalité aux observations formulées par la Commission de gestion (2016 et 2015)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité se réfère au rapport de votre commission sur l'exercice 2016 de l'Administration. La Municipalité répond comme suit aux observations 2016 et 2015 :

1^{ère} observation 2016 : Au vu du nombre important d'initiatives pendantes (dont les délais sont dépassés concernant la POLCOM), la Municipalité est invitée à fournir un échéancier crédible de réponses en fonction d'une stratégie cohérente des priorités.

Le changement de législature s'est accompagné de profondes modifications institutionnelles et politiques qui ont vu la création de la Direction de la sécurité et de l'économie et la transformation du Service de la police du commerce en Service de l'économie. Enrichie de l'Unité statistiques et économie de l'ancien Service du développement de la ville et de la communication et réorganisée, en particulier avec la création d'un office des autorisations et des manifestations, cette entité bénéficie désormais d'une structure et de ressources humaines lui permettant de répondre plus promptement aux nombreuses interventions parlementaires déposées concernant son périmètre de compétence. Les principales thématiques des neuf postulats, deux interpellations et deux résolutions en suspens au 31 juillet 2017 portaient en effet sur l'occupation de l'espace public, les affaires portuaires, le commerce et l'organisation de manifestations en ville de Lausanne.

Compte tenu de sa nouvelle configuration, le Service de l'économie a investi une énergie importante dans la formulation de réponses aux objets en suspens. D'ores et déjà, et en raison notamment de l'actualité de certains thèmes, la Municipalité a pu transmettre au cours de l'été 2017 au Conseil communal plusieurs projets, notamment en lien avec la LADB (interpellation de M. Mathieu Maillard « Nouvelle LADB, a-t-on déjà des premiers constats ? ») ; l'ouverture d'un café Philip Morris au Flon (résolution et interpellation de Mme Laurence Mundiger Jaccard « Un café Philip Morris au Flon ? Qu'en dira-t-on ? ») et la place de la musique « live » à Lausanne (postulat Jacques Pernet et consorts « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique live est la bienvenue »). En outre, quatre objets en lien avec la problématique des terrasses et du marché seront traités simultanément dans un rapport-préavis. Ce dernier sortira dans un délai de trente jours suivant la décision du Conseil communal relative à l'entrée en matière sur le récent postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny traitant du marché « Le marché se meurt ? Vive le marché ! ». Ledit rapport-préavis intégrera également la réponse à ce postulat en cas de transmission à la Municipalité. Pour rappel, la commission examinant l'entrée en matière sur cet objet a siégé le 12 juillet 2017.

Parallèlement, le rapport de la Municipalité sur les suspens fait état de la rédaction, d'ici à la fin du 2^e semestre 2017, des rapports-préavis répondant au postulat de M. Jean-Daniel Henchoz « Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d'amarrage et d'occupation pour les pêcheurs professionnels lausannois » ; au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Food trucks, quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » ainsi qu'au postulat de M. Mathieu Blanc « Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! ». La réponse à la résolution de Mme Myrèle Knecht faisant suite à son interpellation « La fondation City Management est-elle vraiment efficace dans sa forme,

ses statuts et son fonctionnement actuel... », dont il n'est pas fait état dans le rapport précité fera l'objet d'une communication d'ici à la fin de l'année. Dès lors, ne subsistent plus que deux objets dont le traitement, en retard en date du 30 juin 2017, est repoussé au premier trimestre 2018. Il s'agit du rapport-préavis répondant au postulat de M. Jacques Pernet « Quel futur pour le commerce lausannois ? » qui fera suite à la publication d'une étude, actuellement en voie de finalisation et de la réponse à l'interpellation de M. Benoît Gaillard « Appréciation du risque sécuritaire lors des manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » qui suppose une réorganisation de la perception des émoluments de délivrance de même que la rédaction de nouvelles directives.

Ainsi, il convient de relever l'important effort de rattrapage déployé par le Service de l'économie, lequel reste néanmoins fortement sollicité par la mise en œuvre de sa réorganisation et le déploiement de ses nouvelles missions dans un contexte marqué par la forte exposition politique et médiatique des thématiques qu'il traite.

3^e observation 2015 : La Municipalité est invitée à prendre des mesures destinées à raccourcir le temps de traitement des dossiers soumis au futur Bureau des permis de construire.

La Municipalité rappelle qu'elle a déjà largement répondu à cette question dans son document du 9 juin 2016. Le raccourcissement des délais de traitements des permis de construire est une priorité importante de la Municipalité, inscrite dans son programme de législature. Dans le cadre des compétences qui sont les siennes, la Ville de Lausanne est donc engagée dans une analyse de ses processus qui doit permettre de raccourcir les délais. Ce travail doit permettre de raccourcir progressivement les délais de traitement au cours des prochaines années.

L'année 2016 a déjà marqué une importante amélioration qui va dans le sens des demandes de la commission de gestion du Conseil communal. La durée moyenne des procédures a en effet été raccourcie de quasi 15% en 2016, ce qui est loin d'être négligeable. Comme l'indique le rapport de gestion 2016 de la Municipalité, la durée médiane pour l'octroi d'un permis de construire, hors dossiers spéciaux, se monte ainsi à 3.5 mois sans enquête publique et à 5.8 mois avec enquête publique. En d'autres termes, plus de la moitié des permis avec enquête publique sont traités en moins de 6 mois, procédure cantonale comprise.

Enfin, il est à signaler que la Cour des comptes mène actuellement un audit sur les procédures de permis de construire dans le Canton de Vaud. Lausanne fait partie des villes dont leur processus est analysé. Le rapport de la Cour des comptes, qui devrait être publié en début d'année 2018, pourra également nourrir l'analyse et l'évolution des processus aujourd'hui en cours.

7^e observation 2015 : La Municipalité est invitée à se doter rapidement d'un règlement définissant le fonctionnement du Service de la révision. Ce dernier devrait faire l'objet d'un préavis qui pourrait ainsi être approuvé par le Conseil communal.

Conformément aux articles contenus dans la loi sur les communes (LC), l'administration des services publics (art. 42 ch. 1 LC) et la gestion des biens de la commune (art. 44 LC) relèvent des attributions de la Municipalité. Dès lors, garantir au moyen d'un document formel (directive) le fonctionnement et l'indépendance du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) relève de son autorité.

La directive municipale sur le CFL est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016. Elle définit l'organisation du CFL, les règles applicables à ses activités, ainsi que la mise à disposition du plan d'audit et du rapport d'activité du CFL.

En conclusion, sur la base de l'examen des sphères de compétences telles que contenues dans la LC, l'approbation de la directive par le Conseil communal n'a pas lieu d'être.

Concernant la problématique liée à l'indépendance, l'article 5 relatif au statut et au rattachement du CFL doit garantir le respect des exigences professionnelles en matière d'indépendance (notamment celles définies par l'autorité fédérale de surveillance). La notion de rattachement à la Municipalité est similaire au rattachement des services d'audit interne au comité d'audit des entreprises privées. Ceci

permet notamment à la Municipalité de veiller à sa performance interne, tout en garantissant au CFL l'indépendance conformément aux normes internationales d'audit interne (IIA).

Concernant la partie relative aux prestations d'audit externe, le CFL agit conformément aux règles d'indépendance d'Expert suisse citées notamment dans les directives de révision émises par le Canton de Vaud, ce dernier ayant confirmé le fait que le CFL pouvait agir en tant qu'organe de révision de la Commune de Lausanne.

Lausanne, le 12 octobre 2017

Réponses de la Municipalité aux observations formulées par la Commission des finances sur les comptes de la Commune pour l'année 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité se réfère au rapport de votre commission sur les comptes de la Commune pour l'année 2016. La Municipalité répond comme suit aux observations 2016 :

Observation 1 : 1710 La Municipalité est invitée à réduire les frais d'affranchissement postaux, en privilégiant le courrier B quand l'envoi n'a pas de caractère d'urgence et, quand cela est possible, en privilégiant les envois par courrier électronique.

La Municipalité est tout à fait consciente de l'importance des frais d'affranchissements postaux générés par les services communaux, toutes prestations confondues. Tout en partageant le souci de la Commission des finances, elle constate néanmoins que la facture postale est relativement stable ces trois dernières années.

S'agissant du courrier A, celui-ci représente environ 12% des affranchissements de l'administration. La Municipalité convient qu'il doit être réservé uniquement aux envois à caractère urgent et ne devrait pas dépasser 10% des envois postaux. Dans cette optique, une directive sera prochainement émise en vue d'une économie de l'ordre de CHF 30'000.- par an.

Concernant l'envoi de courriers par messagerie électronique, il est déjà pratiqué par plusieurs services. La Municipalité entend renforcer cette pratique, notamment pour l'envoi des invitations officielles aux vernissages, inaugurations et cérémonies diverses. Une étude est actuellement en cours pour recenser les types de courriers récurrents pouvant être expédiés par messagerie électronique, et pour développer un outil de gestion transversale et centralisée des multiples fichiers d'adresse gérés par les services.

Observation 2 : 5410 Le Service de psychologie scolaire ne semble pas avoir connu d'augmentation des effectifs depuis 2005, malgré l'augmentation des élèves. La sous-commission propose à la Municipalité de transmettre cette information au gouvernement cantonal pour suite utile.

La Municipalité estime prématuré d'envoyer un courrier au Canton à propos de la dotation des psychologues, psychomotriciens et logopédistes scolaires (PPLS) pour les raisons suivantes :

- la dotation dépend de choix cantonaux qui s'inscrivent dans la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée et son règlement (LPS/RLPS) votée en 2015 et dont l'entrée en vigueur est prévue pour l'été 2018. Cette LPS et son RLPS laissent entrevoir une évolution de l'organisation des régions et une évolution des prestations (internalisation de la logopédie, notamment) ;
- le Conseil d'Etat débute une nouvelle législature ; la Municipalité se réjouit des échanges entre le Conseil d'Etat et la Ville.

Dans l'intervalle, il y a lieu de souligner que la Municipalité fait valoir dans le cadre des échanges réguliers avec le Canton l'importance du service lausannois aussi bien que la dotation en PPLS. De plus, le chef du Service de psychologie scolaire lausannois est également responsable régional

cantonal PPLS (double fonction ville-canton) et relaie régulièrement auprès du Service de l'enseignement spécialisé et d'appui à la formation (SESAF) la question des ressources.

Observation 3 : 542 Service de santé et prévention : l'Office de santé et l'Office dentaire ne semble pas avoir connu d'augmentation d'effectif depuis 2006, la dotation en postes d'infirmier-ère-s scolaires semble inchangé, malgré un contexte en évolution. La sous-commission propose à la Municipalité de transmettre cette information au gouvernement cantonal pour suite utile.

La convention qui lie Ville et Canton concernant l'Office de santé du Service de santé et prévention vient d'être renouvelée il y a une année pour une période de quatre ans. Les discussions pourront ainsi être entamées lors de la renégociation de la convention dans le sens évoqué.

Observation 4 : Le travail important que la Municipalité a fait, en collaboration avec la cheffe de service, afin de professionnaliser et de moderniser les Service de révision et ainsi lui donner les moyens d'action nécessaires à la réalisation de son travail. Nous relevons qu'il reste à mener une réflexion sur son indépendance.

Conformément aux articles contenus dans la loi sur les communes (LC), l'administration des services publics (art. 42 ch. 1 LC) et la gestion des biens de la commune (art. 44 LC) relèvent des attributions de la Municipalité. Dès lors, garantir au moyen d'un document formel (directive) le fonctionnement et l'indépendance du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) relève de son autorité.

La directive municipale sur le CFL est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016. Elle définit l'organisation du CFL, les règles applicables à ses activités, ainsi que la mise à disposition du plan d'audit et du rapport d'activité du CFL.

En conclusion, sur la base de l'examen des sphères de compétences telles que contenues dans la LC, l'approbation de la directive par le Conseil communal n'a pas lieu d'être.

Concernant la problématique liée à l'indépendance, l'article 5 relatif au statut et au rattachement du CFL doit garantir le respect des exigences professionnelles en matière d'indépendance (notamment celles définies par l'autorité fédérale de surveillance). La notion de rattachement hiérarchique à la Municipalité est similaire au rattachement des services d'audit interne au comité d'audit des entreprises privées. Ceci permet notamment à la Municipalité de veiller à sa performance interne, tout en garantissant au CFL l'indépendance conformément aux normes internationales d'audit interne (IIA).

Concernant la partie relative aux prestations d'audit externe, le CFL agit conformément aux règles d'indépendance d'expert suisse citées notamment dans les directives de révision émises par le Canton de Vaud, ce dernier ayant confirmé le fait que le CFL pouvait agir en tant qu'organe de révision de la Commune de Lausanne.